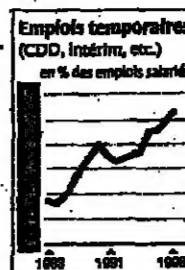


■ La précarité en France  
■ Emploi : 8 pages d'annonces classées



## Notre cadeau pour vos cadeaux

UN OURS mutant et des flacons-bijoux, des souliers-comètes et des araignées en verre fumé, des parures de fêtes et des bougies géantes, des savons à message et des bagues-plaquettes, etc. Bizarres, fonctionnels ou ludiques, près de 300 objets colorent les 76 pages de notre nouveau cahier « Styles », qui donne carte blanche au photographe Mario Testino. A contre-courant des habitudes, du banal et de l'ennui, ce guide « Noël 98 » est notre cadeau pour choisir les vôtres.

Lire notre cahier spécial

## France et Etats-Unis : objectif Mars

● Un accord va être signé entre les agences spatiales américaine et française ● En 2005, une fusée Ariane-5 emportera vers Mars un « orbiteur » français ● L'engin assurera le retour des échantillons saisis par les robots américains ● Le projet a été révélé par Claude Allègre

L'ENTRÉE de la France dans l'aventure martienne, aux côtés des Etats-Unis, a été annoncée par le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, Claude Allègre, lundi 30 novembre au Sénat, lors du débat sur les crédits de la recherche. La participation française, évaluée à 2,5 milliards de francs - contre 11 milliards pour les Etats-Unis - a été décidée en réponse à la demande des Américains qui, engagés dans un lourd programme d'exploration martienne robotisée, cherchent depuis longtemps une participation étrangère pour alléger leurs charges financières.



seur et un robot américains. Les agences spatiales française et américaine mettent la dernière main à ce projet, qui entre dans le cadre d'un programme américain sur dix ans d'exploration de la planète rouge. Lors de sa dernière visite officielle à Paris, en octobre 1997, Daniel Goldin, le patron de la NASA, avait demandé au gouvernement français de fournir une Ariane-5. La requête avait déjà été faite plusieurs années auparavant, sans grande réaction de Paris. Cette fois, pourtant, elle est tombée à un moment très favorable. Le CNES se cherche un grand programme pour 2000-2005 et au-delà, et dispose d'un budget à cet effet. M. Allègre entend affirmer la présence française au sein de l'Europe spatiale. Géologue ayant participé à l'étude d'échantillons de sol lunaire ramenés par les astronautes américains dans les années 70, il est passionné par l'exploration planétaire.

Lire page 22

## Les fusions se multiplient

- Rhône-Poulenc et Hoechst créent Aventis, numéro deux mondial de la pharmacie
- Total absorbe le pétrolier belge Petrofina
- Le financier Albert Frère devient le premier actionnaire de Total
- Exxon et Mobil doivent annoncer leur mariage

Lire pages 17 et 18

## Ouragan Mitch : bilan contesté

Le décalage entre les chiffres officiels des victimes et les données recueillies sur place par les enquêteurs de RFI de France-Info (14 fois inférieurs) embarrasse les autorités du Honduras. p. 3

## Les inégalités du sida

Un recul significatif de l'épidémie est constaté dans l'Union européenne et en Amérique du Nord, mais la progression reste continue dans les pays en voie de développement. p. 9 et notre éditorial p. 16

## Voyage en hypnose

Discreètement, elle est utilisée dans certains hôpitaux, par des psychologues, des dentistes, des généralistes : l'hypnose retrouve droit de cité en France. Veronique Maurus a découvert son univers et ses mystères. Une enquête en deux volets. p. 13

## L'audit des 35 heures

Démarche volontariste du gouvernement, la loi sur les 35 heures est majoritairement approuvée par les salariés qui en attendent surtout des créations d'emplois. Mais l'engagement personnel reste faible. Notre page mensuelle réalisée avec le Cccop. p. 15

## Grève des journalistes

L'intersyndicale appelle, mardi, les journalistes à défendre leur abattement fiscal de 30 %. Divergence suivie selon les régions, le mouvement devait toucher la parution des quotidiens. p. 19

Allemagne, 3 DM ; Autriche, 13 S ; Belgique, 35 F ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 115 Ptas ; France, 7,50 F ; Grèce, 200 Dr ; Irlande, 1,25 £ ; Italie, 2000 L ; Luxembourg, 40 FL ; Norvège, 10 Nkr ; Pays-Bas, 3 Fl ; Portugal, 200 Esc ; Royaume-Uni, 1 £ ; Suède, 10 Kr ; Suisse, 2,50 Frs ; Taiwan, 12 Dts ; USA (NY), 2 \$ ; USA (autres), 2,50 \$.

M 0147 - 1202 - 7,50 F

## Les sidérantes « mœurs judiciaires » d'un haut magistrat

CE NE SONT que quelques mots, glissés en conclusion d'un bref article de la revue de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) sur le substitut du parquet de Toulon, Albert Lévy. Intitulé « Mœurs judiciaires I », le billet d'Alain Terrail, ancien président de l'APM et avocat général à la Cour de cassation, est consacré à la mise en examen de M. Lévy pour « violation du secret de l'instruction ». Alain Terrail y explique que « de l'affaire Lévy, il n'y a pas lieu de faire un scandale, ni de crier à la chasse aux sorcières... ni même au règlement de comptes ». Cet article resterait relativement anodin, s'il ne chutait par ces mots : « Tant va Lévy au four... qu'à la fin il se brûle ! »

L'article a provoqué l'indignation du Syndicat de la magistrature (SM, gauche). « C'est une attaque antisémite déclarée, frontale et totalement inacceptable », souligne son président, Jean-Pierre Boucher. Elle l'est d'autant plus qu'elle émane d'un journal de magistrats, sous la plume d'un avocat général à la Cour de cassation. L'extrême droite dans la magistrature est une réalité. En quelques lignes, l'APM a montré son vrai visage, celui de l'antisémitisme. Le Syndicat de la magistrature va demander au procureur de Paris d'engager des poursuites pour « provocation à la discrimination raciale ». Il devrait également demander au garde des sceaux, Elisabeth Guigou, d'engager des poursuites disciplinaires. En septembre 1995, Albert Lévy avait déjà été la cible d'un article aux sous-entendus antisémites de l'hebdomadaire d'extrême droite Présent. La Licra avait alors engagé une procédure qui est toujours pendante devant la cour d'appel de Versailles. M. Alain Jakubowicz, l'avocat d'Albert Lévy, se réserve aujourd'hui le droit de porter plainte avec constitution de partie civile contre M. Terrail, mais il a « la faiblesse d'espérer que la chancellerie prendra ses responsabilités dans cette affaire ». Quant à Albert Lévy, il n'a que ce commentaire : « Je suis empreint de dégoût d'appartenir à un corps contaminé pour partie par l'extrême droite. »

Alain Terrail ne retire rien à ses propos, leur déniant au contraire tout caractère antisémite. « C'est une formule qui m'est venue toute seule, déclare-t-il. Je n'ai pas pensé un seul instant qu'elle puisse choquer. J'ai cherché une expression qui associait le proverbe "Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse" avec l'idée d'être à la fois "au four et au moulin", qui me semblait caractériser l'attitude de M. Lévy. Y voir autre chose serait faire preuve d'un esprit bismorien. Je suis d'ailleurs insoupçonnable à ce propos, ayant moi-même de nombreux amis juifs. »

Cécile Prieur

## Cohabitation acte II

SI ELLE respecte toujours les apparences de la courtoisie, la cohabitation entre dans une nouvelle phase qu'illustre le différend entre l'Elysée et le gouvernement sur la réforme de la justice, dont Jacques Chirac doit s'entretenir avec Lionel Jospin, mercredi 2 décembre. Candidat « par définition » selon la formule de Philippe Séguin, à la future élection présidentielle, M. Chirac se prépare à assumer davantage ce rôle en s'exprimant sur des sujets de long terme, tels que le collège et la délinquance des mineurs. Les interventions du chef de l'Etat devraient ainsi prendre davantage de consistance politique. Jean-Louis Debré est l'un des principaux relais de cette sorte de « pré-campagne ».

Lire page 6

## M. Chirac se protège en défendant M. Dumas

POURQUOI donc Jacques Chirac soutient-il Roland Dumas ? La question n'a rien d'iconoclaste, tant le débat sur la nécessité pour l'ancien ministre de démissionner de la présidence du Conseil constitutionnel, afin de protéger la réputation et le crédit de cette institution, met en évidence ce paradoxe : si l'on excepte le dernier casé mitterrandiste, ce n'est pas à gauche que M. Dumas compte ses défenseurs les plus zélés, mais dans le camp gaulliste et à l'Elysée même. En empruntant à François Mitterrand une métaphore restée dans les mémoires, le président du RPR, Philippe Séguin, a souligné, dimanche 29 novembre sur TF1, cette convergence inattendue : souhaitant « qu'on ne puisse pas lâcher quelqu'un aux chiens sans avoir un dossier étayé », M. Séguin, se référant explicitement à « l'affaire Dumas », a appelé au respect de « la prudence et à la retenue lorsque l'honneur d'un homme est en jeu et que sa culpabilité n'a pas été établie par les juridictions concernées ». Par ces mots, le chef du parti gaulliste ne faisait, en fait, que rappeler une doctrine fixée par Jacques Chirac il y a plusieurs mois.

Le 6 mars, M. Dumas avait résisté au chef de l'Etat la primeur de sa convocation par les juges Joly et Vichnievsky, qui annonçaient sa mise en examen. Il avait ensuite assuré, avec l'acquiescement immédiat de l'Elysée, que M. Chirac lui avait fait part, pour toute réaction, de son attachement à la « présomption d'innocence », applicable au président du Conseil constitutionnel comme à « tout citoyen ». S'exprimant pour la première fois sur le sujet en public, le 14 juillet, le chef de l'Etat avait, certes, renvoyé M. Dumas à « sa conscience » quant au fond de l'affaire, mais en affirmant, en cette occasion solennelle, que le « bon fonctionnement » du Conseil constitutionnel ne lui paraissait « pas en cause » du fait de la seule mise en examen de son président. Depuis, le message a été martelé par les hérauts les plus en vue du chiraquisme, de Jean-Louis Debré à Bernard Pons, et jusqu'à Jean Tiberi.

Au moins implicites, ces différentes prises de position attestent l'approbation présidentielle du maintien de M. Dumas à la tête du Conseil constitutionnel.

Hervé Gattegno

Lire la suite page 16

## Faire la fête à Rennes



NORMAN COOK

C'EST le plus festif des DJ anglais, Fatboy Slim alias Norman Cook, qui sera à Rennes samedi 5 décembre, au programme de l'édition 1998 des Transmusicales, festival des militants du rock. Ce rendez-vous annuel des découvreurs de sons neufs fête son vingtième anniversaire sans nostalgie, le cap fixé sur l'avenir de la scène rock internationale.

Lire page 27

International	2	Aujourd'hui	27
France	6	Météorologie	25
Société	9	Jean	25
Régions	12	Carnet	26
Histoires	13	Culture	27
Entreprises	17	Culte culturel	30
Annouces classées	18	Kiosque	31
Communication	19	Abonnements	31
Tableaux de bord	20	Radio-Télévision	33

**JAEGER-LECOULTRE**

**DUBAIL**

21, PLACE VENDÔME PARIS 1<sup>ER</sup>  
TÉL: 01.42.61.11.17

66, RUE FRANÇOIS 1<sup>ER</sup> PARIS 8<sup>È</sup>  
TÉL: 01.53.57.42.00

AURA LE PLAISIR DE VOUS REMETTRE GRACIEUSEMENT LE LIVRE DE LA MANUFACTURE JAEGER-LECOULTRE

Op. 1. 10. 1. 50.

CRISE ASIATIQUE Hongkong connaît à son tour la plus grave récession de son histoire, alors que son économie s'est contractée de 7 % au troisième trimestre. Les autorités de

l'ancienne colonie britannique avaient longtemps affirmé que leur ville parviendrait à éviter de se laisser entraîner dans la tourmente. Elles sont bien obligées d'admettre aujourd'hui la

réalité de la crise. Déjà, certaines sociétés occidentales délocalisent leur siège. LES HONGKONGAIS, habitués notoirement de la surconsommation, révisent désormais à la baisse leurs

exigences alors que le chômage ne cesse d'augmenter et que les ménages ont de plus en plus de mal à faire face au remboursement de leurs crédits. SINGAPOUR, en revanche, a

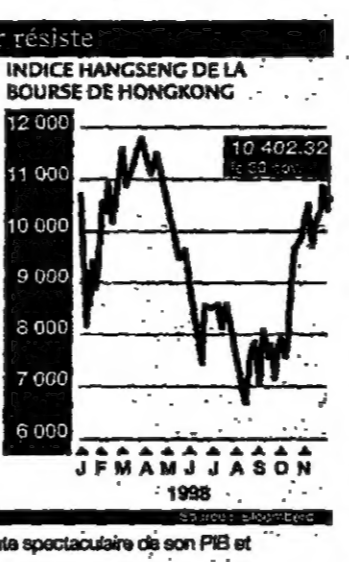
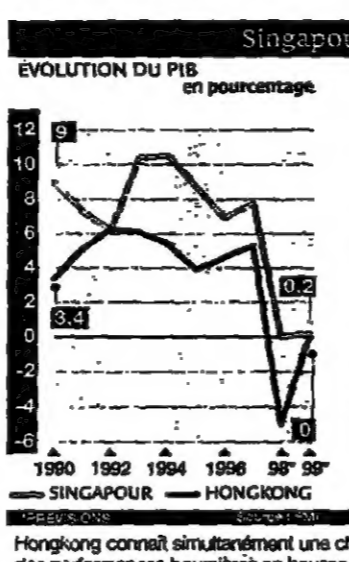
su tirer profit de cette crise pour devenir plus compétitif, en pronant une déréglementation progressive de son économie et en abandonnant le terrain des « valeurs asiatiques ».

# Hongkong s'enfonce à son tour dans la récession

L'ancienne colonie britannique n'est plus une exception en Asie et connaît une chute spectaculaire de sa croissance. La consommation et les prix de l'immobilier s'effondrent. Les salaires sont réduits et le chômage grimpe. Les sociétés étrangères commencent à se retirer

**HONGKONG**  
correspondance  
Hongkong souffre d'un étrange dédoublement de la personnalité. D'un côté, malgré un réchauffement ces derniers jours, la Bourse est restée en chute libre. L'autre côté, la crise financière n'était plus qu'un mauvais souvenir, gagnant quelque 60 % depuis trois mois. De l'autre, avec des taux d'intérêt réels de l'ordre de 8 %, tous les moteurs de l'activité ont calé, malgré les trois plans du gouvernement destinés à limiter la casse: l'activité s'est contractée de 7 % au troisième trimestre, après un recul de 5,2 % au deuxième, et de 2,7 % au premier. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait être négative de 5 %.

Après les « charrettes » annoncées dans les sociétés financières, les hôtels, les restaurants, les commerces et les filiales de sociétés étrangères, le nombre de chômeurs officiels a été multiplié par près de trois depuis un an. Même si le taux officiel de 3 % - deux fois plus, selon les syndicats - reste modeste à l'aune des moyennes européennes, il constitue une rupture psychologique brutale pour une population habituée à cumuler plusieurs emplois et à diriger une petite affaire familiale. Les Hongkongais apprennent à vivre avec la menace du chômage ou, dans le



Hongkong connaît simultanément une chute spectaculaire de son PIB et des performances boursières en hausse.

Singapour résiste

meilleur des cas, avec une baisse de leurs salaires, de 10 % à 15 % selon les entreprises, dont certaines profitent clairement de la crise pour réduire leurs coûts.

Ceux qui, en 1997, se battaient pour s'offrir un appartement à 60 000 francs le mètre carré et consacraient parfois jusqu'à 75 % de leurs revenus à leur remboursement mensuel ne cessent pas pour autant de rembourser leur emprunt. Certains ont abandonné leurs arrières sur les préventes immobilières, d'autres ont revendu leur bien à perte. Mais la plupart ont continué à honorer leurs dettes: les Chinois de Hongkong savent qu'au premier défaut de paiement ils seront fichés ad vitam eternam dans la fameuse crédit référence agency, la liste noire des mauvais payeurs.

L'EFFET « PEG »  
D'où un effet multiplicateur sur l'ensemble de l'économie, phénomène inconnu dans nos systèmes, où les indemnités de chômage permettent aux personnes licenciées de continuer à consommer. Quand la classe moyenne de Hongkong, pour qui le shopping est une seconde nature, se serre la ceinture, car toute l'économie qui plonge, c'est la consommation qui représente 60 % du PIB du territoire: les

ventes au détail ont chuté de 22 %, les vitrines condamnées se multiplient dans les centres commerciaux, les ventes de voitures ont été divisées par deux.

une exception en Asie. Malgré le maintien du « peg » - la parité fixe de 7,80 dollars de Hongkong pour un dollar américain -, Hongkong est frappé au même moment d'une contraction de l'activité de même nature que la Malaisie et la Corée du Sud. Le « peg » a-t-il été ce « garant de la stabilité économique du territoire »? La réponse est loin d'être évidente: comme les autres économies de la région, Hongkong a connu un retrait massif de capitaux du circuit bancaire, comme de la Bourse. A cette crise de liquidité s'est ajoutée une crise de solvabilité, dans les PME familiales d'abord, dans les émanations de groupes chinois ensuite.

et inquiet du rôle moteur joué par la spéculation immobilière dans la mécanique de Hongkong, le gouvernement a tout fait pour éviter que cet ajustement se fasse. Tout se passe comme si personne ne voulait créer une bonne fois pour toutes l'abcès de la bulle financière. Aussi, le Credit Lyonnais Securities Asia (CLSA), qui depuis le début de la crise avait toujours soutenu que le « peg » tiendrait, vient-il de réviser son jugement: estimant que le pire est à venir, avec un chômage qui pourrait grimper à 12 %, de la population active d'ici à la fin 1999, le CLSA estime que Hongkong sera contraint d'abandonner ce système de parité fixe en 2000 pour aider l'économie à repartir.

## Un seul mot d'ordre: « Sauvons les patrons »!

**HONGKONG**  
correspondance  
Depuis vingt-trois ans qu'il vit à Hongkong, des crises, il en a vu, David Coldwell. Mais jamais, depuis

posées partout. Les appels à la solidarité existent, mais ils relèvent d'une conception singulière du partage. Tout se passe comme si Hongkong tentait de survivre à la crise avec un seul mot d'ordre: « sauvons les patrons! » Une conseillère municipale a même proposé que le salaire minimum des employés de maison philippines soit réduit de 20 % (soit l'équivalent de 2 300 francs par mois) pour aider les ménages à faire face.

tour en arrière: car la classe moyenne disposait en effet d'un niveau de vie très élevé et n'est pas tombée dans la misère aujourd'hui.

## Quand Singapour cherche à profiter de la crise

**BANGKOK**  
de notre correspondant en Asie du Sud-Est  
Aux prises avec sa première récession depuis 1985, Singapour semble relever le défi en ouvrant son économie et son système financier. La promotion de « valeurs asiatiques » n'est plus à l'ordre du jour; la chute du dollar singapourien n'a pas été entravée, le marché de l'immobilier se réajuste sans intervention des autorités et le gouvernement a recommandé une réduction de 15 % des salaires pour lutter contre le chômage et économiser. En 1999, 5 à 7 milliards de dollars.

Après avoir d'abord nié la crise et sa persistance, puis en avoir attribué la faute « aux autres », Hongkong ne peut plus se prévaloir de rester

ments qui tentent de combattre les nouvelles technologies seront perdants », a-t-il dit.

**REPORTAGE**  
Le poids des charges immobilières contraindrait les salariés à accepter les baisses de salaires

tant sa longue carrière dans le shipping, il ne s'était trouvé sans travail. Impensable dans le premier port à conteneurs au monde! Il y a six mois, sa société, Griffin Shipping, un transporteur sud-africain qui exploite douze bateaux, décide de fermer son bureau de Hongkong. Ce bureau qu'il a lui-même ouvert il y a dix ans est devenu trop cher: les navires partent pleins vers l'Asie, mais reviennent vides vers l'Asie.

« Notre seule raison de rester à Hongkong était d'avoir un travail mieux payé et de s'enrichir avec l'immobilier », continue Ella X. « Aujourd'hui, je voudrais partir au Canada, où les conditions de vie sont infiniment meilleures. Mais je ne peux plus. Car nous avons déjà perdu 2 millions de dollars (de Hongkong) sur l'appartement acheté en décembre. Cet appartement, c'était comme notre assurance-retraite pour vivre mieux dans un pays moins cher... »

La récession, vient d'annoncer le premier ministre singapourien, Goh Chok Tong, s'est amorcée avec une contraction de 1,5 % de l'économie au troisième trimestre 1998. Si la croissance pourrait encore être positive sur l'ensemble de l'année (de 0,5 % à 1,5 %, contre 7,8 % en 1997), l'économie devrait demeurer « faible pendant les un ou deux ans à venir », a poursuivi le chef du gouvernement. Fin 1998, le taux de chômage est de 4,5 % et pourrait se situer, l'an prochain, selon le Congrès national des syndicats, dans une fourchette de 5 à 7 %.

L'avenir de Singapour demeure, avant tout, dépendant de la santé de l'Indonésie et de la Malaisie; deux voisins qui, à des degrés divers, sont affectés par la crise ouverte en juillet 1997. L'économie indonésienne s'est momentanément effondrée (une récession de 15 % au moins en 1998), et Kuala Lumpur a fait le difficile pari du contrôle des changes et des mouvements de capitaux. Mais Singapour, dont le niveau de vie est l'un des plus élevés de la région, ne renonce pas pour autant à devenir un « centre global ». Depuis un an, Lee Kuan Yew, bâtisseur et patriarche de l'île-Etat, recommande une déréglementation progressive des marchés, alors que ceux de Singapour étaient étroitement gérés. Fin octobre, à Los Angeles, il a également pris acte de l'impossibilité du contrôle de l'inflation. « Les gouverne-

« L'île-Etat demeure cependant sur ses gardes. La crise, a dit également Goh Chok Tong, est un « typhon financier » qui a provoqué une série de destructions « beaucoup plus importantes qu'on aurait pu l'imaginer ». Et il a estimé à « 20 % » les risques d'un « dévastateur typhon ». Contrairement à Hongkong, Singapour semble toutefois saisir la crise comme une opportunité pour devenir encore plus compétitif. Outre celle des salaires, Goh a proposé la réduction d'autres coûts de production, tels les « loyers, honoraires, impôts, taxes sur l'essence ».

OISE  
L'anglais à Oxford  
L'anglais à Bristol  
L'allemand à Heidelberg  
L'anglais à Cambridge  
L'anglais aux USA  
OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.  
Bordeaux 05 57 92 34 12 Lille 03 20 40 28 30  
Lyon 04 78 34 60 74 Paris 01 44 19 66 66  
Nantes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 86 45 38 00

## La dette privée, un casse-tête pour les Etats asiatiques

**HONGKONG**  
correspondance  
Qui va payer les pots cassés en Asie? Le secteur privé doit être impliqué dans la gestion et la résolution de la crise », répètent à l'envi les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du G7. Ces milliards de dollars de dettes ayant été le fait de personnes physiques et morales privées, l'appel du G7 relève du bon sens: emprunteurs gourmands comme prêteurs inconséquents doivent aujourd'hui payer la note de leurs écarts de conduite.

de groupes locaux ont tout simplement cessé de rembourser intérêts et principal. « Même celles qui en ont encore les moyens arrêtent de payer, dans l'espoir d'obtenir un jour de leurs banquiers une réduction de leurs créances », confie un banquier français à Bangkok. L'embellie des places boursières ne fait qu'encourager leur résistance passive.

La dette privée sous la coordination d'un organisme public indonésien, l'Indra. Mais le mécanisme étant ouvert jusqu'en juin 1999, pratiquement aucune société indonésienne n'y a souscrit, espérant obtenir, de guerre lasse, des abandons de dettes.

La dette privée sous la coordination d'un organisme public indonésien, l'Indra. Mais le mécanisme étant ouvert jusqu'en juin 1999, pratiquement aucune société indonésienne n'y a souscrit, espérant obtenir, de guerre lasse, des abandons de dettes.

La polémique sur le...  
embarrasse les auto...

الرياض





L'accord  
des Anglais  
de 1993

### L'aide des pays donateurs aux Palestiniens devrait augmenter

WASHINGTON. Les pays donateurs d'aide aux Palestiniens, réunis lundi 30 novembre à Washington, se sont engagés à verser « plus de 3 milliards de dollars » au total au cours des cinq prochaines années en faveur de la Cisjordanie et de Gaza. a annoncé la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright.

### Disparition d'un intellectuel iranien

TÉHÉRAN. Le Mouvement pour la libération de l'Iran, une formation de l'opposition tolérée en Iran, a dénoncé, lundi 30 novembre, la disparition, depuis plusieurs semaines, dans des conditions « suspectes » d'un intellectuel iranien, Pirouz Davani, présenté comme un « activiste de gauche ».

### La désertification menace un milliard d'êtres humains

DAKAR. Le président sénégalais, Abdou Diouf, a ouvert, lundi 30 novembre à Dakar, la conférence de la Convention de lutte contre la désertification. Ce phénomène menace un milliard d'êtres humains, et en affecte 250 millions, selon M. Diouf.

#### ASIE

■ **INDONÉSIE** : plusieurs mosquées ont été attaquées par une foule en colère à Kupang, la capitale de la province d'East Nusatenegara, a-t-on appris, lundi 30 novembre, auprès d'un responsable militaire sur place.

■ **MALAISIE** : Zaimur Zakaria, un avocat de la défense dans le procès de l'ex vice-premier ministre malaisien, Anwar Ibrahim (accusé de sodomie et corruption), a été condamné à trois mois de prison, lundi 30 novembre, pour avoir maintenu que des preuves contre son client avaient été obtenues par « chantage et extorsion ».

#### EUROPE

■ **MACÉDOINE** : le nouveau Parlement de Macédoine, issu des élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre, a largement approuvé la formation du gouvernement dirigé par Ljubco Georgievski, trente-trois ans, chef du principal parti de la coalition de centre-droit, le VRMO-DPMNE.

#### AFRIQUE

■ **SAHARA OCCIDENTAL** : le plan de résolution du conflit du Sahara occidental, préparé par l'ONU, a été « clairement accepté » par les autorités sahraouies, a affirmé lundi 30 novembre le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, à l'issue d'une réunion avec le président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et secrétaire général du Front Polisario, Mohammed Abdelaziz.

#### PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE** : près de 3 millions de Palestiniens vivent à Gaza et en Cisjordanie, Jérusalem-Est comprise, révèle un recensement effectué depuis deux ans et dont les résultats ont été publiés lundi 30 novembre.

### L'armée turque lance un avertissement à la classe politique

ANKARA. L'influente armée turque a demandé, lundi 30 novembre, aux dirigeants politiques de « montrer le soin et la sensibilité nécessaires » dans leurs négociations pour la formation du nouveau gouvernement après la chute de celui de Mesut Yilmaz.

## Le président libanais, Emile Lahoud, fait face à la première crise au sommet de l'Etat

### Le premier ministre sortant, Rafic Hariri, refuse de former un nouveau gouvernement

Le nouveau président libanais, Emile Lahoud, a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il procéderait à de nouvelles consultations parlementaires pour désigner son premier ministre, après que le président du conseil sortant, Rafic Hariri, eut refusé de former une équipe ministérielle. M. Hariri juge « anticonstitutionnelle » la procédure de sa nomination. Cette mini-crise révèle des tensions structurelles.

#### BEYROUTH

Coup de théâtre à Beyrouth où le premier ministre milliardaire, Rafic Hariri, inamovible depuis six ans et qui, dans l'esprit de tous, aurait dû être maintenu à son poste par le nouveau président de la République, Emile Lahoud, vient de perdre ses fonctions.

Comment en est-on arrivé là ? Au terme des consultations rituelles avec les parlementaires pour la désignation d'un premier ministre, le chef de l'Etat a informé M. Hariri qu'il le nommait premier ministre, tout en lui signalant que 83 des 128 députés avaient notamment porté leur choix sur lui, mais que 31 autres s'en étaient remis au président de la République pour désigner la personnalité idoine.

Sur le plan pratique, cela ne changeait rien, puisque M. Hariri disposait, sans ces 31 voix, d'une confortable majorité. « Inadmissible et anticonstitutionnel ! », a rétorqué le premier ministre sortant, invoquant l'une de ces subtilités de la cohabitation à la libanaise qui veut, depuis les accords inter-libanais dits de Taëf (du nom de la ville d'Arabie saoudite où ils ont été signés) et au nom de la parité entre les communautés, que le président de la République (de confession chrétienne maronite) ne puisse pas lui-même désigner le président du conseil (de confession musulmane-sunnite).

#### MÉNAGE À TROIS

M. Hariri espérait peut-être, en dépit de cet accro à la cohabitation, être prié d'accepter sa désignation. Ce ne fut pas le cas et le président Lahoud a indiqué qu'il procéderait à de nouvelles consultations parlementaires, dont on annonce déjà qu'elles mèneront à la désignation de l'ancien premier ministre, Sélim Hoss, rival de M. Hariri, dont il est l'antithèse :

ce dernier, brasseur d'affaires, est flamboyant et fonceur tandis que M. Hoss a, lui, un profil d'homme austère et prudent.

Reste à savoir si la querelle au sommet du pouvoir libanais, apparue dès les premiers jours du mandat du président Lahoud, s'apaisera avec un changement de personne, ou si les sunnites, dans un réflexe communautaire, ne vont pas, à l'instar de M. Hariri, défendre la position dominante (par rapport à celle des chrétiens), qu'ils partagent avec les chiïtes depuis les accords de Taëf. Un ménage à trois complexe et souvent paralysant est, en effet, en place à la tête de l'Etat à Beyrouth, dont l'équilibre est assurément l'enjeu de la bataille en cours. Il est possible que l'écuil soit évité par l'élimination, en concertation avec Damas, de son objet : les députés qui, lors des premières consultations s'étaient abstenus de désigner le candidat de leur choix, diraient nominalement cette fois-ci à qui va leur préférence. Nul n'aura alors perdu la face.

à Beyrouth sur la position de la Syrie, dont l'ombre hégémonique continue de planer sur le Liban. Il est clair que Damas se tient bien plus en retrait que dans le passé, comme si elle laissait vraiment les Libanais vider leur querelle et régler leurs problèmes. Mais il est tout aussi clair qu'il y a eu, de sa part, un agrément au moins tacite au scénario en cours. Parmi les 31 députés qui ont délégué leur choix au président Lahoud, figuraient en effet les plus notoires des syriens.

La première conséquence de cette mini-crise s'est traduite par une augmentation de la demande sur le dollar. La livre, défendue par la Banque du Liban qui en a maintenant les moyens, s'est dépréciée, mais de 1 % seulement. Il n'en reste pas moins que le président Lahoud et son futur premier ministre héritent d'une dette publique de 18 milliards de dollars et d'un pays en crise économique dont il faut néanmoins achever la reconstruction.

Lucien George

### France Télécom ouvre à nouveau son capital

156 731 000 000 francs de chiffre d'affaires

14 863 000 000 francs de résultat net

33 900 000 lignes téléphoniques

4 700 000 abonnés mobiles fixes

380 000 abonnés Internet Wanadoo

# 390€

Prix définitif de l'action France Télécom dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

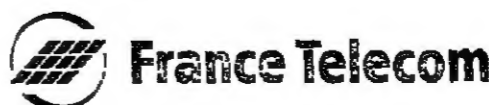
## pour une valeur d'avenir.

#### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

- appelez gratuitement le 1010 ou le 0 800 05 10 10
- 3614 ou 3623 code 1010 FT 0,37€/min
- <http://www.1010.francetelecom.fr>

\* Comptes consolidés au 31 décembre 1997 publiés le 30 septembre 1998 - 30 octobre 1998.

L'an 2000, c'est vous, c'est nous.





سكزا من الأناضول

# M. Hollande veut apaiser ses alliés et contrer le président du RPR

## Le premier secrétaire du PS sur tous les fronts

S'IL FALLAIT donner une explication à l'activisme médiatique de François Hollande, lundi 30 novembre, ou à la manière d'un Daniel Cohn-Bendit, le premier secrétaire du Parti socialiste a été sur tous les fronts, Jean-Christophe Cambadélis l'a sans doute trouvé. Sur l'antenne de BFMTV, le secrétaire national du PS, chargé des relations extérieures, a prôné « un combat plus centré contre la droite qu'en direction de tel ou tel parti de cette majorité ».

Avec ses manières rondes et consensuelles, M. Hollande s'est efforcé d'apaiser ses partenaires de la majorité « plurielle ». Il a réservé son humour, un peu corrosif, à Philippe Séguin, clairement identifié comme chef de l'opposition. D'un front à l'autre, il s'est surtout employé à prôner Lionel Jospin, en jouant le rôle d'écran tant entre le premier ministre et ses alliés de la majorité qu'entre le chef du gouvernement et le président du RPR. A chaque fois, le député de Conzé en a profité pour faire passer ses messages, mettant en avant l'autonomie de propositions du PS par rapport au gouvernement.

Premier exercice, à 8 heures, sur RTL. « Philippe Séguin est un loup qui fait peur aux cabris », lâche-t-il à propos des réticences de l'UDF face à une liste unique de la droite aux élections européennes conduite par le président du RPR. « J'ai le sentiment, assure-t-il, faussement apitoyé, que malgré tout, les cabris ne veulent pas du loup. » Le premier secrétaire du PS juge « curieux » le choix d'une tête de liste « qui n'a pas complètement une conviction acharnée à l'égard de l'idée européenne ». Quant aux sondages plaçant une liste de l'Alliance devant celle du PS, ils ne l'émouvent pas : « Si le PS arrivait à faire à lui tout seul plus que toute l'opposition réunie RPR-UDF-DL, ce serait un choc dans la vie politique française (...). C'est bien de se faire des pronostics qu'on est sûr de gagner. »

Sur la même antenne, M. Hollande rappelle que la lutte contre la précarité fait partie de ses priorités. « S'il n'y a pas un résultat satisfaisant de la négociation [demandée sur ce sujet par Martine Aubry], nous, nous considérons qu'il faudra, à ce moment-là, ou il faudrait - je mets la conditionnel -, légiférer. » Evoquant la deuxième loi sur les 35 heures en 1999, M. Hollande avertit le Medef (ex-CNPF) que s'il avait la « tentation » d'aller « rechercher les heures

supplémentaires plutôt que l'emploi, il faudrait corriger ce point ». « La meilleure dissuasion, souligne-t-il, est de laisser entendre que les heures supplémentaires pourraient être renchéries ou qu'on en limiterait l'ampplitude. » M. Hollande s'en expliquera prochainement avec Ernest-Antoine Solière, qui devrait être reçu, à la tête d'une délégation du Medef, rue de Solferino. Une première.

### BALADE EN BANLIEUE

Second exercice, en début d'après-midi. Le premier secrétaire du PS fait une déclaration à l'AFP sur les sans-papiers. Sans se démarquer de sa position en faveur d'un traitement « au cas par cas », il adopte un ton destiné à apaiser les Verts et le PCF et à contrer les propositions de M. Séguin. Assurant qu'« il y avait, en juillet 1997, 150 000 sans-papiers et qu'il n'y en a plus maintenant que 60 000 », il prévient qu'« il n'est pas question d'aller chercher chez eux les clandestins qui refusent de quitter le territoire ni d'utiliser à des fins policières les informations qu'ils ont été amenés à fournir dans leurs dossiers de demande de régularisation ». « Nous nous sommes aperçus que certaines préfectures n'ont pas appliqué les critères avec la même jurisprudence et le même effort d'humanité », observe-t-il, avant de conclure : « Il faut que les recours soient examinés avec beaucoup de générosité et d'humanité, notamment en ce qui concerne le regroupement familial. » Du Jospin très légèrement martiné de Cohn-Bendit.

Quelques heures plus tard, M. Hollande emprunte la ligne d'autobus 133, Le Bourget-Gare du RER/Gare RER de Sarcelles-Saint Denis, répondant à l'invitation télévisée d'un machiniste. Deux heures durant, le premier secrétaire écoute les agents de la ligne. Histoire de tenir un discours que ne renierait pas Jean-Pierre Chevènement et qui n'effrayerait pas l'électorat centriste. Sans nier les problèmes de « moyens », « les questions de sécurité doivent être examinées dans un souci de cohérence globale », assène-t-il en liant transports, école, logement, emplois-jeunes ou encore flottage. Pour une journée, M. Hollande a revêtu la panoplie d'une tête de liste aux européennes. Même s'il rechigne toujours à jouer ce rôle.

Michel Noblecourt

# M. Hue et M. Cohn-Bendit mettent leurs désaccords sur la table, avant la campagne des européennes

## Le secrétaire national du PCF a répondu à l'invitation du député écologiste

Robert Hue et Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts aux élections européennes, se sont rencontrés pour la première fois, lundi 30 novembre à Paris. Lors de ce dîner, le secrétaire national du Parti communiste a rappelé à M. Cohn-Bendit que ses déclarations intempestives

étaient « dangereuses » pour la gauche « plurielle ». Les deux hommes se sont cependant employés à établir une relation cordiale.

IL DOIT DÎNER avec Robert Hue. Les journalistes ne pensent qu'à ça, mais « Dany », lui, semble ailleurs. L'après-midi, entre deux rendez-vous, il a épluché la presse française du jour, et il se repaît de ces noms d'oiseaux, de chevaux et de légumes dont le Mouvement des citoyens, lors de son conseil national, l'a aimablement affublé (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre). « Toutes ces insultes, c'est un honneur !, exulte la tête de liste des Verts aux européennes. Ce sont toujours les mêmes mots, les mêmes hommes, ça fait trente que cela dure. » Georges Sarre ! Voilà un ennemi coriace, à sa taille, qui sait tenir des propos « bêtes et méchants ». « Sans lui, ma campagne ne serait pas ma campagne », songe l'élu européen des Grénins.

Mais Dany s'égare. Dany doit dîner avec Robert Hue. Il a pris l'initiative de ce rendez-vous, il y a quelques semaines. Une lettre est arrivée place du Colonel-Fabien. Le secrétaire national du PCF avait d'autant mieux « pris connaissance » de l'invitation, a-t-il répondu à ce « cher Daniel Cohn-Ben-

dit », que ce dernier l'avait « annoncée à la radio ». « Je n'allais pas lui refuser, mais je n'attendais rien de lui », confie M. Hue avant le dîner. Devant le Terminus Nord, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, une quarantaine de photographes patientent. « Ce n'est pas moi qui les ai prévenus », jure le responsable communiste. « Ça doit être le patron du restaurant pour se faire de la pub », assure sans faiblir Daniel Cohn-Bendit.

Les blagues et bons mots ont déjà été mille fois ressassés. « Réconciliés ? On n'a jamais été fâchés », dit le député Verts. Puis, bon prince : « C'est avec Marchais que j'ai eu des problèmes. » « Il y a trente ans, j'aurais été une croupille stalinienne », ajoute M. Hue pour montrer qu'il connaît ses classiques. « Et moi, un anarchiste allemand », répond Daniel Cohn-Bendit. A table, Robert conclut les festivités soixante-huitardes en tendant à son convive la dernière dépêche AFP dans laquelle Alain Madelin salue celui qui « a contribué à développer une critique de gauche du communisme assez cou-

rageuse face au "communisme correct" », il y a trente ans, et se félicite de sa clairvoyance de l'époque : « Je me souviens avoir pensé alors que les jeunes libéraux finissent en vieux libéraux. » Daniel Cohn-Bendit a trouvé ça « amusant ». Le secrétaire national jure que le Verts n'a « pas énormément souri ».

Trêves de plaisanteries. Daniel Cohn-Bendit explique pourquoi il est pour l'indépendance de la Banque centrale européenne, Robert Hue pourquoi il est dangereux de « lâcher de la souveraineté ». « Dany » reprend Robert quand ce dernier explique qu'il ne tient pas à prendre la tête de la liste communiste pour les élections européennes, puisqu'il lui serait difficile d'aller siéger à Strasbourg : « A Strasbourg ET à Bruxelles, Robert, ne fais pas comme tous les Français qui pensent que l'Europe est seulement en France ! » « Dany » profite de l'occasion pour plaider pour son ami Philippe Herzog, ex-PCF, qui craint fort de ne pas se retrouver sur la liste communiste en juin 1999. Robert Hue se montre rassu-

rant. Daniel Cohn-Bendit veut parler de tout. « Vraiment, c'est une bonne chose que la CGT rentre dans la CES », dit le Verts allemand, pour qui le paysage syndical français doit mûrir au plus vite. « Mais dis-moi, Robert, explique-moi comment le PC est devenu favorable au PACS », demande le député européen. « C'est vrai qu'il y a trente ans, pour le Parti, les pédés étaient des malades », admet Robert Hue, qui met cette heureuse évolution sur le compte de sa « mutation ». Et de se laisser aller à raconter qu'il est devenu secrétaire national « par hasard », qu'il n'était pas prévu...

L'affaire a duré deux heures. « Il est vraiment très libéral », confie le secrétaire national : « Chaque fois qu'il opérait une dérive libérale verbale, je lui ai sorti une phrase de Marx dédogmatique. » « Il est vraiment très sympathique », commente Daniel Cohn-Bendit : « Chaque fois qu'il m'a rappelé qu'il était révolutionnaire, je me suis félicité d'être réformiste. » La campagne ne fait que commencer.

Ariane Chemin

Si mon Longchamp a des roulettes, c'est pour mieux s'envoler.

SAC À ROULETTES PERFORÉES

**LONGCHAMP**  
PARIS 1948

# Un spécialiste de l'aménagement rural à la tête du cabinet de M<sup>me</sup> Voynet

JEAN-FRANÇOIS COLLIN a été nommé, lundi 30 novembre, directeur de cabinet de Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il remplace Jacques Maire qui devrait rejoindre le cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, pour s'occuper des affaires internationales. Voici plus de quinze jours que ce mouvement annoncé suscitait rumeurs et remous. Pour faire taire les bruits selon lesquels le départ de M. Maire aurait résulté de divergences avec sa ministre ou avec les services de Lionel Jospin, M<sup>me</sup> Voynet avait tenu, dimanche 15 novembre, lors de l'assemblée générale des Verts à Noisy-le-Grand, à lui rendre hommage en précisant que « la chasse au directeur de cabinet n'est pas ouverte, c'est plutôt une espèce protégée ».

En fait, son départ était évoqué dès le mois de juillet : avant d'aborder des échéances importantes pour son ministère, M<sup>me</sup> Voynet tenait à renforcer sa présence lors des arbitrages interministériels. Dans son entourage, on insiste sur l'absence de divergences politiques qui pourraient expliquer ce départ. L'explication est ailleurs : trouvant que son jeune directeur manquait de mordant, la ministre souhaitait que les dossiers sensibles à venir, comme la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, le nucléaire ou les organismes génétiquement

modifiés, soient pilotés par un « homme d'expérience ». Le constat était largement partagé à Matignon où l'entourage du premier ministre insiste sur le fait que le remplacement de son directeur de cabinet a été géré par M<sup>me</sup> Voynet seule.

Le choix de Jean-François Collin, fils de paysan de l'Yonne et ancien directeur de cabinet du précédent ministre de l'Agriculture, Louis Le Penec, répond au souci de M<sup>me</sup> Voynet de renforcer son équipe. Depuis juin 1997, M. Collin a su imprimer sa marque dans le choix de la politique agricole. Il a en effet piloté la préparation de la loi d'orientation agricole en cours de discussion au Parlement, et géré des dossiers sensibles comme la limitation de la pollution des eaux par les nitrates due aux élevages porcins industriels ou celui des organismes génétiquement modifiés. Sur tous ces dossiers, il avait développé une logique politique donnant une large place à l'environnement et l'aménagement du territoire. On se réjouit d'ailleurs ouvertement, à la Délégation à l'aménagement du territoire, de son arrivée. C'est sous son impulsion également que la Confédération paysanne, syndicat agricole marqué à gauche, a été reconnue comme interlocuteur du ministère, au même titre que la FNSEA.

Sylvia Zappi

Intérieure

Mutation impeccable





**SANTÉ** L'épidémie de sida ne cesse de progresser dans la plupart des pays en voie de développement et elle recule de manière significative dans l'Union européenne et en

Amérique du Nord. ● UNE ÉTUDE ÉTABLIT que la réduction du nombre de décès dus au sida, en Europe, a chuté de 80 % en quatre ans grâce à l'introduction des trithérapies.

● PETER PIOT, directeur général de l'Onusida, estime que « pour lutter efficacement, il faut impérativement sortir du petit club des spécialistes du sida et du monde des

professionnels de la santé (...). Son objectif demeure « d'intégrer la lutte contre la pandémie dans une perspective politique et économique ». Claude Allègre et Bernard

Kouchner ont présenté lundi 30 novembre les nouvelles orientations scientifiques de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). (Lire aussi notre éditorial page 16)

# Le sida en hausse dans les pays pauvres, en baisse dans les nations riches

Les différents bilans publiés à la veille de la journée mondiale de lutte contre le sida du 1<sup>er</sup> décembre témoignent de ce contraste. En France, on recense 1100 nouveaux cas déclarés au cours du premier trimestre 1998, soit 2,5 fois moins qu'en 1996 pour la même période

LE FOSSÉ se creuse chaque jour davantage : alors que l'épidémie de sida ne cesse de progresser dans la plupart des pays en voie de développement, elle recule aujourd'hui de manière significative dans l'Union européenne et en Amérique du Nord. Les différents bilans publiés à la veille de la onzième Journée mondiale de lutte contre le sida du 1<sup>er</sup> décembre témoignent pleinement de cette évolution. En France les dernières données du Réseau national de santé publique (RNSP) font état de 1100 nouveaux cas de sida, cliniquement déclarés, diagnostiqués au cours du premier semestre de cette année, soit 2,5 fois moins qu'au cours du premier semestre de 1996, période qui précède l'introduction et la diffusion en France des nouvelles associations médicamenteuses antirétrovirales (ou « trithérapies »), et au cours de laquelle 2 750 cas de sida avaient été recensés.



### « AUCUN AUTRE FACTEUR »

On observe d'autre part une diminution du nombre des décès dus au sida, ce nombre passant de 2 000 à 400 entre le premier semestre 1996 et le premier semestre 1998. Ce phénomène n'est pas spécifique à la France. Ainsi l'étude EuroSida publiée dans *The Lancet* (daté du 28 novembre) établit que la réduction du nombre de décès dus au sida a, en Europe, chuté de 80 % en quatre ans grâce à l'introduction des trithérapies. « Le déclin de la mortalité n'est apparu qu'après l'introduction

de ces nouveaux médicaments. Nous n'avons pu trouver aucun autre facteur », explique le docteur Amanda Mocroft (Royal Free Hospital, école de médecine de l'University College de Londres), premier signataire de cette publication qui analyse les statistiques fournies par cinquante centres spécialisés dans dix-sept pays européens. « Après mars 1998, les taux de mortalité ont représenté le cinquième de ce qu'ils étaient au début de la période d'étude. À l'automne 1994 », souligne le docteur Mocroft. Quelle que soit l'importance de tels acquis, tous les spécialistes du si-

da insistent sur le fait qu'il est impossible de prédire si cette tendance générale va ou non se poursuivre, ne serait-ce qu'à cause de la toxicité des molécules antirétrovirales et de l'émergence, fort redoutée, de souches de VIH résistantes aux nouveaux médicaments.

La diminution globale de la mortalité induite par le recours généralisé aux trithérapies fait que le nombre de personnes contaminées par le VIH (ayant ou non développé un sida clinique) a tendance à augmenter. Il serait aujourd'hui, selon les estimations du RNSP, de l'ordre

de 120 000, 90 000 hommes et 30 000 femmes. Autre conséquence de l'efficacité des associations antirétrovirales, on estime que le nombre total de personnes vivantes souffrant en France des symptômes cliniques du sida est passé de 6 700 en 1990 à 18 000 en 1996 pour atteindre 20 500 aujourd'hui.

### INSUFFISANCES DU DÉPISTAGE

Autres données importantes, les modes de contamination des 120 000 personnes infectées par le VIH vivant actuellement en France. Selon le RNSP, il s'agit de « pratiques homosexuelles » dans 50 000 cas, de « rapports hétérosexuels » dans 45 000 cas, d'« usage de drogues par voie intraveineuse » dans 22 500 cas et d'« autres modes » pour 2 500 personnes parmi lesquelles 1 000 enfants de moins de quinze ans infectés par voie materno-fœtale.

De nombreuses difficultés tiennent aux insuffisances du dépistage. Mises en place, non sans difficultés, vers la fin des années 80, les consultations de dépistage anonyme et gratuit connaissent une baisse de leurs activités. « Le nombre de tests de dépistage volontaire de l'infection par le VIH diminue depuis 1994, souligne-t-on auprès du RNSP. Ce nombre est passé de 5 millions à 3,6 millions en 1997. On observe d'autre part une stabilité du nombre de personnes qui découvrent leur état de séropositivité, soit environ 5 000 cas chaque année. Il s'agit, plus de deux fois sur trois, d'hommes. » En 1997, les

consultations de dépistage anonyme et gratuit ont déposé 16 fois moins de cas de séropositivité parmi les moins de 20 ans que parmi les personnes de 30 à 39 ans.

« Un nombre élevé de personnes infectées par le VIH ne découvrent leur séropositivité qu'au moment de l'ap-

peux des pays d'Afrique subsaharienne. De telles carences soulignent la nécessité d'informer de façon plus spécifique ces populations sur les bénéfices qu'elles peuvent attendre du dépistage et sur la possibilité d'une prise en charge thérapeutique adaptée. »

### Une manifestation pour Act-Up, une chaîne de la solidarité pour Aides

La 11<sup>e</sup> Journée mondiale de lutte contre le sida devait être marquée, mardi 1<sup>er</sup> décembre, par une série d'initiatives. Dénonçant le « retour à l'indifférence », Act-Up Paris appelait à un rendez-vous à 18 heures devant la gare de l'Est pour une manifestation devant s'achever place du Palais-Royal. Cette association se félicite d'autre part du fait que Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, « se soit engagé à ce que les députés observent une minute de silence en mémoire de toutes les personnes décédées des suites d'un sida », lors de la reprise des débats parlementaires sur le PACS. Dans l'entourage de M. Fabius, on ne pouvait, dans la matinée du 1<sup>er</sup> décembre, confirmer cette information. Pour sa part, l'association Aides met en place, du 1<sup>er</sup> au 15 décembre, une « chaîne de solidarité » réunissant 4 000 commerçants qui s'engagent à reverser 1 franc à l'association pour chaque produit sélectionné vendu dans leur magasin.

partition des symptômes qui caractérisent le sida-maladie, explique au Monde le professeur Jacques Drucker, directeur du RNSP. Ce faible recours au dépistage de la part des personnes a priori les plus concernées est révélateur de la non-perception du risque – ou d'un mauvais accès au système de soins – pour certains groupes de population. Il s'agit essentiellement des personnes contaminées par voie hétérosexuelle et des sujets de nationalité étrangère, en particulier

En d'autres termes, le temps n'est plus où l'incitation au dépistage de certains groupes à risques pouvait être perçue comme une mesure risquant de conduire à une forme de stigmatisation, les bénéfices individuels et collectifs attendus des nouvelles associations thérapeutiques justifiant des actions préventives que l'on aurait, bien jugées inacceptables.

J. - Y. N.

### Peter Piot, directeur général de l'Onusida

## « Lutter contre la pandémie dans une perspective politique et économique »

GENÈVE de notre envoyé spécial « Êtes-vous inquiet devant les derniers chiffres qu'en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé vous venez de rendre publics et qui témoignent d'une progression constante, presque inexorable, de l'épidémie de sida dans les pays en voie de développement (*Le Monde* du 25 novembre) ?

– Il y a, bien évidemment, quelque chose de désespérant à dresser et à publier, année après année, de tels bilans chiffrés. Dix millions, vingt millions, trente millions et plus, de personnes infectées par le VIH dont 95 %, aujourd'hui, dans les pays en voie de développement, le constat est dramatique. Et au niveau mondial, en valeur absolue, il est clair que l'augmentation va se poursuivre, ne serait-ce qu'à cause de la présence du virus en Inde et en Chine.

– Observez-vous aujourd'hui, près de vingt ans après l'émergence de cette épidémie, une forme de fatalité face à un mal qui continue sa progression ?

– Il y a, de fait, une certaine tendance à la fatalité. Mais j'observe que plusieurs nations africaines, qui ne prenaient pas le sida au sérieux, commencent, depuis peu, à se mobiliser. C'est le cas de l'Afrique du Sud, pays riche où le réveil se fait. Il est vrai, bien tardivement. Le chef d'Etat du Botswana vient de débloquer un budget au service de la lutte contre le sida. Celui de la Tanzanie a, pour la première fois, décidé le lancement d'une campagne qui débutera dans

quelques jours. Le président du Mozambique prend diverses initiatives en ce sens et ce sera aussi bientôt le cas du Gabon. Une telle mobilisation des chefs d'Etat est sans précédent. Elle est, pour une bonne part, le fruit des actions de lobbying menées auprès des gouvernements pour les convaincre que l'épidémie de sida est devenue une menace importante pour le développement économique de leur pays.

– Vous estimez donc nécessaire, pour lutter contre cette épidémie, de sortir du strict cadre médical ?

– Pour lutter efficacement, il faut impérativement sortir du petit club des spécialistes du sida et du monde des professionnels de la santé. Sans doute, ces experts perçoivent-ils clairement la réalité virologique et médicale présente et à venir mais ils ne peuvent, à eux seuls, faire progresser la lutte. Mon objectif demeure d'intégrer la lutte contre la pandémie dans une perspective politique et économique. Les chiffres fournis par les épidémiologistes n'ont plus guère, à eux seuls, de sens. À l'inverse, si l'on parle de l'impact sur l'économie, les responsables politiques sont beaucoup plus réceptifs. Au-delà des conséquences sur le développement socio-économique, ils prennent conscience du fait que le sida pourrait être un facteur majeur de déstabilisation sociale dès lors qu'il existe, dans leur pays, des millions de personnes infectées, et parmi elles, des membres du gouvernement.

– Dans quel délai pensez-vous obtenir des résultats concrets ?

– Il faudra, certes, encore un certain temps avant que la mobilisation que l'on commence à observer ait des effets mesurables. L'expérience de l'Ouganda, l'un des pays qui a su agir le plus tôt, montre qu'il faut quatre ou cinq ans avant que l'on puisse mesurer l'impact des actions de prévention. Ce phénomène se vérifie aussi dans le nord de la Tanzanie. Un objectif raisonnable serait d'obtenir, autour de 2005, une réduction de l'ordre d'un tiers des cas de nouvelles contaminations.

– Quelle analyse faites-vous de la situation présente en Chine et en Inde ?

– La question de la Chine comporte de très nombreuses inconnues. Les responsables gouvernementaux chinois ont pleinement conscience des problèmes liés à l'épidémie naissante – quelques centaines de milliers de personnes infectées – et commencent à mettre en œuvre différentes mesures de lutte. En Inde, on compte déjà environ quatre millions de personnes infectées. Dans ce pays, la prise de conscience politique est très différente selon les Etats. Certains, comme ceux du Tamil Nadu et du Maharashtra où se trouve Bombay, ont mis en place des programmes assez importants de prévention. D'autres, comme l'Uttar Pradesh où vivent cent vingt millions de personnes, ne font pratiquement rien. L'évolution devrait donc être, dans les prochaines années, très hétérogène.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

## Les missions de l'Agence de recherche sur le sida élargies à l'hépatite C

CLAUDE ALLÈGRE, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, et Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, ont présenté lundi 30 novembre les nouvelles orientations scientifiques de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS). Créée il y a dix ans, et depuis peu présidée par le professeur Michel Kazatchkine (*Le Monde* du 12 septembre), ce groupement d'intérêt public coordonne, soutient financièrement et évalue l'ensemble des travaux scientifiques concernant l'infection par le VIH. Rappelant que la recherche sur le sida demeure « une priorité de la recherche médicale », MM. Allègre et Kouchner ont fait valoir que l'extension rapide de l'épidémie dans les pays en voie de développement « exigeait un renforcement des ef-

forts de recherche clinique, épidémiologique et de santé publique ». « La France est décidée à contribuer de manière active à ce renforcement », ont-ils souligné. C'est ainsi que dans le cadre des actions du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, un nouveau programme de recherche sur le sida dans les pays du tiers-monde va être mis en place. L'ANRS devrait y participer « en collaboration avec les organismes de recherche nationaux – Inserm, Institut de recherches pour le développement, réseau des Instituts Pasteur – et en partenariat avec les chercheurs des pays concernés ». Une place plus grande devra aussi, à l'avenir, être accordée dans ce domaine aux sciences de l'homme et de la société. MM. Allègre et Kouchner estiment d'autre part né-

cessaire de tenir compte des évolutions épidémiologiques. Ils ont ainsi demandé à l'ANRS de développer des recherches sur l'hépatite C. CO-INFECTION On observe en effet depuis plusieurs années, notamment chez les toxicomanes ayant recours à des injections intraveineuses, une proportion importante de personnes infectées à la fois par le VIH et par le virus de l'hépatite C. Selon une étude réalisée par l'Institut de recherche en épidémiologie et financée par l'ANRS (*Le Monde* du 27 décembre 1996), la moitié des toxicomanes seraient contaminés par le virus de l'hépatite C qui, comme le VIH, est transmissible par voie sanguine. Or cette co-infection soulève, en

pratique, des difficultés particulières depuis que l'on dispose d'une bithérapie – associant un interféron à la ribavirine – efficace contre l'infection chronique par le virus de l'hépatite C. L'une des questions aujourd'hui soulevées est celle de savoir s'il faut ou non traiter les patients co-infectés contre les deux infections dont ils souffrent. Parallèlement à cette élargissement des missions de l'ANRS, le *Journal du sida*, mensuel de l'association Arcat-sida publié avec le soutien financier de la direction générale de la santé, annonce dans son numéro de décembre qu'il « va étendre son champ d'expertise à d'autres pathologies graves, notamment à l'hépatite C ».

J. - Y. N.

Carl Havelange

# De l'œil et du monde

Une histoire du regard au seuil de la modernité

Fayard

624 pages  
198 F

Havelange a bien du talent. Il plie son exceptionnelle érudition aux dimensions d'hypothèses audacieuses et de rapprochements fulgurants. Et il écrit comme un poète...

André Meury, *Le Monde*

Impossible de dire en quelques lignes la richesse et la nouveauté de ce livre envoûtant, pétillant d'intelligence et de science dominée.

Histoire

L'Histoire chez FAYARD



# Des expériences d'unités de visites familiales seraient menées dans plusieurs prisons en 1999

## Elles permettraient aux détenus de rencontrer leurs familles sans la présence de surveillants

L'administration pénitentiaire aurait retenu trois sites-pilotes pour l'expérimentation des unités de visites familiales, qui devraient permettre aux détenus de rencontrer leurs familles hors la présence de surveillants pour des périodes de plusieurs heures, voire de plusieurs jours. Le choix ultime reviendra cependant au garde des sceaux, Elisabeth Guigou. L'expérimentation devrait commencer en 1999.

LE DROIT à l'intimité des détenus progresse pas à pas. Lancé à la fin de l'année 1997 par l'administration pénitentiaire, le projet de création d'unités de visites familiales (UVF), ces petits appartements exempts de surveillance qui devraient permettre aux détenus de recevoir librement leurs familles (Le Monde du 5 décembre 1997), va faire l'objet d'une expérimentation dans quelques établissements pénitentiaires en 1999.

L'administration pénitentiaire a retenu une vingtaine de sites pour cette expérience, dont, selon le quotidien Libération, les centres de détention de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime), d'Écrouves (Meurthe-et-Moselle) et la maison centrale des femmes de Rennes (Ile-et-Vilaine).

### VOYEURISME FORCÉ

Les relations sexuelles étant interdites dans les prisons françaises, les détenus sont contraints de se li-

vrer, aux parloirs, à des relations clandestines avec leurs conjoints. Humiliant pour les prisonniers, cette situation est aussi dégradante pour le personnel, dont la mission de surveillance des parloirs s'apparente le plus souvent au voyeurisme forcé.

Afin de remédier à cette situation, l'administration pénitentiaire a donc décidé d'instaurer « dans les établissements pénitentiaires, des lieux privés permettant à la famille dont l'un des membres est détenu de

visiter intra-muros pendant un certain temps toutes les dimensions de la vie familiale, de la préparation de ses repas à un sommeil partagé en passant par des rapports amoureux ». Si « la possibilité des relations sexuelles n'est pas exclue, elle n'est pas au cœur du dispositif, dont l'objectif principal est le maintien des liens familiaux préexistants, dans un objectif de réinsertion ».

### QUESTIONS

CONCUS comme des espaces intermédiaires entre la prison et le milieu libre, les unités de visites familiales seront des petits appartements, équipés de chambres, d'un coin repas et de sanitaires. Leur accès devrait être proposé, « à tous les condamnés affectés en établissements pour peines, non bénéficiaires de sortie ou d'un autre aménagement de peine garantissant le maintien des liens familiaux ». Pour l'administration pénitentiaire, le projet destiné aux détenus condamnés à des longues peines ne doit pas concurrencer le dispositif de permissions de sortie.

Bien que le principe de la création des UVF soit acquis, toutes les modalités de l'expérience ne sont pas réglées. Quelles durées de visites seront accordées aux familles des détenus qui bénéficient du dispositif ? Comment assurer la sécurité au sein des UVF, qui seront privés de surveillance directe ? Quelles règles d'hygiène et d'alimentation adopter ? Autant de questions que l'expérimentation dans quelques sites pilotes devraient permettre de résoudre, avant une éventuelle généralisation du dispositif à tous les établissements pour peines.

Cécile Prieur

### Treize ans de réflexion

La réflexion sur les unités de visites familiales a commencé en 1985, avec un rapport de la commission architecture-prison remis au garde des sceaux de l'époque, Robert Badinter. Le document préconisait la création de studios dans l'enceinte des prisons afin de permettre aux détenus de recevoir leur famille en dehors de la surveillance du personnel. Cette idée a été expérimentée au centre de détention de Mauzac, mais l'expérience n'a duré que quelques mois en raison des réticences de l'administration pénitentiaire.

En 1989, le rapport sur les surveillants de prison du député (PS) Gilbert Bonnemaison incitait l'administration à « réfléchir, en concertation avec le personnel, au maintien dans les établissements longues peines des relations affectives et sexuelles des détenus ». Trois ans plus tard, un groupe de travail de l'administration pénitentiaire sur les longues peines proposait la création d'espaces privatifs pour des visites familiales.

### Les expériences étrangères

● Canada. Expérimentées dès 1980, les « visites familiales privées » ont lieu dans un pavillon ou un mobil-home situé hors détention, sur le site pénitentiaire. La direction peut en accorder tous les deux mois, pour une durée de deux à six semaines, dix heures. Menée dans sept établissements, dont une prison pour femmes, l'expérimentation a été étendue après une évaluation. En 1995, il existait quatre-vingt unités réparties dans quarante-deux établissements au bénéfice d'environ cinq mille cinq cents détenus.

● Espagne. Le système du « vis-à-vis » prévoit une visite non surveillée d'une durée limitée à deux ou trois heures, qui se déroule dans une pièce composée d'un lit et de sanitaires. En raison

de la brièveté de la visite et de la configuration des lieux, ce système est plus destiné au déroulement de relations sexuelles qu'à de véritables rencontres familiales.

● Danemark. Le Danemark autorise des visites conjugales hebdomadaires d'une durée d'une heure et demie. La Finlande et la Norvège ont imaginé un système de congés conjugaux. Les Pays-Bas ont mis en place des visites sans surveillance dans des locaux spacieux, ainsi que dans les cellules des détenus. En Moldavie, des « hôtels pénitentiaires » permettent au détenu et à sa famille de passer plusieurs jours dans un secteur de l'établissement. En Israël, des parloirs intimes ont été aménagés dans quelques prisons.

# Thierry avait fait exploser une bombe pour convaincre sa femme de ne pas divorcer

LYON de notre envoyé spécial

C'est une histoire passionnelle singulière qui vaut à Thierry Serant, trente-six ans, de se retrouver devant la cour d'assises du Rhône, lundi 30 novembre, pour une tentative d'assassinat. Le 12 novembre 1996, il a fait exploser une bombe artisanale devant l'immeuble où travaillait Sylvie, son épouse, afin de provoquer chez elle « un choc émotionnel ». Quelques mois plus tôt, Sylvie avait entamé une procédure de divorce et son mari espérait, grâce à cet « attentat », l'amener à consulter un psychiatre avec le secret espoir qu'elle accepterait alors de reprendre la vie commune.

Abandonné par sa mère biologique, Thierry Serant a été adopté à l'âge de trois mois par un couple aisé, des catholiques pratiquants très attachés aux valeurs familiales, dont il est lui-même imprégné. Après une scolarité moyenne dans des institutions prestigieuses (jésuites, maristes et chartreux), il lui faut cinq ans pour obtenir un DEUG de droit. Au bataillon des officiers de réserve de Saint-Cyr, qu'il intègre avant de faire son service national au 35<sup>e</sup> régiment d'artillerie parachutiste, il apprend la fabrication et le manie-

Mais l'enjeu de fonder une famille est la plus forte. « Il m'a dit : "Ce ne sera pas un échec, car si c'est un échec, c'est que je me suis trompé sur ma femme et ça, je ne le supporterai pas", raconte Sylvie. On s'est installés dans notre appartement, ou plutôt, il s'est installé. Il avait mis ses photos de parades dans la chambre, ses galons dans l'entrée. C'était son univers à lui, pas le cadre d'une vie de couple. » Le soir, quand Sylvie essaye de dormir, Thierry tapote pendant des heures sur son ordinateur installé dans la chambre et fume sans se soucier de son épouse.

### « Il s'est engagé dans un processus de crescendo passionnel », déclare un expert

« J'avais déjà la perception que ce mariage était une erreur, nous n'avions pas suffisamment de points communs », affirme l'accusé. Je comptais sur mes parents pour me rappeler à la raison. Qualifié de « narcissique » par les experts, Thierry Serant assume totalement ses responsabilités. « Psycho-rigide, abrupt, ne supportant pas la contestation et les frustrations », il rencontre des problèmes dans sa vie professionnelle, mais il en fait toujours porter la responsabilité aux autres.

Quand son couple se désintègre, c'est forcément de la faute de Sylvie. « Elle me faisait des scènes sous des prétextes futiles, comme l'attribution des placards et des tiroirs, bidouillait. Le lendemain, elle s'excusait de m'aimer si mal, c'était déstabilisant. Plus elle me faisait des scènes, plus j'y voyais un signe de détresse et plus je me sentais amoureux et responsable. » Car Thierry est convaincu que sa femme ne va pas bien. Pour tenter de recoller les morceaux, il lui suggère de suivre une thérapie de couple. « Il était parfois violent, notamment sous l'emprise de l'alcool », corrige Sylvie.

Un jour de l'été 1993, il joue devant elle à la roulette russe. C'était, raconte-t-il, « pour provoquer un choc psychologique », car le couple se porte mal depuis la naissance de leur fille. Après une nouvelle altercation en février 1995, Sylvie et le nez cassé. Elle décide d'entamer une procédure de divorce et quitte le domicile familial pendant trois mois. Thierry ne le supporte pas. Il est toujours persuadé que sa femme a besoin d'une psychothérapie pour que le couple retrouve enfin la sérénité. « Il a d'abord essayé de me récupérer, précise Sylvie. Après, toute la haine est ressortie. J'ai senti venir la catastrophe. »

La jeune femme est alors harcelée : coups de fil anonymes, télécopies envoyées sur son lieu de travail, dégradation de son véhicule, fouille de son appartement. « Tout ça c'est du délire », conteste Thierry Serant. C'est pourtant après ce nouvel échec qu'il prépare son « attentat ». « Il s'est engagé dans un processus de crescendo passionnel », déclare un expert entendu par la cour d'assises. Il n'avait plus qu'une seule chose en tête : faire machine arrière dans le processus de dissolution familiale en cours car il ne voulait pas du divorce.

Paradoxalement, aucun des deux psychiatres qui l'examinent ne sentent de l'amour dans les propos que tient l'accusé. « C'est une histoire passionnelle, pas un amour passionnel. Sa fille comme son épouse ne sont que des éléments de décor », affirme l'un d'eux.

A sa marraine, Diane, la fille des époux Serant, a un jour confié son désarroi : « Je n'ai que six ans, comment veux-tu que je sache qui dit la vérité et qui ne le dit pas ? » Pouvait-il en être autrement avec ce couple curieux qui semble poursuivre en public de vieilles querelles inachevées ? Comme si les faits reprochés à Thierry Serant n'étaient, au bout du compte, que le nouvel avatar d'une relation conflictuelle dont chacun a dû mal à se sortir. Comme si la cour d'assises avait à juger d'un divorce, toujours pas prononcé, plutôt que d'une tentative d'assassinat.

Acacio Pereira

# M. Tapie conteste tout contact avec le président du FN en 1993 et 1994

## Il poursuit en diffamation un ex-proche de M. Le Pen

BERNARD TAPIE ne veut pas que l'on puisse dire qu'il aurait rencontré Jean-Marie Le Pen au lendemain du premier tour des élections législatives de 1993 pour sceller sa victoire à Gardanne (Bouches-du-Rhône), ni qu'il se serait entendu avec lui avant leur débat télévisé de 1994. Il le dit, bouillonnant, lundi 30 novembre, à la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, où il poursuit en diffamation l'éditeur Hachette et Lorrain de Saint-Affrique, qui fut le conseiller de M. Le Pen pour la communication de 1984 à 1994.

Dans un livre d'entretiens, M. de Saint-Affrique affirmait que M. Tapie et M. Le Pen s'étaient rencontrés, qu'il y avait eu un accord pour Gardanne sur le maintien du candidat du FN et que des tractations avaient précédé le débat télévisé de 1994. « Aucun de ces points n'est vrai », affirme M. Tapie. La rencontre ? « Elle n'a jamais existé. Personne ne peut justifier le contraire. Et Le Pen lui-même a nié. » Gardanne ? « Tous les candidats qui avaient obtenu plus de 12,5 % se maintenaient au second tour. » Le débat ? « Comment peut-on penser qu'il était truqué ? Nous étions tributaires des questions du journaliste ! »

Mais M. de Saint-Affrique maintient ses affirmations. Pour le débat de 1994, dit-il, des contacts avec Benoît Bartherotte, alors proche de M. Tapie, ont eu lieu pour « poser la règle du jeu ». « Il fallait que ce débat existe, mais qu'il ne se déroule pas comme le précédent, en 1989 (NDLR : où la discussion avait failli tourner au pugilat). Il fallait que l'on voie cette fois Le Pen et Tapie faire de la politique. »

J'ai accompagné deux fois Bartherotte chez Tapie dans son hôtel de la rue des Saints-Pères. Bernard Tapie était présent. Selon M. de Saint-Affrique, il eut alors vent d'une rencontre entre M. Le Pen et M. Tapie en 1993. Ce que ce dernier lui aurait confirmé.

M. Bartherotte vient confirmer la présence de M. Tapie lors de l'un des entretiens de la rue des Saints-Pères avec M. de Saint-Affrique, tout en indiquant « n'être pas au courant » d'une rencontre directe en 1993 entre M. Tapie et M. Le Pen.

« Il fallait fixer les limites du débat, dit-il. Tous deux avaient le même type d'électorat populaire et populaire, des intérêts convergents - élargir leur assiette commune avant de la partager - et des intérêts opposés, mais ils n'avaient pas les mêmes convictions. Leur intérêt était de ne pas poser certaines questions. L'un sur les « affaires » et pour l'autre sur le « détail ». « Y avait-il un accord ? » demande la présidente Marie-Thérèse Feydeau. « Non. Mais, un intérêt commun à ne pas aborder ces questions. Ce sont des rôles convenus tout cela. »

Fustigeant cette opération de « promotion commerciale », l'avocat de M. Tapie, Olivier Merlet, réclame la suppression des passages jugés diffamatoires et 200 000 francs de dommages-intérêts. Jean-Yves Dupeux, pour les défenseurs, s'interroge, quant à lui, sur le point de savoir si, en droit, le fait de dire que M. Tapie a rencontré M. Le Pen relève bien de la diffamation.

jugement le 18 janvier 1999.

Jean-Michel Dumay

FONDATION VIVENDI, L'EMPLOI COMMENCE PRÈS DE CHEZ VOUS

## Elle transforme la corvée de repassage en entreprise, et ça marche !

Marie Morgenthaler a un enfant. Elle veut lui consacrer beaucoup de temps et si possible moins aux corvées de repassage. Elle imagine qu'elle n'est pas la seule dans son cas. Elle crée "Histoire de fer" une boutique de repassage qui sera aussi une entreprise d'insertion. Quatre personnes ont déjà été engagées. La subvention accordée par la fondation VIVENDI permettra l'achat de matériel professionnel et d'un véhicule de livraison. Vous avez un projet social utile ? Écrivez-nous. Si votre démarche rejoint nos objectifs, nous vous indiquerons comment aller plus loin.

Fondation VIVENDI - 52, rue d'Anjou - 75384 Paris Cedex 08

aires augmentent aller à l'école

grande prêtant

TIEN TECHNOLOGI

L'OREAL

PROGRESS

ment antistat

4 DPO

LA CRUITE DES MÈTRES

2

son efficacité

## Les élus locaux s'agacent des contraintes imposées par le Parc de la Vanoise

Un projet d'interdiction du ski hors pistes dans le secteur protégé de l'Iseran a déclenché la grogne des représentants de Tarentaise et de Maurienne. Ceux-ci estiment que le ministère de l'environnement fait preuve d'« intégrisme » et va à l'encontre des intérêts de la population montagnarde

**CHAMBERT**  
de notre correspondant

Depuis plusieurs semaines, les relations entre les élus locaux et le Parc de la Vanoise (Savoie) - le plus ancien des parcs français créé en 1963 par l'Etat sur une zone de 53 000 hectares - sont à l'orage. Les premiers reprochent au second de bloquer plusieurs projets d'aménagement et s'en prennent directement au ministère de l'environnement, accusé de faire preuve d'« intégrisme » au détriment de l'intérêt des populations montagnardes.

Un projet d'arrêt interdisant le ski hors pistes - une pratique courante - dans 2 000 hectares du secteur de l'Iseran situé en zone centrale du parc, entre les stations de Val-d'Isère (haute Tarentaise) et Bonneval-sur-Arc (haute Maurienne), a notamment suscité une vaste levée de boucliers, entraînant Michel Barnier, sénateur RPR et président du conseil général de Savoie, à sortir de la prudente réserve qu'il avait observée jusque-là. Dans un courrier daté du 27 juillet, il alertait ainsi Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement

du territoire, sur les conséquences d'une telle mesure, « véritable provocation » pour les élus locaux et les professionnels de la montagne, qui ne manqueraient pas d'entraîner « un phénomène de rejet du Parc national dont votre gouvernement prendra la responsabilité ».

Dans un geste d'apaisement, M<sup>me</sup> Voynet a décidé, à la mi-octobre, de surseoir à ce projet d'arrêt tout en annonçant la création d'un observatoire présidé par le préfet de Savoie, qui sera chargé d'étudier cet hiver les conséquences du ski sur le milieu naturel. Ce geste de bonne volonté n'a cependant pas été suffisant pour mettre un terme au malaise.

Depuis une dizaine d'années, les municipalités de Val-d'Isère et de Bonneval-sur-Arc recherchent le moyen de relier leurs domaines skiables séparés par le Parc où tout équipement est interdit. Elles avaient cru trouver une solution satisfaisante en proposant la construction d'un tunnel emprunté par un funiculaire, dont le coût est estimé à 500 millions de francs. Mais le ministère de l'environnement a bloqué le projet au motif que la législation concernant le

53 000 hectares protégés



Parc s'appliquait également au sous-sol.

Autre sujet de contentieux, l'implantation d'un système préventif de déclenchement d'avalanches (Gazex) sur la départementale 902 reliant les communes de Bessans

et de Bonneval-sur-Arc et soumise à de fréquentes coulées de neige. « Le département souhaite sécuriser cette route. Le Parc s'oppose au Gazex sous prétexte qu'il fera peur aux chamois. Chaque fois que nous trouvons une solution à nos problèmes, on nous met des bâtons dans les roues », se plaint René Girard, vice-président (divers droite) du conseil général de Savoie, maire d'une petite commune de Haute Maurienne et membre du conseil d'administration du Parc.

### « CONCEPTION INTÉGRISTE »

Le retour du loup, espèce protégée, ou encore la mise en œuvre de la procédure européenne Natura 2000 - qui prévoit la mise en place d'un réseau d'espaces à protéger - cristallisent également des oppositions contre le Parc, même si ce dernier n'en est pas à l'origine. Entre la zone centrale, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) et les arrêtés de biotope, les élus locaux considèrent en effet que leurs communes ont déjà sacrifié beaucoup à la protection de l'environnement. « On veut nous obliger à restreindre le pacage

des troupeaux. On nous interdit de construire une digue de protection contre les crues du torrent de l'Arc. Et tout ça pour protéger des petites fleurs... », s'insurge un conseiller municipal de Bessans, affirmant que « jamais la population n'acceptera la présence du loup ».

La polémique est attisée par la Ligue savoisiennaise, un mouvement indépendantiste qui vient de rejoindre Camille Chedal-Anglès, actuel président du Parc national de la Vanoise, en fin de mandat. En compagnie du conseiller régional Patrice Abeille, président de la Ligue savoisiennaise, et désigné par la région Rhône-Alpes pour siéger au conseil d'administration du Parc, il multiplie les réunions publiques pour dénoncer « une conception intégriste de l'écologie » qui voudrait « chasser l'homme de son habitat et réserver la montagne à la flore, la faune et au tourisme ».

« J'ai le sentiment que la tension actuelle est plutôt de nature politique. Certains milieux n'admettent pas les lois de l'Etat français et comme le Parc est un établissement public, il est de bon ton de le critiquer, réagit Emmanuel de Guillibon, directeur du Parc depuis

1993. Je trouve cela navrant. Le Parc a une mission fondamentale de protection. C'est un formidable atout pour les communes de Tarentaise et de Maurienne, mais également pour l'ensemble du département ».

De son côté, la section CFDT du Syndicat national de l'environnement trouve « affligeant » que la plupart des personnalités qui critiquent l'établissement public appartiennent à son conseil d'administration. « Est-ce parce que l'une des principales raisons motivant la création du Parc fut la protection du bouquetin que cet organisme devient aujourd'hui le bouc émissaire de certains hommes politiques ? », s'interroge-t-elle. Le conseil d'administration du Parc de la Vanoise, qui compte quarante membres dont dix représentants des collectivités territoriales, vient d'être totalement renouvelé et devrait être son nouveau président le 15 décembre. Il aura la lourde tâche de tenter de ramener un peu de sérénité et de confiance envers une institution dont aucun élu savoysard ne se risque cependant à réclamer la suppression.

Philippe Révil

## Le statut de parc national, un label prestigieux mais astreignant

D'ICI la fin du siècle, la France devrait compter dix parcs nationaux. Le premier ministre a annoncé, devant le congrès de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) à Fontainebleau (Seine-et-Marne), que trois nouvelles zones protégées verraient le jour avant l'an 2000 : en mer d'Iroise (Finistère), en Corse et en Guyane (Le Monde du 6 novembre). A cette occasion, le premier ministre, Lionel Jospin, a appelé à une « intensification » de la politique de protection.

Annoués depuis 1992, ces trois projets ont connu quelques difficultés à voir le jour. Si la perspective d'un label prestigieux peut séduire les élus, les contraintes inhérentes au statut ont néanmoins suscité des réticences.

### LIMITES DU TOURISME

Ainsi les élus illois du Finistère ont-ils craint que le parc marin de la mer d'Iroise freine la pratique de la pêche. En Corse, les édiles ont tardé à se mettre d'accord sur la charte de l'établissement. En Guyane, après avoir surmonté les inévitables des Amérindiens, les pouvoirs publics ont dû faire face à une motion hostile au parc national votée par le conseil régional et le conseil général. Mécontents du sort qui leur était réservé lors de la discussion sur l'avenir des DOM-TOM (Le Monde du 24 octobre), ces élus avaient décidé de bloquer le projet pourtant en dis-

cussion depuis 1975... Même les parcs nationaux installés dans le paysage, dont les plus anciens ont trente-cinq ans d'existence, sont encore l'objet de polémiques. En effet, ces zones protégées gênent souvent un tourisme accru, qui menace des espèces fragiles et rares. Dans celui de la Vanoise, par exemple, les pratiques en vogue de randonnées en raquettes, de ski hors piste ou de déposes en hélicoptère sont monnaie courante. Le ministère de l'environnement tente donc de faire comprendre aux élus locaux que le tourisme doit être maîtrisé : « Quand on va dans les chambres royales de Versailles, on ne court pas avec des talons aiguilles », résume Jean-Pierre Raffin, conseiller technique de Dominique Voynet. Si les collectivités locales ne parviennent pas à résister à la pression économique, certaines mesures d'interdiction de fréquentation pourraient être prises.

Avant d'en arriver là, les conseils d'administration de ces établissements publics peuvent être des lieux de médiation et de dialogue. Quatre d'entre eux (Cévennes, Mercantour, Port-Cros et Vanoise) viennent d'être renouvelés. Les trois autres (Ecrins, Pyrénées occidentales et Guadeloupe) devraient suivre le mouvement début janvier 1999.

Sylvia Zappi

## Le développement du rail en Suisse allégera le trafic routier transalpin

EN APPROUVANT, à 63,6 %, un plan de modernisation du rail d'un coût de 30,5 milliards de francs suisses, soit environ 124 milliards de francs (Le Monde du 1<sup>er</sup> décembre) les Suisses ont, d'une certaine manière, validé l'analyse proposée dans un rapport sur « la politique française des transports terrestres dans les Alpes », rendu en mai, par Christian Brossier, président du Comité des directeurs de transports (Le Monde du 30 mai).

L'une des idées centrales de ce rapport, commandé par Jean-Claude Gysso, ministre de l'équipement et des transports, consistait en effet à attendre l'évolution du contexte international - principalement en Suisse et en Autriche - avant d'entreprendre de nouveaux percements sous les Alpes. Et de tirer, d'ici là, le meilleur parti des équipements existants, tels que la liaison ferroviaire sous le Mont-Cenis et les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Fréjus.

Le résultat, prévisible, du réajustement transalpin donne le feu vert à la mise en œuvre du « plan » de ferroutage suisse, qui vise à transférer sur le rail la totalité du trafic de transit routier. Cet ambitieux projet prévoit notamment le percement de deux tunnels, l'un de 37 km sous le Saint-Gothard - le plus long du monde - et l'autre de 33 km sous le Loetschberg.

Les titanesques travaux à venir, correspondant à la création d'« autoroutes roulantes » capables d'offrir quelque 1,4 million de places par an aux camions - jusqu'à présent interdits de passage au-delà de 28 tonnes -, devraient faciliter, d'ici dix ans, les liaisons ferroviaires entre le nord et le sud de l'Europe via la Suisse et, du même coup, considérablement alléger le trafic de transit sur les routes et autoroutes françaises.

Robert Belleret



Handwritten signature or stamp at the bottom center of the page.

ne histo  
dormir  
ebout  
Rejete  
l'hypno  
de ses clic  
Dans un  
sur cette  
so

HORIZONS

ENQUÊTE

1. VOYAGE EN HYPNOSE

Une histoire à dormir debout



Rejetée par Freud, qualifiée par Lacan de « barbarie », l'hypnose retrouve droit de cité en France. Débarrassée de ses clichés, elle profite de l'essor de la lutte anti-douleur. Dans une enquête en deux volets, « Le Monde » revient sur cette méthode contestée par la science qui, cependant, soulage, soigne et parfois guérit les malades

A Brest, à Toulouse, à Caen, à Rouen et dans la région parisienne, des hôpitaux utilisent l'hypnose. Des maternités y viennent. Dans le privé, psychiatres, psychologues, sexologues, dentistes, généralistes et jusqu'aux cardiologues se forment à la « nouvelle » technique. A Villepinte (Seine-Saint-Denis), le docteur Trocmé a appris l'hypnose pour préparer ses patients à la coronarographie. Il a ainsi considérablement réduit les troubles vagues (chutes brutales de tension) et vient d'ouvrir une consultation anti-tabac.

Rien encore de très spectaculaire : 10 % des psychiatres français déclarent y recourir, pour la plupart occasionnellement, contre 60 % aux États-Unis. Et peu d'hôpitaux osent afficher une consultation spécialisée. L'hypnose se pratique mais rarement seule et toujours dans la discrétion. « Elle n'est pas admise culturellement en France. Depuis peu, elle prolifère et devient à la mode, mais ça ne change pas le rapport avec l'idéologie dominante », soupire François Roustang, l'un des rares grands psychanalystes locaux converti à l'hypnose et, de ce fait, exclu du cercle. Mais, il y a dix ans, lorsque Léon Chertok, le pionnier, se batait pour la réhabiliter, elle n'existait pas. Aujourd'hui, les deux principaux instituts de formation refusent du monde et, les guérisons augmentant, la mode s'en mêle : on s'échange des adresses comme on donne celle d'un bon plombier.

C'est ainsi que l'infortunée reporter se retrouve, par un bel après-midi d'automne, face à une charmante hypnothérapeute, contrainte malgré elle de devenir acteur de sa propre enquête. Comment décrire un vécu par nature intransmissible ? Comment raconter l'hypnose sans l'essayer ? Rouletabille est dans l'état d'esprit du cochon d'Inde visitant l'institut Pasteur, à qui on dirait : « Entrez dans cette cage, mon vieux, on va vous montrer nos méthodes ! »

La cage, en l'occurrence, est un confortable fauteuil de relaxation. Et la méthode des plus douces. L'hypnotologue, tout en parlant, lui a délicatement saisi le poignet, et levé la main qui reste figée en l'air. Elle suggère que cette main si légère, si détendue, va se rapprocher du corps, et que, lorsqu'elle l'atteindra, tout le corps sera à son tour détendu, léger. Et c'est exactement ce qui se passe. Le cobaye n'a pas perdu conscience, mais, à sa grande stupeur, il sent sa main se rapprocher insensiblement de sa poitrine, mue par une force inconnue. C'est lui et pas lui. Très vite, il flotte, confortable, charmé par la voix de la thérapeute qui l'encourage à se détendre, à chasser en expirant toutes les choses désagréables. Les bruits de fond ont disparu. Seules comptent la voix et cette bizarre impression de s'observer soi-même. Le corps semble doué d'esprit, et l'esprit, médusé, le regarde agir et répondre à sa place.

L'expérience est agréable, pas impressionnante pour un sou. Rien à voir avec les « Dormez, je le veux ! » et autres catalepsies magiques des hypnotiseurs de foire.

Depuis deux cents ans, elle échappe à toute explication rationnelle. Est-elle, comme l'affirment les cliniciens, un état modifié de conscience, un « quatrième état » naturel, distinct du sommeil, du rêve et de la veille, une sorte de rêve lucide où la conscience se reploie pour laisser parler l'inconscient ? Ou, plus prosaïquement, comme l'assurent les chercheurs, le simple produit de la suggestion, une sorte de jeu de rôle où le patient se comporte comme il s'attend à se comporter ? Entre l'hypnose et la suggestion, la frontière est ténue. Le débat existe depuis l'origine. Il n'est toujours pas tranché.

L'HYPNOSE est probablement aussi vieille que l'homme. « Elle s'insère dans une série d'expériences appartenant au potentiel psychologique humain, où les sociétés primitives ont greffé le surnaturel et le religieux », explique Jean-Michel Petot, professeur de psychologie clinique à l'université de Nanterre (Hauts-de-Seine). La transe magique des sorciers, la méditation des chamans, ou l'extase mystique et les possessions diaboliques relèvent, selon lui, du même phénomène. « En ce sens, l'hypnose est la mère de toutes les thérapies », affirme Thierry Melchior dans son livre *Créer le réel* (Le Seuil).

C'est en France, à la veille de la Révolution, que le phénomène hypnotique perd ses attributs surnaturels. Franz Anton Mesmer, médecin viennois installé à Paris en 1778, croit en l'existence d'un « fluide magnétique » et groupe ses patients autour d'un baquet rempli d'eau et de limaille de fer. Le « fluide », ou « magnétisme animal », en circulant, provoque des crises convulsives spectaculaires, dont le malade est censé sortir guéri. L'expérience est interdite en 1784, après le rapport de deux commissions d'étude royales évoquant, déjà, la « simulation ». Mais, la même année, un disciple de Mesmer, le marquis de Puységur, découvre le « somnambulisme artificiel », véritable ancêtre de la transe hypnotique.

La théorie du « fluide » est abandonnée avec l'abbé Joseph de Paria et l'Anglais James Braid, qui montrent que les « passes magnétiques » ne sont pas nécessaires pour induire la transe, désormais assimilée à un « sommeil nerveux ». En 1843, Braid remplace le mot « magnétisme » par le terme

nécessaire. Une transe légère, voire une conversation dérivée, suffit souvent. « Un tiers du temps, je fais de l'hypnose ; un tiers, je n'en fais pas ; le reste, je ne sais pas », disait Milton Erickson.

Chemin faisant, l'hypnose a perdu de sa spécificité. Tout le monde, à quelques rares exceptions près (paranoïaques et psychotiques notamment), est désormais « hypnotisable » à un degré ou à un autre. Ou finit la suggestion, ou commence l'hypnose ? Le débat reste ouvert. Presque tous les cliniciens penchent pour la thèse « étatiste ». C'est un état naturel, que chacun expérimente tous les jours, expliquent-ils. « Quand je conduis ma voiture, parfois je suis ailleurs. Je fais tout ce qu'il faut. Je m'arrête, le ralentis. Et pourtant je suis dans un état de conscience très différent de celui d'un pilote de formule 1 », raconte Sami Tawil, qui dirige une unité d'hospitalisation dans le service de psychiatrie du professeur Ferreri à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris. L'enfant fasciné par son jeu, la foule bouche bée devant un spectacle, l'étourdi qui, plongé dans sa lecture, oublie sa station de métro, l'artiste absorbé dans sa création, vivent la même expérience.

« L'esprit oscille tout le temps entre deux modes de fonctionnement, assure le docteur Dominique Meggì. Dans l'un, on est en prise avec l'action, dans l'autre, on décroche, on s'absorbe plus ou moins à l'intérieur. Selon certaines hypothèses, ces phases hypnotiques durées interviendraient toutes les 90 minutes, comme le sommeil paradoxal - le rêve -, pendant la nuit. Elles permettraient d'engranger l'expérience faite. »

Pour passer de la phase hypnotique courante à la transe, le clinicien guide le patient jusqu'au point où l'inconscient prend les rênes. « Notre travail consiste à aller plus loin, là où se trouve la créativité », dit le docteur Jean-Marc Bernheim, qui a recours à cette pratique auprès de fumeurs. « L'hypnose gomme le moi, l'inconscient est à nu », renchérit le docteur Tawil. A l'appui de la thèse « étatiste », des expériences montrent que certains sujets, particulièrement doués, présentent des stigmates à l'issue de la transe : si on leur a suggéré une brûlure, ils ont des cloques sur la peau.

Face aux praticiens, la plupart des chercheurs, sociologues, ethnologues, doutent. « Tout est dans la suggestion, assure le docteur Bouhassira, neurologue. Elle permet de modifier un rythme cardiaque, la pression artérielle, la température corporelle et surtout la sensation de douleur. Un soldat blessé continue de courir. » « Il n'y a pas d'état spécifique », ajoute Irving Kirsch, professeur de psychologie à l'université du Connecticut. Les gens expérimentent ce qu'ils attendent d'expérimenter. L'hypnose est une méthode honnête et sûre pour engager le mécanisme psychologique qui est responsable de l'effet placebo.

Le fait est que, malgré de nombreuses recherches, il n'a jamais été possible de mesurer une modification de l'activité du cerveau liée à l'état « hypnotique ». Plus troublant : les études évaluant l'efficacité de plusieurs thérapies brèves tendent à prouver que seule agit la suggestion, utilisée de façon plus ou moins ouverte dans toutes, et que la technique importe moins que le talent du médecin.

Au cours d'une expérience, on a injecté un produit à deux groupes de témoins. Le premier groupe a été prévenu que le produit apaiserait son état neurovégétatif. Pas l'autre. Tous ont été placés dans une situation stressante. Les premiers sont restés très calmes, tous les autres ont fait une crise d'angoisse. « L'état de conscience modifié répond à l'idée qu'on s'en fait », explique Jean-Michel Petot. Mais savoir s'il existe ou non dans l'hypnose est une question très artificielle. On n'a pas démontré qu'il existe sous une forme mesurable, mais c'est une expérience humaine particulière, qui a sa spécificité, comme beaucoup d'autres. L'hypnose garde son mystère. Pourtant elle guérit. Comment ? On commence à le savoir.

Véronique Maurus  
Dessin : Brian Cronin

Prochain article :  
Les chemins  
de la guérison

# Les économistes et le PACS

par Hervé Defalvard

**B**EAUCOUP a déjà été écrit au sujet du Pacte civil de solidarité (PACS). Nous ne connaissons pas encore la forme définitive qu'il prendra. De beaucoup de points de vue différents, la forme sociale de relation à l'autre qu'il institue par contrat a été considérée. Toutefois, en dépit d'un examen sous toutes ses coutures, l'un des aspects du PACS est resté inaperçu.

Pour le repérer et en dévoiler l'extrême importance, nous aurons recours à un dialogue entre deux économistes. Ces derniers ne s'occupent-ils pas, depuis Adam Smith au moins, du lien social tel qu'il résulte de l'accord entre des personnes? Malgré cette bonne raison de faire appel aux économistes, certains pourraient s'étonner qu'ils puissent nous apprendre quelque chose du PACS et de ses enjeux: ce serait là un sujet en dehors de leur champ de compétence.

Ce serait oublier deux choses. D'une part, que depuis plusieurs décennies, les économistes traitent avec leurs outils de l'économie de la famille et du mariage, dans le sillage des travaux de Gary Stanley Becker, qui lui valut le Prix Nobel d'économie en 1992. D'autre part, que le PACS lui-même est un projet en partie motivé par des problèmes tristement économiques, relatifs à l'allocation des biens entre les personnes.

Soit l'économiste 1. Il est individualiste au sens où, pour lui, l'accord entre les personnes relève de contrats non contraignants tels que chacun reste entièrement libre de son engagement à tout moment, agissant de manière unilatérale et selon son intérêt. L'économiste 1 place donc ses travaux au sein du programme de John Nash (Prix Nobel d'économie 1994), où l'accord entre les personnes est rendu par le concept d'équilibre de Nash: une situation telle que chacune

des personnes, étant données les décisions des autres, n'a pas intérêt à modifier unilatéralement sa propre décision.

En face de l'économiste 1, l'économiste 2. Lui est un économiste holiste: pour lui, à l'inverse du premier, l'accord entre les personnes relève de contrats appelés « contraignants » dans la mesure où leur réalisation repose sur une autorité. De telle sorte que les parties ne sont plus entièrement libres de le suivre selon leur bon plaisir. Le dialogue qui va s'engager entre eux est déséquilibré puisque l'économiste 1 a la force du nombre avec lui alors que l'économiste 2 appartient à une espèce en voie de disparition.

L'autre, quel qu'il soit, devient un objet jetable

L'économiste 1 engage sans attendre la discussion sur le PACS, sachant qu'il tient là un sujet favorable à ses thèses. Interrogeant l'économiste 2, il lui demande quel est, selon lui, le concept d'accord approprié afin de rendre compte de la relation d'un couple ayant signé un PACS. L'économiste 2 concède sans difficulté que nous avons là un cas de contrat non contraignant puisque le contrat peut être résilié de manière unilatérale par l'une des parties. Il admet qu'il est tout à fait justifié d'appliquer le concept d'équilibre de Nash pour de telles relations contractuelles. Pour lui-même, l'économiste 2 se demande alors si l'économiste individualiste doit cette victoire au fait que son modèle, très largement diffusé, a fini par modeler la réalité ou bien au fait que le programme de Nash est plus réaliste que le sien puisqu'il s'applique à la réalité. Laissant cette question qui ressemble à celle de la poule

et de l'œuf, il s'adresse à son tour à l'économiste 1.

Certes, si tout couple ayant signé un PACS sera nécessairement à l'équilibre de Nash, il lui demande alors si tout équilibre de Nash est optimal socialement s'il est toujours la meilleure situation pour les personnes prises ensemble. L'économiste 1, sachant que l'univers walrasien (dans lequel tout équilibre était un optimum social) est derrière lui, répond que, dans de nombreux cas, l'équilibre de Nash est sous-optimal.

Poussant à son terme le raisonnement, l'économiste 1 anticipe alors que les couples n'ayant accès qu'au PACS, du fait de son aspect non contraignant, auront beaucoup plus de chance de connaître un état sous-optimal, de « sous-bonheur » si l'on veut, que ceux qui ont accès à des contrats contraignants, dont la réalisation se réfère à une autorité (qu'elle soit laïque ou religieuse est ici secondaire).

Devant ce retournement qui transforme la victoire de l'économiste 1 en une sorte de victoire à la Pyrrhus, l'économiste 2 coagule que, pour sa part, fidèle à sa philosophie, il ne signera jamais de PACS, que la personne avec laquelle il vive soit une sœur ou un frère, un homme ou une femme. Car la qualité de l'autre est somme toute bien secondaire par rapport à l'enjeu de savoir si l'autre peut être réductible à un objet jetable, comme en l'état prévoit le PACS, faute de réviser le contrat à une autorité. Il regrette alors que, les économistes individualistes ayant rêvé, le présent gouvernement ouvre l'époque des contrats non contraignants, laissés aux seuls intérêts des parties et où l'autre, quel qu'il soit, devient un objet jetable.

Hervé Defalvard est économiste, maître de conférences à l'université de Marne-la-Vallée.

# Abolir la justice sans appel

par Charles Libman

**L**E conservatisme des fonctionnaires de justice, légendaire dans notre pays, cherche une nouvelle victoire facile dans « l'entêtement » de la réforme instaurant une possibilité d'appel pour les décisions de cour d'assises. En la matière, pourtant, le souci de modernité ne falsifie pas l'appât d'équité et le simple bon sens. Toute décision de justice – de la simple contravention au délit susceptible d'entraîner une lourde condamnation en correctionnelle – peut aujourd'hui être examinée par d'autres juges que ceux qui ont examiné le dossier en première instance. Une exception pour le moins paradoxale veut que, pour ce qui concerne les crimes, la cour d'assises ait à la fois le premier et le dernier mot. Il y a là plus qu'un archaïsme: un reste de barbarie.

La réflexion avait progressé sur ce point ces dernières années, notamment après qu'une commission présidée par Jean-François Deniau eut fourni des pistes de réforme, approfondies dans un avant-projet du garde des sceaux. Le gouvernement suivant et la chancellerie avaient ensuite examiné la possibilité de légiférer sur ce projet mais l'ordre des priorités est sans cesse modifié. Les « immobilistes » utilisent en outre, pour freiner le changement, des arguments de nature fort discutable.

Lorsque les obstacles financiers et les moyens matériels sont mis en avant pour refuser un progrès nécessaire, le procédé est à la fois on ne peut plus classique et certainement légitime.

Quand, en revanche, d'éminentes plumes de la magistrature évoquent le caractère circonstanciel – voire passionnel – d'une telle réforme (voire page Débats du 20 novembre), je ne peux que m'insurger. Dès 1974, alors que la peine de mort n'avait pas été abolie, dans le chapitre « Mort sans appel » d'un livre intitulé jus-

tice impossible, je réclamais cette réforme. J'en ai rappelé à nouveau l'impérieux besoin dans un ouvrage publié en 1996. On m'accordera – ainsi qu'à tous les citoyens qui luttent pour une justice de pays civilisés – que cette continuité dans la démarche n'a pas grand-chose à voir avec l'injure du moment.

La cour d'assises a à la fois le premier et le dernier mot. Il y a là plus qu'un archaïsme: un reste de barbarie

Il y a plus grave. Le conservatisme judiciaire se veut aujourd'hui protecteur du citoyen contre, en substance, l'alliance des avocats et des journalistes créant « le spectre de l'erreur ». Il n'est pas de dessin plus manipulateur, en vérité, que celui qui consiste à agiter le spectre du complot. Comme si les avocats et les jour-

nalistes représentaient des corporations fermées sur elles-mêmes et épargnées par les oppositions d'intérêt. Les premiers défendent des clients et des causes qui sont tout pour eux. Les seconds informent des citoyens et, le cas échéant, dénoncent des injustices. Si certains dossiers sont dès le départ empoisonnés par le soupçon et les accusations univoques, ce n'est certainement pas à cause des défenseurs. Mais bien plutôt en raison des informations qui « filtrent » des milieux de l'enquête, du parquet et de l'instruction. Veut-on que quelqu'un présente comme coupable dès sa mise en examen puis pendant des années n'ait qu'une seule occasion – celle de son unique procès – souvent peu sérieux – pour s'adresser à la société qui va l'envoyer à la nuit d'une longue détention? Continuera-t-on à affirmer que les personnes susceptibles d'être jugées le plus sévèrement doivent l'être aussi le plus sommairement? Si c'est cette triste image de la justice que l'on souhaite maintenir, il faut le dire sans faux-semblant.

Charles Libman est avocat.

## AU COURRIER DU « MONDE »

### LE CNRS FACE AUX MANDARINS

La composition du Conseil national de la science qui a été nommé récemment paraît pour le moins étonnante. A côté de huit membres étrangers et de sept personnalités représentant la recherche industrielle ou appliquée, on trouve onze professeurs du Collège de France ou des universités, un seul directeur de recherche au CNRS et aucun chercheur de l'Inserm. Ces proportions ne reflètent évidemment pas les populations respectives de ces ensembles. Elles doivent donc représenter l'opinion que le ministre de l'éducation na-

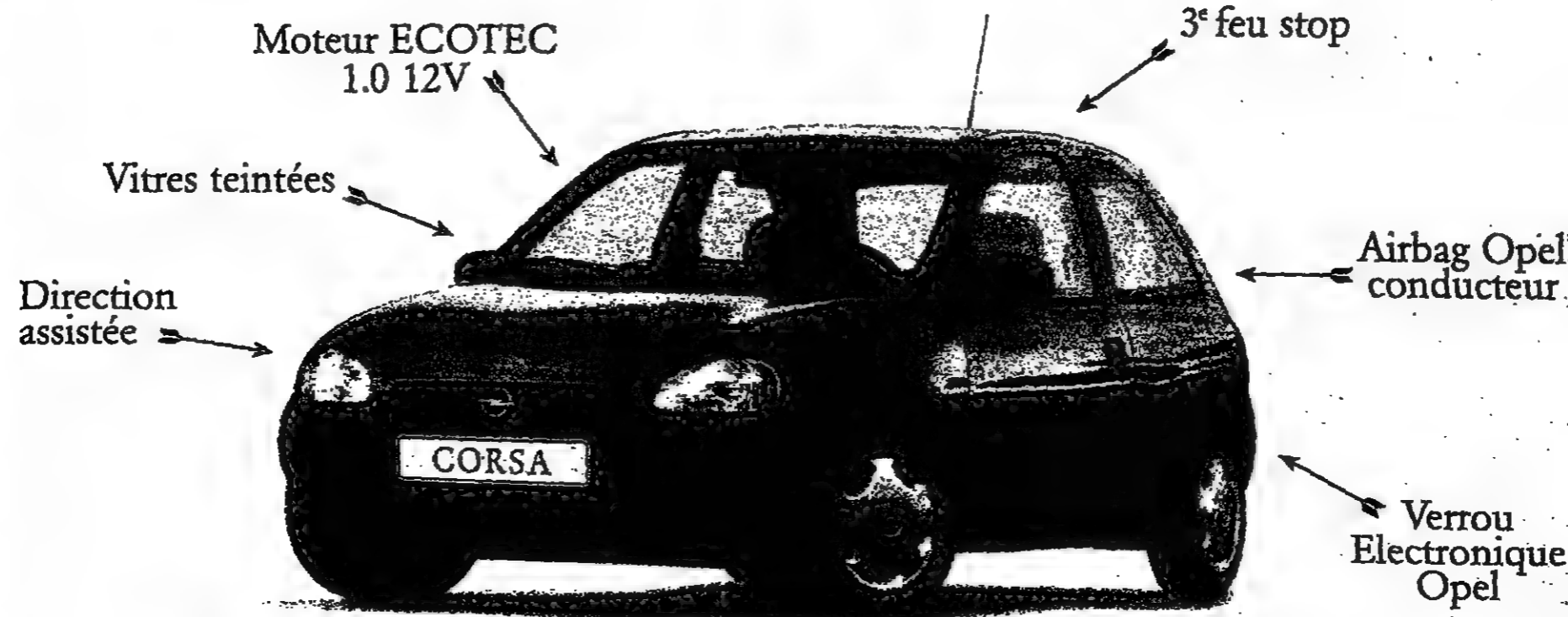
tionale se fait du rapport de leurs valeurs scientifiques respectives.

Ce biais illustre parfaitement les intentions du ministre en ce qui concerne la subordination de la recherche à la hiérarchie universitaire et nous ramène à l'époque d'avant-guerre. N'oublions pas que le CNRS a été créé par un gouvernement de gauche pour permettre à des scientifiques brillants, tel Frédéric Joliot-Curie, à des « juifs allemands », à d'autres « métèques » et à des femmes de travailler pour la France malgré les obstacles accumulés sur leur route par les mandarins universitaires (...).

François Rostas Meudon (Hauts-de-Seine)

# OPEL CORSA SIOUX : 49 950 F\*

## Jusqu'à 930 km\*\* avec un seul plein



OFFRE EXCEPTIONNELLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1998

\*Corsa Sioux 1.0 12V 3p. à partir de 49 950 F au lieu de 54 950 F (hors options). Offre Opel de 5 000 F déduite, non cumulable réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/12/98. Tarif au 27/07/98. AM 99. \*\*Consommation (l/100 km) extra urbaine : 4,9 (CE 93/116 : 7,7 / 4,9 / 5,9). \*\*\*Marque déposée, coussin gonflable de sécurité.



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE OPEL

Handwritten Arabic text in a box, possibly a signature or a note.

35 heures les... Les sal... se raid... sur la... réduci... du tem... de trav... plus en... de patr... s'enga... dans ce... demarc... avec re...

Ilon CECO

R

sans appel

سكنى من الامم

# 35 heures : les salariés se crispent, les entreprises s'adaptent

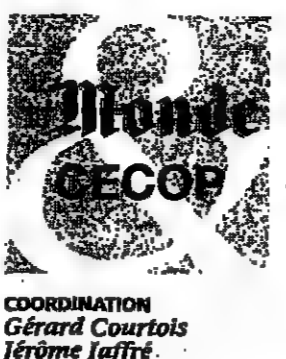
**D**'ORES et déjà, la loi du 19 mai 1998 sur les 35 heures est le symbole de la volonté du gouvernement de Lionel Jospin de vouloir peser sur le cours économique des choses, au nom de l'intérêt général. De l'issue de ce chantier dépendent non seulement la solidité de la majorité « plurielle » mais aussi la démonstration de l'utilité de la démocratie. Le chômage est la principale préoccupation de nos compatriotes, depuis vingt-cinq ans. Or l'échec des différentes tentatives à le réduire et l'idée dominante dans l'opinion que les politiques, de droite comme de gauche, sont similaires fonde la fracture entre les Français et leurs représentants. Marque de l'exception française, les électeurs ont continué à voter lors des dernières élections législatives en ayant d'abord en tête, pour 75 % d'entre eux, « l'emploi » (sondage CSA sortie des urnes, 27 mai 1997).

Dans l'idée de réduction du temps de travail (RTT) demeure, bien sûr, la réminiscence de la baisse continue du temps de travail, du XIX<sup>e</sup> siècle (84 heures) aux 40 heures de 1936 et aux 39 heures en 1982, et l'attrait de la conquête du temps libéré. « Avec le progrès technologique et les gains de productivité, il est normal que les gens travaillent moins », acquiescent 72 % des Français (sondage CSA, 3-4 octobre 1997). Mais nos compatriotes restent d'abord, dans « l'idée d'aménagement et de réduire le temps de travail », les « emplois qui pourraient être créés » (54 %). « Le temps libre ainsi dérogé pour sa vie personnelle » et les « réorganisations du travail dans l'entreprise » sont relatifs (18 et 20 %) (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Le « travailler tous » devance fortement le « travailler mieux » et le « travailler moins ».

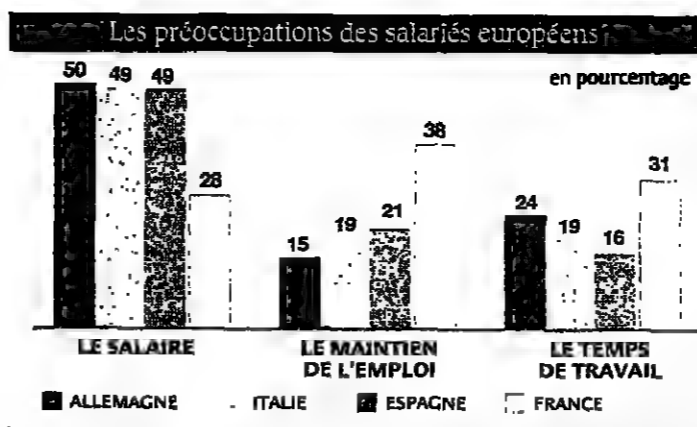
Cela explique comment, dans un pays au sein duquel 6,9 millions de personnes sont, selon une étude du Commissariat général au Plan, touchées par le sous-emploi, les Français approuvent (à 49 % contre 41 % la loi, avec une date-voteur en l'an 2000 pour la mise en

**Les salariés se raidissent sur la réduction du temps de travail. De plus en plus de patrons s'engagent dans cette démarche avec réserve**

place des 35 heures par semaine (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Les moins de cinquante ans, les salariés, les chômeurs, les sympathisants de gauche et les écologistes y sont les plus favorables. Or, si le principe de la RTT est majoritairement approuvé, les 35 heures ne font pas partie des priorités de nos compatriotes. Si les salariés estiment à 70 % qu'il est possible de constater « des avancées significatives en matière de réduction du temps de travail à 35 heures », ce thème n'arrive qu'au huitième rang de leurs attentes à l'égard des syndicats (sondage CSA, 4-5 octobre 1998), et en huitième position des priorités assignées par les Français au gouvernement (sondage CSA, 28-29 août 1998). Cette contradiction entre accord de principe et faible investissement personnel tient sans doute à ce que l'objectif attendu de création d'emplois semble obéré par l'hostilité du Medef (ex-CNPF), l'attitude des cadres et les divergences des syndicats. Qu'il s'agisse de la réduction du temps de travail à 35 heures avec compensation salariale ou sans, une majorité des Français (51 % et 47 %) ne croit pas à son « efficacité pour créer des emplois ». Avec une perception d'un jeu social à somme nulle, les Français ne sont pas prêts à lécher la proie de la fiche de paie pour l'ombre de la création d'emplois.



COORDINATION  
Gérard Courtois  
Jérôme Jaffré



Dans l'arbitrage actuel entre RTT et salaire, 42 % des Français (et 48 % des salariés) conditionnent leur adhésion aux 35 heures par le maintien du salaire, 30 % (et 34 % des salariés) s'y déclarent favorables qu'il y ait ou non compensation salariale, et 6 % (et 3 % des salariés) s'y déclarent favorables mais sous condition de réduction de salaire. Enfin, 14 % sont opposés à la réduction du temps de travail quelles qu'en soient les modalités salariales (sondage CSA, 23-24 octobre 1998). Les salariés du secteur public se montrent plus favorables à la RTT et plus polarisés par le maintien du salaire que ceux du secteur privé. Une majorité absolue de salariés gagnant moins de 7 500 francs par mois et d'ouvriers veulent les 35 heures sans réduction de salaire. Ceux qui sont favorables à la RTT avec ou sans compensation salariale en espèrent, à 64 %, la création d'emplois : ils sont prêts à gagner moins s'ils ont l'assurance du « travailler tous ».

Dans un contexte où, en 1997, le salariat n'a jamais fait aussi peu grève depuis cinquante ans (322 840 journées, hors fonction publique, soit -21 % par rapport à 1996), les réticences des cadres et l'hostilité du patronat fragilisent l'appropriation par les salariés de la RTT. Les cadres des entreprises privées se déclarent à 54 % hostiles au principe de « la loi avec date-butoir en l'an 2000 » (sondage CSA, 27-28 janvier 1998). Leur résistance provient d'abord de leur anticipation qu'ils travailleront autant qu'aujourd'hui (soit 45 heures en moyenne), et que la mise en place des 35 heures « va rendre plus difficile l'organisation de leur travail » (60 % contre 39 %). Enfin, l'encadrement estime que les 35 heures ne sont « pas compatibles avec l'exercice de responsabilités » (54 % contre 43 %). Fragilisés, comme nous le révèlent les études qualitatives, par le poids des contraintes financières de court terme sur leur métier, par la concurrence des techniciens supérieurs, et surtout par le constat que leur implication personnelle ne les met pas à l'abri des licenciements, les cadres perçoivent dans les 35 heures un risque de remise en cause de leur statut, spécifique à notre pays.

Restent comme vecteurs des 35 heures les partenaires sociaux, patronat et syndicats, invités par la loi à définir, par la voie des négociations par branche ou par entreprise, le contenu de la RTT. Le Medef, critiqué pour la « rupture des négociations sur la RTT à 35 heures » à l'issue du sommet de Matignon (46 % contre 28 %) (sondage CSA, 23-24 octobre 1998), suscite la défiance de 58 % des Français et de 62 % des salariés pour l'avenir de la RTT. Elle est similaire lorsque l'on questionne les Français sur « la confiance dans les entreprises » (sondage CSA, 29-30 septembre 1997), vocable moins stigmatisant que celui « d'organisations patronales ». En vis-à-vis, les syndicats de salariés recueillent la confiance de 46 % des Français et de 50 % des salariés (contre respectivement 44 % et 41 % d'avis contraires dans ces catégories) pour « l'avenir de la RTT à 35 heures ». Les partisans de la RTT sont une majorité absolue à leur faire confiance. C'est également le cas des moins de trente-cinq ans, des employés et ouvriers, de ceux qui gagnent moins de 20 000 francs par mois, des sympathisants de gauche, notamment communistes, mais aussi des écologistes.

Depuis le sommet de Matignon, les accords signés dans la métallurgie et les industries sucrières - détournant l'esprit de la loi (la création d'emplois ou baissant les salaires - ont crispé les attitudes. En l'espace d'un an, les Français sont plus nombreux à vouloir la RTT sans baisse de salaire (+13 points) ; ils sont aussi moins nombreux à accepter une baisse de salaire (-7 points).

**L**OGIQUEMENT, la confiance envers les organisations patronales ou syndicales diminue (-5 et -9 points), alors que celle à l'égard du gouvernement augmente, passant de 49 % à 52 %. Est ainsi renvoyé au gouvernement le soin de trouver le bon équilibre entre le souhaitable et le possible, et à la loi le soin d'étendre le champ de ce dernier. Reste qu'existent des leviers, à priori sous-estimés par les salariés mais que révèlent les études qualitatives en entreprise : le mandatement syndical, le retour du législateur lors de la seconde loi et l'effet de la RTT sur l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail, et la redéfinition d'un projet commun.

« Expérimentation hasardeuse », disait Jacques Chirac à propos des 35 heures. Les Français semblent savoir gré au gouvernement d'expérimenter là où le président de la République a semblé abandonner le combat contre la « fracture sociale » six mois après son élection en 1995. Hasardeuse ? Au chef du gouvernement de faire la démonstration dans l'Hexagone et auprès de ses collègues européens que le hasard rejoint la nécessité démocratique.

**Stéphane Rozès**  
directeur de CSA Opinion

**Pour en savoir plus**

- *Négocier la réduction du temps de travail*, de Michel Miné, Édition de l'Atelier, 1998. Dans la mouvance de la CGT.
- *Du bon usage des 35 heures*, de Nicole Notat, Éditions du Seuil, 1998. Dans la mouvance de la CFDT.
- *L'euro et les 35 heures ou la compétitivité des entreprises en question*, d'Ernest-Antoine Seillière, Éditions Forum du futur, 1998. Dans la mouvance du Medef.
- *La réduction du temps de travail*, de Dominique Taddei, Documentation française, 1997.
- *35 heures, le double piège*, de Pierre Larrourou, Éditions Belfond, 1998.
- « Le défi des 35 heures ». *Le Monde*, Dossiers et Documents, n° 268, 1998.

**Le fossé se creuse entre les moyennes et les grandes entreprises**

**S**UR le plan des principes, les trois quarts des chefs d'entreprise demeurent hostiles à la loi sur les 35 heures, mais, dans les faits, une proportion croissante s'adapte à la nouvelle donne et commence à négocier. Le panel des chefs d'entreprise *Une Nouvelle Soifres*, qui porte sur le secteur industriel, permet de bien suivre l'évolution des attitudes, les mêmes chefs d'entreprise étant interrogés d'une vague à l'autre.

On peut ainsi classer les chefs d'entreprise en trois catégories, selon leurs réponses de septembre : ceux qui ont déjà engagé des négociations sur les 35 heures (18 % de l'échantillon), ceux qui disent vouloir le faire bientôt (20 %) et ceux qui déclarent ne pas envisager avant d'être contraints par la future loi (59 %).

L'entrée dans le processus des 35 heures est étroitement liée à la taille des entreprises : 57 % des entreprises de plus de 200 salariés déclarent avoir engagé des négociations ou envisager de le faire. Entre 0 et 200 salariés, la proportion est de 51 %. En dessous de 50 salariés, elle est de 34 %. Même dans les entreprises de 10 à 20 salariés, on concerne par la date-butoir l'an 2000, le tiers des patrons interrogés sont déjà entrés dans une phase active.

Deux facteurs jouent dans le déclenchement du processus. Tout d'abord, le jugement des patrons sur la situation de leur entreprise : 43 % de ceux qui estiment qu'amélioration sont entrés ou vont entrer dans la négociation, contre 33 % de ceux qui la

jugent détériorée. En deuxième lieu, l'appréciation portée sur la politique économique et fiscale du gouvernement n'est pas sans influencer la prise de décision. Les chefs d'entreprise les plus critiques ne sont que 34 % à engager ou envisager le processus de négociation, les moins critiques sont en revanche 48 % à le faire.

Sur leur vision des 35 heures, les réponses des chefs d'entre-

prises évoluent selon la façon dont ils intègrent le processus de négociation. Pour ceux - toujours majoritaires, rappelons-le - qui s'y refusent, les 35 heures vont « beaucoup » pénaliser leur activité (62 % le ressentent ainsi) ; 29 % pensent qu'ils seront conduits à supprimer des emplois, 48 % qu'ils devront développer le travail temporaire, 38 % les heures supplémentaires et 29 % les dé-

calisations. Enfin, 56 % pensent que l'augmentation de leur masse salariale sera supérieure à cinq points.

Parmi les chefs d'entreprise qui envisagent des négociations mais ne les ont pas encore ouvertes, les craintes sont déjà moins répandues. Certes, ils sont encore 50 % qui s'attendent que leur activité soit « beaucoup » pénalisée, mais seulement 5 % à penser devoir supprimer des emplois et 39 % à fixer l'augmentation de la masse salariale à plus de cinq points. Comme conséquences pour la vie de l'entreprise, ils mettent en avant sa réorganisation (à 64 %) et le développement de la flexibilité (à 71 %).

Quant aux chefs d'entreprise engagés dans la négociation, ils citent volontiers une flexibilité accrue (à 80 %), l'accroissement de la productivité (à 54 %), de la durée d'utilisation des équipements (à 46 %) et même un climat social meilleur (à 24 %). En revanche, 61 % d'entre eux avouent que les 35 heures n'auront pas d'effets sur la vie professionnelle de leurs cadres.

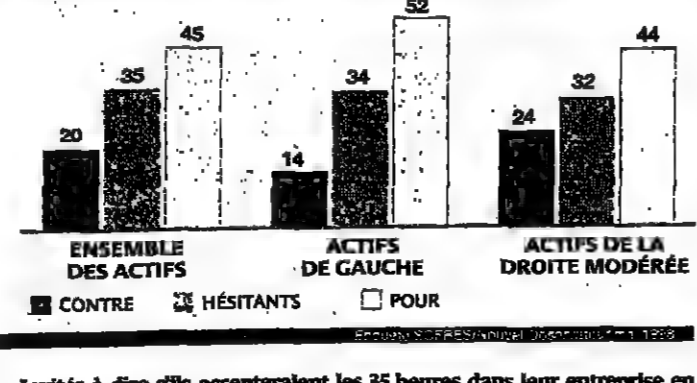
Tout serait-il donc rose dès lors que les chefs d'entreprise, surmontant leurs craintes, démontrent leur capacité d'adaptation et de récupération ? En réalité, parmi les chefs d'entreprise engagés dans la négociation, 57 % déclarent que les 35 heures n'auront aucun effet sur l'emploi, 37 % que leur activité sera « beaucoup » pénalisée (ils n'étaient que 28 % à le penser en juin), et 43 % évaluent à plus de cinq points le surcoût de leur masse salariale.

Au surplus, les 35 heures présentent l'inconvénient d'accroître le fossé entre, d'une part, les petites et les moyennes entreprises (de 10 à 50 salariés) et, d'autre part, les grandes. Parmi celles déjà engagées dans les négociations ou qui envisagent de le faire, les différences sont significatives. Les entreprises moyennes craignent beaucoup plus que les grandes d'être fortement pénalisées (48 % contre 36 %) ; elles s'inquiètent davantage du surcoût de la masse salariale (48 % l'évaluent à plus de cinq points contre 38 % des grandes) ; elles n'accordent aucun effet particulier aux cadres (à 73 %), alors qu'une grande entreprise sur deux engagée dans la négociation s'appuie à rechercher des modalités particulières pour cette catégorie. Enfin, au cours de ces derniers mois, l'inquiétude des grandes entreprises demeure stable (autour du tiers), alors que celle des petites et moyennes s'accroît : de 37 % en juin à 48 % en septembre.

Beaucoup d'entreprises s'accroissent des 35 heures en échange de davantage de flexibilité et de productivité, mais elles envisagent peu d'embaucher pour autant (seules 22 % citent les aides de l'Etat pour les embauches) et voient dans le surcoût de leurs charges salariales une véritable bombe à retardement si la conjoncture économique venait à se retourner.

**Jérôme Jaffré**  
directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop)

**Les électeurs de droite prêts à accepter les 35 heures ?**



Invités à dire s'ils accepteraient les 35 heures dans leur entreprise en échange de la flexibilité et d'une moindre augmentation de salaire dans les années à venir, 45 % des actifs, interrogés par la Soifres, répondent oui aux deux conditions posées, 35 % à une seule (en général, la flexibilité) et 20 % à aucune des deux. La surprise vient du fait que les électeurs de droite ont une opinion à peine différente des électeurs de gauche : 44 % se montrent franchement favorables aux 35 heures.

A la vérité, le clivage est moins politique que social : les cadres supérieurs se montrent favorables à 69 %, les professions intermédiaires (les anciens cadres moyens) à 53 %. En revanche, les employés ne le sont qu'à 41 % et les ouvriers à 40 %. Enfin, les partisans des 35 heures se montrent les plus disposés au développement de l'actionnariat populaire, prêts en majorité à échanger des augmentations de salaire contre des actions de leur entreprise.

950 F

lein

OPEL

E OPE





ENTREPRISES

LE MONDE / MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1998

FUSION Jean-René Fourtou, président de Rhône-Poulenc, et Jürgen Dormann, président du directoire de Hoechst, ont annoncé, mardi 1<sup>er</sup> décembre, leur intention de fusionner

leurs activités de sciences de la vie dans une nouvelle entité. LES DEUX GROUPES détiendront chacun 50 % de cette nouvelle entreprise de droit français, qui s'appellera Aven-

tis, et dont le siège sera à Strasbourg. CE NOUVEAU GÉANT, dont le budget de recherche sera le premier de son secteur, occupera le deuxième rang mondial des sciences

de la vie derrière le suisse Novartis. Il sera aussi numéro deux de la pharmacie de prescription, derrière l'américain Merck, et numéro un de la protection des cultures. LE RAP-

PROCHEMENT se réalisera en deux étapes pour aboutir dans trois ans à une fusion complète. D'ici là, les deux groupes devront avoir vendu leurs activités dans la chimie.

Rhône-Poulenc et Hoechst créent un leader mondial de la pharmacie

Le groupe français et son partenaire allemand donnent naissance à une société commune, Aventis. Celle-ci est appelée à devenir le numéro deux mondial des sciences de la vie (pharmacie, santé animale et végétale), derrière le suisse Novartis

SYMBOLE obligé, Jean-René Fourtou et Jürgen Dormann, respectivement président de Rhône-Poulenc et président du directoire de Hoechst, ont choisi le 1<sup>er</sup> décembre pour annoncer la naissance d'Aventis, leur filiale commune, en plein sommet franco-allemand de Potsdam. « Notre volonté est de créer une entreprise nouvelle, de culture européenne et d'ambition mondiale capable de profiter des grandes opportunités offertes par les sciences de la vie au XXI<sup>e</sup> siècle », affirment-ils en choeur. Réunis dans Aventis, Français et Allemands se hissent au numéro deux mondial des sciences de la vie derrière le suisse Novartis.

Détenue à parité par les deux groupes, la nouvelle société de droit français a son siège à Strasbourg. Aventis emploiera 95 000 salariés, réalisera 20 milliards de dollars de chiffre d'affaires (14 milliards de francs) et sera dotée du plus important budget de recherche au monde. Les synergies qui devraient résulter de cette fusion sont estimées à 1,2 milliard de dollars sur trois ans, 60 % dans la pharmacie et 40 % dans l'agrochimie. Aucune estimation de suppressions d'emplois n'a été communiquée. La fusion se fera en deux étapes. Elle devrait débiter en juin 1999, délai nécessaire pour obtenir l'aval des assemblées générales d'actionnaires, d'organiser les concerta-

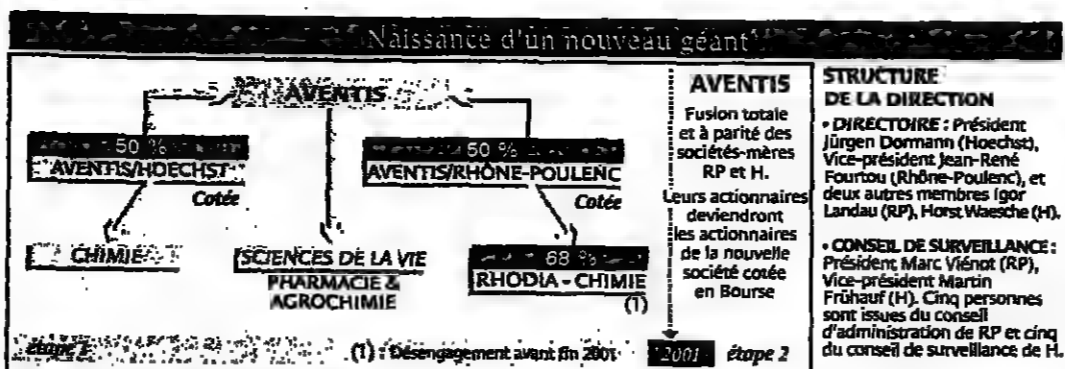


Table with 2 columns: 'VENTES 1997 en milliards de dollars' and 'RANG MONDIAL 1997'. Lists companies like Merck, Aventis, Glaxo-Wellcome, Novartis, etc.

HOECHST : Galus Vermögensverwaltungsgesellschaft, société d'investissement liée au groupe pétrolier koweït (KfC) (24,5%) ; Friedländer Gesellschaft für Chemie und Pharmazie, société ad hoc regroupant des actionnaires privés (10,2%) ; investisseurs institutionnels, notamment allemands (15,1%) et américains (10,6%) ; personnel (6%). RHÔNE-POULENC : institutionnels français (32,7%), dont SG (8%), AGF (2,5%), et BNP (1,5%) ; internationaux (51,6%, dont 30% d'américains) ; particuliers (15,7%, dont personnel 3,6%).

préparation de l'opération. Les deux patrons s'apprécient. Tout a été minutieusement préparé sur le plan financier, juridique, sans parler de la répartition des postes de direction au sein des différentes entreprises. Une manière de conjurer le sort. Ces derniers mois, faute de préparation, trois rapprochements dans l'industrie pharmaceutique se sont soldés par des échecs. Tout n'est pas gagné pour autant. Hoechst a eu des difficultés à constituer sa filiale pharmaceutique HMR, née de la mise en commun de ses activités allemandes, américaines (Marion) et françaises (Roussel Uclaf). Rhône-Poulenc n'a cessé depuis douze ans de se restructurer, en se désengageant du textile, de la chimie lourde pour se concentrer sur les sciences de la vie. Ces remodelages permanents ont pu désorienter les salariés et démotiver une partie de l'encadrement concerné. Les deux groupes ne sont pas parmi les plus performants. Ils n'ont pas de médicaments inscrits dans les premiers du palmarès mondial. Leurs faiblesses réunies donneront-elles une force ? Les promoteurs de l'alliance mettent en avant leur potentiel de recherche et leurs complémentarités. Aventis a trois ans pour prouver qu'elle n'est pas qu'une idée romantique entre deux dirigeants du Vieux Continent et devenir « une société aux racines européennes et aux ambitions mondiales ».

Français, cela comprend Rhône-Poulenc Rorer, les vaccins Pasteur Méricux Connaught, Rhône-Poulenc Agro, Rhône-Poulenc nutrition animale, la participation de 50 % dans Mérial (santé animale) et Centeon, détenue en commun avec Hoechst. Pour les Allemands, il s'agit d'AgreVo, dont Schering possède 34 %, et de la participation de 32,5 % détenue dans Dade Behring. La nouvelle société sera détenue à 50/50 par les deux groupes qui resteront cotés avec des noms modifiés, précédés d'Aventis. Aventis Hoechst et Aventis Rhône-Poulenc auront trois ans pour céder toutes leurs activités chimiques. En juin, le groupe français a mis en Bourse plus de 30 % de Rhodia. Son voisin d'outre-Rhin a annoncé mi-novembre son intention de mettre sur le marché toutes ses participations en fusionnant auparavant Celanese et Ticona en une société indépendante appelée Celanese. Ces désengagements effectués,

Dominique Gallois

COMMENTAIRE LE PARI D'AVENTIS En plein sommet franco-allemand, une entreprise européenne est née, saluons-la ! L'allemand Hoechst et le français Rhône-Poulenc ont porté sur les fonts baptismaux leur enfant commun, Aventis. Le montage juridique et le dosage des postes ont à créer un équilibre entre Français et Allemands et éviter toute suprématie dans ce nouveau géant des sciences de la vie. Mais des questions restent posées. Le principal tient à la capacité des deux groupes de mener à bien cette fusion. Il faut donner acte aux dirigeants de la qualité de la

Les laboratoires français sont contraints de sortir de leur isolement

JUSQU'ALORS épargnés par les grandes manœuvres qui bouleversaient l'industrie pharmaceutique mondiale depuis cinq ans, les laboratoires français ont fini par chan-

même la très prudente Suisse, où Sandoz et Ciba constituaient Novartis. Leur compatriote Roche prenait le contrôle de l'allemand Boehringer Mannheim. Les transactions n'ont cessé de battre des records.

ont dû se concentrer sur la recherche pour disposer d'importantes ressources financières et focaliser leurs programmes sur quelques axes thérapeutiques en raison de l'ampleur des investissements. Il faut aujourd'hui dépenser environ 300 millions de dollars (1,5 milliard de francs) pour découvrir une molécule et la mettre sur le marché, avec seulement trois chances sur dix de récupérer la mise de départ. Sur cent molécules découvertes, seules trois peuvent devenir des médicaments vendus.

protection de leurs brevets. Le médicament tombe ensuite dans le domaine public et est très vite concurrencé. Le laboratoire Glaxo-Wellcome en fait l'expérience avec la disparition progressive des protections sur son médicament vedette, l'anti-ulcéreux Zantac.

Biudget RECORD Cette politique a très rapidement connu ses limites avec les tentatives de regroupement des plus grands. Si le mariage Glaxo-Smithkline avait abouti, le nouveau groupe aurait eu, selon les analystes, le plus gros budget du monde en recherche-développement, trois fois supérieur à celui de la pharmacie française... Un des premiers médicaments français comme l'anti-cancéreux Taxotère de Rhône-Poulenc, malgré sa forte progression depuis deux ans, n'est pour l'instant qu'aux alentours de la quatre-vingtième place dans le classement mondial et pèse près de dix fois moins en chiffre d'affaires que le premier du palmarès.

le cours de son action, Rhône-Poulenc était poussé à se séparer de la chimie, à l'exemple des autres concurrents, pour se concentrer sur les sciences de la vie. Le tout sur fond de numéros de raids boursiers hostiles.

ger de stratégie. Le numéro un français, Rhône-Poulenc, annonce son mariage avec l'allemand Hoechst pour constituer un groupe européen, numéro deux mondial des sciences de la vie derrière le suisse Novartis. Simultanément, les deux autres grands laboratoires de l'Hexagone, Sanofi et Synthelabo, contrôlés respectivement par le pétrolier Elf et le groupe de cosmétiques L'Oréal, étudient les derniers détails de leur rapprochement, pour se hisser au quinzième rang mondial. Indifférence aux restructurations ou incapacité à trouver un terrain d'entente ? C'était la question que suscitait jusqu'à présent l'immobilisme français. En l'espace de cinq ans, la vague de restructurations, partie des Etats-Unis, a rapidement gagné l'Europe, d'abord la Grande-Bretagne avec la fusion Glaxo-Wellcome, puis l'Allemagne avec le rachat par Hoechst de l'américain Marion. La déferlante affectait

Le « krach pharmaceutique » s'est produit en 1993, lorsque les Etats-Unis ont décidé de mieux maîtriser leurs dépenses de santé. Cette décision volontariste du président Clinton, même si elle n'est pas allée au bout de sa logique, a été reprise à leur compte par les pays européens. Ces politiques entraînaient fin à la hausse constante des prix des médicaments, qui progressaient de 10 % l'an jusqu'alors. Ils s'élevaient désormais le rythme de l'inflation. Conscients d'une baisse potentielle de leurs revenus, les laboratoires se sont retrouvés écartelés entre deux impératifs contradictoires : continuer à innover et augmenter leur présence dans les médicaments génériques, ces copies de médicaments appelées à se développer car elles sont vendues à des prix plus bas que la « molécule » originale, dont le brevet est tombé dans le domaine public. Ils

COMMERCIALISATION RAPIDE La taille du laboratoire et l'importance des budgets améliorent la chance de succès, mais elles ne constituent pas une garantie. Le très envié médoles Astra, numéro quinze mondial, en est l'exemple. Son traitement anti-ulcère, le Losec, est devenu le premier médicament vendu au monde (3,8 milliards de dollars en 1997). Mais ce dernier devrait être rapidement dépassé par le Viagra, la pilule contre l'impuissance masculine mise sur le marché cette année par l'américain Pfizer, le sixième laboratoire mondial. Découvrir ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir assurer la commercialisation du médicament sur les principaux marchés que sont les Etats-Unis (36,1 % du marché mondial) et l'Europe (29 %). Les laboratoires n'ont qu'une dizaine d'années pour bénéficier de la

Les entreprises pharmaceutiques françaises ont cru pouvoir rester à l'écart. Les petits laboratoires familiaux, qui ont longtemps prospéré sur un marché hexagonal protégé, se refusent à entrer dans la course : ils n'ont pas la taille requise pour discuter d'un rapprochement d'égal à égal. A de rares exceptions près, beaucoup préfèrent attendre que se pose un problème de succession pour réfléchir à l'avenir. Les trois premiers groupes fran-

çais ont cru pouvoir échapper au mouvement de concentration en privilégiant leur développement interne fondé sur leur recherche, tout en acquérant des firmes - l'américain Rorer et le britannique Fisons pour Rhône-Poulenc - ou en nouant des alliances commerciales pour Sanofi. La course à la taille n'était pas considérée comme une fin en soi.

Une fusion entre Rhône-Poulenc et Sanofi a été étudiée, puis écartée. Le numéro un français s'est alors tourné vers des groupes présents dans l'agrochimie et la pharmacie : l'américain Monsanto, l'allemand Bayer et le britannique Zeneca. Les discussions se seraient heurtées au souhait français de réaliser une fusion d'égal à égal. La seule proposition retenue sera finalement celle faite, depuis plusieurs mois, par Jürgen Dormann, président du directoire de Hoechst, lui aussi à la recherche d'un partenaire. Pendant des semaines, juristes et dirigeants ont discuté des modalités d'une société contrôlée à égalité par les deux partenaires, bien qu'au départ le groupe allemand pèse plus lourd que les français. Il faudra au moins trois ans pour juger de la pertinence des rapprochements : « Les acquisitions ne sont pas un chemin de roses », rappelait en septembre Philippe Jaffré, le président d'Elf Aquitaine, en évoquant une étude de la London Business School selon laquelle le moitié des fusions-acquisitions ne créent pas de valeur.

D. G.



COMMUNICATION

LE MONDE / MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1998

Les journalistes font grève pour défendre leur pouvoir d'achat

Le mouvement lancé mardi 1<sup>er</sup> décembre vise à éviter que la suppression de l'abattement fiscal de 30 % ne se traduise par une importante perte de salaire. Il devrait créer des perturbations dans les quotidiens et dans l'audiovisuel

L'INTERSYNDICALE des journalistes (Syndicat national des journalistes, CPDT, SNJ-CGT, FO et CGC) a appelé à un mouvement de grève de la profession, mardi 1<sup>er</sup> décembre, pour protester contre la suppression de l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficient les journalistes depuis 1934.

mardi 1<sup>er</sup> décembre, France-Info diffusait un programme musical et France-Inter ne prévoyait que trois bulletins (à 7 h, 13 h et 19 h). Les journaux télévisés de France 2 et de France 3, notamment en régions, devaient être perturbés.

Les quotidiens régionaux réagissent diversément. Au Progrès de Lyon, l'intersyndicale a appelé à un arrêt de travail et n'exclut pas la non-parution du titre, mercredi 2 décembre. « Il faut régler le problème des 30 % une fois pour toutes. Si on doit trouver une conclusion à ce dossier, c'est maintenant ou jamais », souligne Jacques Eloi, du SNJ.

Lyons, la mobilisation est « faible » selon un technicien, « nous avons surtout besoin d'informations » sur les négociations. Les journaux alsaciens paraîtront mercredi 2 décembre avec une pagination réduite. Les Dernières Nouvelles d'Alsace ont voté la grève, mais avec une faible participation. La direction, avec l'appui d'une bonne partie de la rédaction, a donc l'intention d'éditer le journal en version réduite.

comme un élément constitutif du salaire. Le 15 octobre, l'Assemblée nationale a adopté un dispositif qui prévoyait une déduction globale de 30 000 francs sur les revenus annuels, au titre d'une « allocation de frais d'emploi ». Ce qui a déclenché la colère des syndicats qui dénoncent « la lourde perte de pouvoir d'achat des journalistes ».

DÉPÊCHES
■ TÉLÉVISION: Mezzo, chaîne opéra et danse, a conclu un accord de partenariat avec Unitel, filiale du groupe Kirch. Ce rapprochement ouvre à Mezzo l'accès au premier catalogue mondial de programmes musicaux. La chaîne thématique française et le groupe allemand sont aussi convenus de collaborer au développement international d'un programme de musique classique.

EchoStar et Murdoch trouvent un compromis

APRÈS UNE TENTATIVE d'alliance avortée, un dénouement a été trouvé au litige qui opposait depuis dix-huit mois le groupe de Rupert Murdoch, News Corp, associé à la compagnie de télécommunications MCI, au troisième opérateur de télévision par satellite américain, EchoStar, qui compte 1,7 million d'abonnés aux États-Unis.

de diffusion. En contrepartie, le groupe Murdoch et ses alliés recevront 37 % du capital et 8,5 % des droits de vote d'EchoStar. Toutes les actions judiciaires entre les deux groupes seront arrêtées après la finalisation de la transaction.

« Il y a d'autres chemins pour devenir riche »

LILLE
de notre correspondant régional
« La grève, je n'en ai entendu parler que cet après-midi, au dernier moment », Frédéric Delage, journaliste à Nord Eclair, n'a pas eu beaucoup le temps d'y réfléchir, mais il reconnaît que « cela n'aurait pas changé grand-chose », parce que, dit-il, « ce n'est pas la période pour nous ».

loise pour Nord Eclair, où il a été embauché après sept mois de CDD. Pas de regrets, même si sa Dordogne natale lui manque. Il a débuté comme localier à Villeneuve-d'Ascq, puis dans quatre ou cinq villes. « Cela m'a permis de m'habituer à l'agglomération. Le plus beau, ça a été Roubaix. Le fait-divers, c'est dur, stressant, mais motivant, dans une ville où les gens défendent leur cité et dans un journal qui se défend lui aussi. Je ne sais pas combien de temps on peut tenir en faisant ce boulot-là. Ça use. »

Alain Salles
(avec nos correspondants régionaux à Lille, Lyon, Strasbourg et Toulouse)

La Monnaie de Paris marque l'an 1<sup>er</sup> de l'euro dans le bronze.
1999 sera planifié sous le signe de l'euro. Dans ce cadre, l'exposition La Monnaie de Paris expose une médaille commémorative à l'effigie d'une année prometteuse, un calendrier unique et original conçu dans un bronze pur pour l'an 1<sup>er</sup> du savoir-faire de nos artisans. La presse-papiers est disponible dans les boutiques de la Monnaie de Paris.
MONNAIE DE PARIS
En vente dans les boutiques de la Monnaie de Paris
11, Quai de Conti - 75006 Paris - M. Pont Neuf
L'Europe 1 du Louvre - 5001 Paris - M. Louvre-Rivoli
Van Houtum - 43004 Houtum - Paysan - 011 - 05 30 30 41 01
Télé: 01 40 46 58 26 - 101p - www.monnaie.de/paris.fr
Presse-papiers
Calendrier 1999
Europe de Renée Mayol
Bronze florentin
Diamètre 95 mm - Prix: 390F

AFFAIRES

INDUSTRIE

● AVENTIS : Rhône-Poulenc et Hoechst devaient annoncer, mardi 1<sup>er</sup> décembre, leur rapprochement et la constitution d'une société commune de droit français Aventis (lire p 17).

● PETROFINA : en rachetant le belge Petrofina, Total devient le premier groupe industriel français, devant Elf (lire p 18).

● RENAULT : Le constructeur automobile prévoit de céder Rimec, sa filiale de mécanique médicale spécialisée dans la fabrication de moteurs, à un consortium nord-américain. La production de cette usine employant 524 personnes a fortement baissé depuis le retrait de Renault des Etats-Unis.

● PEUGEOT : le groupe PSA Peugeot Citroën devrait augmenter de 40 % les effectifs de son usine anglaise Peugeot de Ryton pour faire face à une forte demande du modèle 206. La société se refuse à tout commentaire.

● FIAT : le groupe automobile italien a annoncé, lundi 30 novembre, qu'il réduit son capital investi en vendant neuf trameuses pour une valeur totale de 420 milliards de lires (1,4 milliard de francs). Fiat roulera ensuite ces locaux.

● BTP : La Fédération nationale des travaux publics (FNTP, patronat) a proposé lundi de titulariser 12 500 salariés précaires en 1999 grâce à l'accord sur les 35 heures dans cette branche. La fédération réclame l'extension de cet accord par le gouvernement à toutes les entreprises du bâtiment d'ici fin décembre.

● AEROSPATIALE : le groupe aéronautique français souhaite débloquer la transformation d'Airbus en société intégrée. « Nous n'accepterons pas d'être marginalisés » en cas de mariage entre l'allemand DASA et le britannique British Aerospace, a indiqué lundi le vice-président d'Aérospatiale Jean-François Bigay.

● NESTLÉ : le groupe alimentaire fait de nouveau l'objet d'un chantage à l'empoisonnement. Dans une lettre adressée au bureau de Bonn de l'AFP, les maîtres-chanteurs affirment avoir empoisonné cinq produits émanant de Nestlé ou de ses filiales Alete, Maggi et Thomy, et qui se trouveraient dans des supermarchés de la chaîne Edeka en Hesse (centre-ouest).

● BENETTON : le groupe textile italien a affirmé lundi qu'aucun enfant ne travaillait dans le groupe turc Benetton, qui fabrique des vêtements Benetton en Turquie, contrairement à ce qu'avait affirmé le quotidien *Corriere della Sera*. Benetton va autoriser la reprise des rapports de sous-traitance avec ce groupe. Le journal italien maintient ses affirmations.

FINANCE

● MET LIFE : le conseil d'administration de l'assureur new-yorkais a décidé d'abandonner son statut de mutuelle et a approuvé le principe d'une entrée en Bourse de la société. La mise en Bourse pourrait avoir lieu d'ici la fin 1999 et permettrait de lever jusqu'à 14 milliards de dollars.

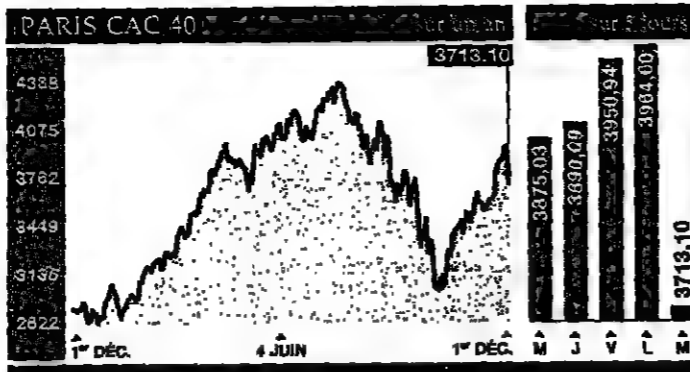
● CRÉDIT AGRICOLE : la banque verte a franchi en hausse le seuil des 10 % des droits de vote dans le capital de Suez-Lyonnaise et de 122,99 yens.

● GRÈCE : la Banque du Pirée va acheter 37,3 % de la Banque de Chios pour un montant de 1,5 milliard de francs.

RÉSULTATS

● ANDRÉ : le groupe André (chaussures, textile...) a enregistré un bénéfice net part du groupe en hausse de 50,2 % pour l'exercice 1997/98 (soit fin août) à 296 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 10,3 milliards de francs, a annoncé le groupe lundi.

★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site web du « Monde » : www.lemonde.fr/bourse



Principaux écarts au règlement mensuel

Tableau des hausses et baisses des actions principales comme Elf, Bouygues, et Peugeot.

LES PLACES BOURSINIÈRES

PARIS

A LA BOURSE DE PARIS, l'indice CAC 40 était en forte baisse à la mi-séance, cédant 2,84 % à 3 738,04 points, mardi 1<sup>er</sup> décembre.

FRANCFORT

MARDI 1<sup>er</sup> décembre, l'indice Dax a débuté la séance sur une baisse de 1,61 %, à 4 945,18 points.

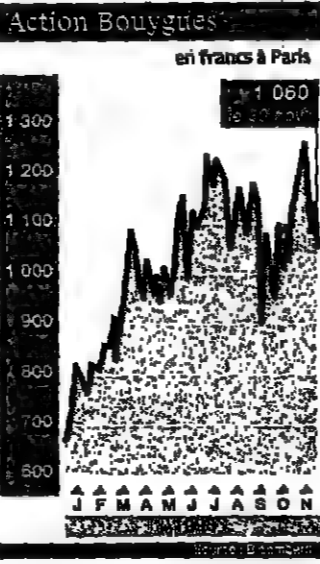
TOKYO

L'INDICE Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé en repli de 0,32 % à 14 890 points, mardi 1<sup>er</sup> décembre.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a chuté de 2,32 %, à 9 116,55 points, lundi 30 novembre.

Valeur du jour : recul paradoxal de Bouygues



LES BOURSINIERS aiment l'odeur du sang. Depuis le 11 décembre 1997, date d'entrée de Vincent Bolloré dans le capital de Bouygues, la valeur de l'action du groupe de BTP et de communication s'était envolée.

Lundi, le rumeur courrait que M. Bolloré n'aurait pas seulement agi pour son compte propre, mais aurait également, en quelque sorte, « troqué » pour M. Pinaut, qui avait regardé avec intérêt le dossier Bouygues, voilà un an.

Cette baisse peut être interprétée comme un retour à la normalité. C'est aussi le signe de l'attentisme de la place. Aux termes de la réglementation boursière, Artémis dispose de cinq jours francs pour déclarer le franchissement de seuil, puis de deux semaines pour dévoiler ses intentions.

Les deux hommes d'affaires bretons se ressemblent trop, leur parcours est trop similaire, pour l'attendre. Même sur le dos de Bouygues. Jusqu'à vendredi, M. Bolloré cherchait un allié pour poursuivre sa bataille.

MONNAIES

● Dollar : Le dollar était en légère baisse, lors des premières transactions entre banques sur les places européennes, mardi 1<sup>er</sup> décembre.

Cours de change

Tableau des cours de change pour l'Europe, l'Asie, l'Australie, etc.

Taux d'intérêt (%)

Tableau des taux d'intérêt pour différents pays et échéances.

Marché des changes

Tableau des devises et des marchés des changes.

Matif

Tableau des cotations de matières premières.

Indices boursiers

Tableau des indices boursiers pour l'Europe et le monde.

MONDE

Tableau des cotations boursières internationales.

ÉCONOMIE

La Banque de France s'oppose à la thèse de la déflation

LE RYTHME historiquement faible de hausse des prix en France « s'explique par les prix importés » et « ne doit pas être interprété comme un symptôme de déflation », estime la Banque de France dans une étude publiée lundi 30 novembre.

« Lorsque le repli des prix internationaux et en particulier celui de l'énergie aura cessé d'exercer son effet modérateur, il faut s'attendre que la hausse des prix retrouve un rythme légèrement plus rapide sous l'effet des facteurs internes », juge l'Institut d'émission.

Pour réfuter la thèse de la déflation, évoquée par certains économistes, la banque centrale souligne que « la modération des prix en France n'est pas le produit d'une compression des marges des entreprises, restées stables depuis 1996 » et « n'est pas non plus la conséquence d'un manque de liquidités ».

« 47 % de Français jugent la politique économique du gouvernement mauvaise contre 42 % qui la considèrent bonne, le solde négatif des opinions s'étant toutefois réduit en un mois de 10 à 5 points, selon un sondage BVA réalisé du 20 au 21 novembre pour l'Expansion et LCI. Une majorité (84 %) des Français votent dans le revenu minimum d'insertion (RMI) « le dernier recours pour éviter les drames », indique un sondage La Croix-CSA publié mardi.

FRANCE-ALLEMAGNE : le ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, a estimé lundi que l'évolution de la situation économique en Europe « se ressent sensiblement de l'évaluation des exportations, et pas de façon positive ».

UNION EUROPÉENNE : l'Union européenne va accorder aux Palestiniens une aide de 400 millions d'euros (environ 3 milliards de francs) au cours des cinq prochaines années, a annoncé lundi le ministre autrichien des affaires étrangères, Wolfgang Schüssel.

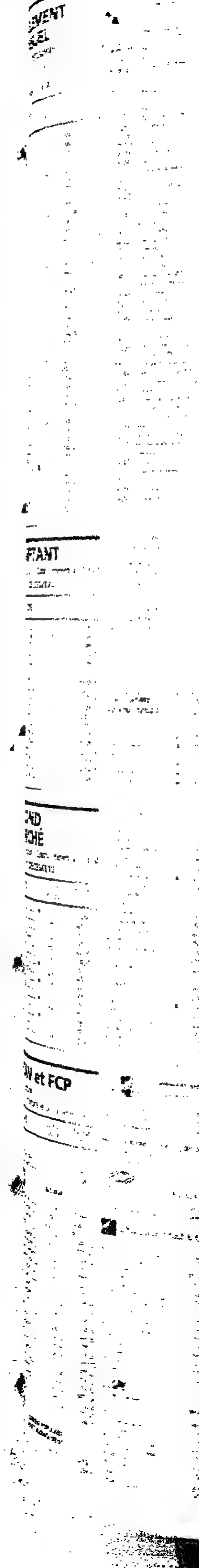
JAPON : le Fonds monétaire international (FMI) a déclaré mardi que l'économie japonaise deviendrait viable et a rebaptisé Tokyo à stimuler la croissance dans l'année à venir.

THAÏLANDE : la Thaïlande doit encore restructurer 569,5 milliards de bahts (90 milliards de francs) de dettes privées, dont 82 milliards de bahts sont dus aux banques étrangères et dont la moitié a pour origine la crise financière des entreprises industrielles, a indiqué lundi la Banque de Thaïlande (banque centrale).

CHINE : le gouverneur de la Banque populaire de Chine (banque centrale) Dai Xianglong a indiqué lundi qu'une politique monétaire « relativement serrée » et une certaine « flexibilité » dans l'offre monétaire sont les « bases nécessaires pour garantir » la stabilité de la monnaie chinoise, dans un article du *Quotidien du peuple* marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la banque centrale.

La Chine a réaffirmé lundi son intention de mener à bien la restructuration de son secteur public largement déficitaire, tout en donnant à sa bureaucratie jusqu'au 20 décembre pour couper tous ses liens avec les entreprises.

AUSTRALIE : le déficit commercial en Australie a atteint en octobre son plus haut niveau en neuf ans, à 1,1 milliard de dollars australiens (4 milliards de francs), a indiqué lundi le bureau des statistiques.



1999 من 1500

ÉCONOMIE

FINANCES ET MARCHÉS

RÈGLEMENT MENSUEL MARDI 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

Liquidation : 29 décembre Taux de report : 3,63 Cours relevés à 12h30

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs Françaises, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Obligations, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Obligations, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Obligations, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Obligations, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Obligations, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Cours précéd., Derniers cours, % variation, Montant (1)

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net

Table with columns: Valeurs, Émission, Frais incl., Rachat net

MONA LISA 7,7 CENTIMÈTRES LE CHEF D'ŒUVRE

NOUVEAU MARCHÉ MARCHÉ LIBRE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

SICAV et FCP

CAISSE D'ÉPARGNE

CIC

LEGAL & GENERAL BANK

ASSET MANAGEMENT

**ESPACE** Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, a annoncé, lundi 30 novembre, au Sénat, l'entrée de la France dans

l'aventure martienne, aux côtés des Etats-Unis. **UN ORBITEUR**, chargé de ramener sur Terre des échantillons de sol, prélevés par des engins automatiques américains, devrait être

construit par la France et amené vers Mars en 2005 par une fusée Ariane-5, qui emportera également un atterrisseur et un robot américains. **LE CNES** ET LA NASA mettent la dernière main

à ce projet, qui entre dans le cadre d'un programme sur dix ans d'exploration américaine de la planète rouge. Le montant de la participation française s'élève à 2,5 milliards de francs, pour

un budget américain de 11 milliards de francs. **L'EXISTENCE** d'une vie passée sur Mars, avancée par la NASA pour relancer le programme, semble de plus en plus hypothétique.

## La France rejoint les Etats-Unis pour explorer la planète Mars

Une fusée Ariane-5 devrait emporter en 2005 un engin de fabrication française. Mission : récupérer en orbite martienne des échantillons de sol, récupérés auparavant par des robots américains, et les ramener sur Terre en 2008. Une participation évaluée à 2,5 milliards de francs

**« NOUS SERONS présents dans cette grande aventure. Nous avons signé un accord avec les Américains. »** C'est en ces termes que le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre, a annoncé, lundi 30 novembre, lors du débat sur les crédits de la recherche au Sénat, la participation de la France aux missions de retour d'échantillons de sol martien que prépare la NASA. Une participation qui, a précisé le ministre, coûtera à la France 2,5 milliards de francs.

M. Allègre révélait ainsi publiquement un projet sur lequel les ingénieurs du Centre national d'études spatiales (CNES) travaillent discrètement depuis un an avec leurs collègues du Jet Propulsion Laboratory (JPL) de la NASA. Une réponse à la requête des Américains, qui, engagés dans un programme d'exploration martienne (à l'aide de robots) planifié jusqu'en 2005, cherchent depuis longtemps une participation étrangère pour alléger un peu leurs charges financières. Lors de sa dernière visite officielle à Paris, en octobre 1997, Daniel Goldin, le patron de la NASA, a demandé au gouvernement français de fournir une Ariane-5.

La sollicitation avait déjà été formulée plusieurs années auparavant, sans grande réaction de Paris. Cette fois, pourtant, elle tombe à un moment très favorable. Le CNES se cherche un grand programme pour 2000-2005 et même après, et dispose pour

cela d'un budget. Claude Allègre entend affirmer la présence française au sein de l'Europe spatiale. Il est très intéressé par l'exploration planétaire et, en tant que géologue, a participé à l'étude des échantillons de sol lunaire ramenés par les astronautes américains dans les années 70. Il saute sur l'occasion : d'accord pour une Ariane, mais à condition que la participation française soit plus consistante.

### GROUPE DE TRAVAIL

Dès lors, les choses vont très vite. En février, les hommes du JPL viennent à Paris présenter leur projet de retour d'échantillons martiens. Réunis à Arcachon, le mois suivant, pour préparer le programme scientifique spatial des années à venir, les chercheurs français jettent les bases d'un gros effort sur Mars, susceptible de s'intégrer à celui de leurs collègues américains. En mai, M. Allègre signe une lettre fixant les grandes lignes d'une participation française à l'aventure. En juillet et en août, un groupe de travail franco-américain entame ses travaux au siège du JPL, à Pasadena en Californie. En font partie, côté français, Jacques Blamont, conseiller auprès de la direction du CNES, Richard Bonneville, responsable du groupe exploration planétaire au CNES, Christophe Sotin, directeur du laboratoire de géodynamique et de planéologie à l'université de Nantes et président du « groupe système solaire » au CNES, Francis

Rocard, ingénieur au CNES et Michel Courtois, directeur du centre toulousain du CNES, plus particulièrement chargé des évaluations techniques.

Depuis, les réunions se succèdent. Cette semaine encore, la direction du CNES séjourne au JPL pour discuter des coûts et de l'architecture précise des principaux éléments fabriqués par la

une Ariane-5 (valant approximativement 800 millions de francs) ; l'orbiteur chargé de ramener sur Terre les conteneurs d'échantillons de sol – ramassés par des robots américains et envoyés par eux en orbite martienne – et le Netlander, un réseau de quatre petits atterrisseurs d'un cinquième de kilogramme chacun. Dérivées de la capsule européenne Huygens, ces

éventuelle d'eau ou de glace en profondeur dans le sous-sol. Tout cela, ainsi qu'un atterrisseur et un robot américains, seront emmenés par une Ariane-5, qui devrait décoller de Kourou en août 2005. L'orbiteur arrivera en orbite martienne en juillet 2006. Après avoir largué les quatre atterrisseurs du Netlander, il se mettra à la recherche du petit échantillonneur de vingt centimètres de diamètre contenant les échantillons ramassés par la mission américaine lancée en 2003 et qui tournera déjà autour de la planète rouge depuis un an. Si tout va bien, les paramètres de son orbite auront été déterminés par les Américains. L'orbiteur traquera son gibier par radio, d'abord, puis, dès que sa caméra l'aura repéré, par navigation optique. En fin d'approche, un système de guidage automatique – fourni par la NASA américaine – prendra la relève, jusqu'à ce que le conteneur soit « gobé » par une sorte de cône situé à l'extrémité de la capsule de rentrée atmosphérique (terrestre) – américaine elle aussi – dont sera doté l'orbiteur.

### Une décennie sous le signe de la planète rouge

Après le succès de la mission du petit robot Sojourner durant l'été 1997 et celle, encore en cours, du satellite Mars Global Surveyor, qui renvoie d'émouvantes photographies du sol de la planète rouge, les Etats-Unis prévoient d'envoyer désormais des engins sur Mars tous les deux ans, avec la collaboration des Européens. **Mars Climate Observer**. Lancé par une fusée Delta-2 le 10 décembre, cet engin de 633 kg doit arriver autour de Mars en septembre 1999. Placé sur une orbite quasi circulaire survolant les pôles, il étudiera pendant deux ans le climat et l'interaction entre le sol et l'atmosphère martienne. **Mars Polar Lander**. Prévu pour partir avec son compagnon, cet « atterrisseur » sera lancé le 3 janvier 1999 et entrera dans l'atmosphère martienne onze mois plus tard. Il doit se poser à la limite de la calotte glaciaire sud, où il étudiera les changements climatiques et analysera quelques échantillons de sol. Une « micro-sonde » sera aussi du voyage.

### MISSION AMBITIEUSE

Cette mission est extrêmement ambitieuse et risque d'être difficile. La France, ni même l'Europe, n'ont jamais réalisé ce genre d'exploit. « C'est un peu l'équivalent du concept Apollo, mais en automatique, mille fois plus loin de la Terre, et avec des budgets sans commune mesure », estime Francis Rocard. « Avec de la chance, il nous restera suffisamment de temps pour récupérer le second conteneur, celui de la mission 2005. Sinon, nous l'abandonnerons, poursuit-il. Car la date de rentrée [avril 2008 sur Terre] est impérative. Si on ne la respecte pas, on manque d'ergols [le carburant utilisé] pour le retour ».

Ce superbe scénario verra-t-il le jour ? Pour l'instant, rien ne permet d'en douter. Les Américains sont extrêmement coopératifs. Ils ont des raisons pour cela : la participation française devrait leur permettre d'économiser plus de 700 millions de dollars (sur un budget de 2 milliards de dollars sur dix ans). Connaissant, ils sont allés jusqu'à modifier un peu leur programme pour satisfaire les Français, désireux d'axer davantage leurs recherches sur la géologie et la structure de Mars que sur la recherche d'éventuelles traces de vie fossiles, explique Christian Sotin. Confiants, les planificateurs de la NASA ont aussi déjà porté, sur leurs propositions de planning, des missions identiques à celles de 2003-2005 pour 2007-2009 et pour 2011-2013. Mais, pragmatiques, ils ont aussi prévu une solution de repli en cas de défection française.

J.-P. D.

Jean-Paul Dufour

## Les scientifiques de l'ESA cherchent des fonds

### L'espoir d'une vie sur Mars recule

Le 6 août 1996, Daniel Goldin, administrateur de la NASA, annonce que l'agence américaine a « fait une découverte surprenante qui tendrait à prouver qu'une forme primitive de vie microscopique peut avoir existé sur Mars il y a plus de trois milliards d'années ». Deux ans plus tard, après un intense débat médiatico-scientifique, la messe est dite : les prétendues « bactéries filamentaires fossiles » qui ornaient la météorite originaire de Mars, ALH 84001, tombée dans l'Antarctique il y a 13 000 ans environ, et retrouvée dans les glaces en 1984, ne sont que des artefacts, ou des traces de contamination terrestre. Au cours d'un colloque récent de la NASA à Houston, les principaux protagonistes ont reconnu qu'il n'a pas été possible de confirmer les hypothèses avancées par les partisans de la vie sur Mars. Ce qui n'a pas empêché qu'un nouveau programme d'exploration martienne soit lancé.

SI LE BUDGET du programme scientifique de l'Agence spatiale européenne (ESA) continue à baisser régulièrement, « nous ne pourrions ni aller sur Mars ni continuer nos activités au rythme actuel », Roger Bonnet, directeur scientifique de l'ESA, est formel. Les économies sur les coûts ont atteint leurs limites. Une rallonge budgétaire va être demandée aux membres du conseil de l'Agence, qui, les 15 et 16 décembre, doit se prononcer sur le niveau des ressources.

En 1995, à Toulouse, lors de la dernière assemblée générale de l'ESA, le budget du programme scientifique de l'Agence avait été maintenu en euros constants. L'inflation aidant, « notre pouvoir d'achat baisse d'au moins 3 % par an », explique Roger Bonnet. Le manque à gagner est déjà de 40 millions d'euros (1 euro équivaut à 6,50 francs environ) et atteindra 71 millions d'euros en 2001 si cela continue. « Antonio Rodotà, directeur général de l'ESA, et Roger Bonnet comptent donc demander dans quinze jours aux délégués du conseil scientifique « un engagement de maintien du budget scientifique à un niveau constant à partir de 1998 pour les cinq prochaines années et, si possible, pour après ».

En dépit de ces restrictions, « nous avons fait plus que dans le passé et, dans certains cas, nous avons obtenu des résultats meilleurs que ceux des Américains », plaide Antonio Rodotà. La révision du calendrier et du contenu de certaines missions n'a pas empêché quelques beaux succès. D'autres projets sont en préparation : les observatoires spatiaux à rayons X (XMM) et à infrarouge (First); Planck, un

satellite pour l'étude des traces du Big Bang ; le successeur du télescope Hubble, en coopération avec les Etats-Unis. Tous ont été approuvés par le comité du programme scientifique de l'ESA, qui s'est tenu au début de mois.

Cette instance – dont les délégués ont rang d'expert – a aussi « approuvé à l'unanimité les grandes lignes de la mission Mars Express, à la condition, toutefois, que les fonds nécessaires soient débloqués et que les autres projets déjà approuvés n'en souffrent pas, précise Roger Bonnet. J'ai indiqué clairement aux délégués durant les discussions qu'il n'était pas question pour l'ESA de proposer un report des missions First et Planck pour faire de la place à Mars Express ».

### MAUVAIS EFFET

L'annulation de la participation européenne à l'exploration martienne ferait assez mauvais effet. La NASA compte en effet sur Mars Express, qui devrait être lancé en 2003, pour servir de relais à des missions retour d'échantillons. En outre, affirme Roger Bonnet, « son coût, 150 millions d'euros tout compris, est fait la moins chère des missions martiennes jamais engagées ». Il n'empêche. Si onze délégués sur quatorze soutiennent la demande de maintien du pouvoir d'achat qui sera présentée au conseil de l'Agence, l'un d'eux a voté contre – le représentant de l'Allemagne, plus gros contributeur en matière scientifique – et deux se sont abstenus – ceux de la France et de l'Espagne...

J.-P. D.

Jean-Paul Dufour

## Des grottes ornées de peintures rupestres découvertes à Bornéo

Des centaines d'empreintes de mains relancent le débat sur le peuplement de l'Asie du Sud-Est

PLUSIEURS grottes ornées de peintures rupestres viennent d'être découvertes à l'est de Kalimantan – la partie indonésienne de Bornéo – par Jean-Michel Chazelle, ethnologue du CNRS (université d'Aix-Marseille), Luc-Henri Fage, spéléologue, et Pindi Setiawan, chercheur à l'université de Bandung.

Les trois hommes avaient entrepris d'explorer, à la demande du ministère du tourisme indonésien, cette zone sauvage par une exploitation forestière intensive et les récents incendies qui ont dévasté l'île. La progression dans ce secteur mal connu a été très pénible.

Une première grotte, ornée d'une frise de mains négatives, avait déjà été inventoriée en 1994 par la même équipe. Les représentations picturales observées dans deux nouveaux ensembles de grottes – mis au jour

en septembre –, distants l'un de l'autre de 80 kilomètres, ouvrent des perspectives passionnantes, affirme Jean-Michel Chazelle.

Le premier comporte deux grottes situées à mi-falaise, à une trentaine de mètres l'une au-dessus de l'autre, qui présentent chacune un panneau d'une trentaine d'empreintes de mains en négatif. Dans le second ensemble, également en haut d'une falaise très difficile d'accès, trois salles en enfilade contiennent plus de 200 motifs : environ 140 mains négatives, disposées en éventail, un « bouquet de mains » qui forme un ovale, des animaux – dont trois bovins – et deux cerfs, ainsi que des représentations anthropomorphes.

ENTRE 6 000 ET 20 000 ANS  
« Une belle profusion de peintures d'une telle qualité, disposées de

manière aussi esthétique, était inédite à Bornéo », indique Jean-Michel Chazelle. Un épais voile de calcaire recouvre certaines d'entre elles. Ce qui indique leur ancienneté. En attendant des mesures au carbone 14, leur datation reste aléatoire. Leurs découvreurs évoquent une fourchette imprécise : entre 6 000 et 20 000 ans avant notre ère.

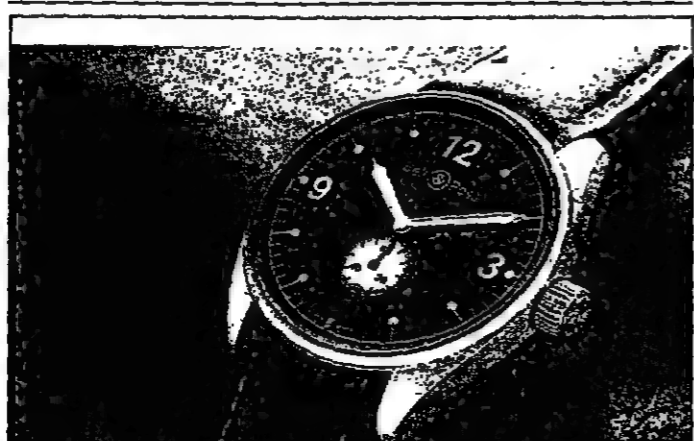
Pour le chercheur alsacien, il est probable que ces mains négatives en éventail, ces traces linéaires aux couleurs ocres, se détachant sur des parois ou des plafonds plus clairs, ont une « analogie formelle avec l'art rupestre ancien des Aborigènes australiens ». De plus, certains tracés au pochoir évoquent des tatouages « encore fréquents chez les Aborigènes vivants dans l'archipel indonésien ». Enfin, comme en Australie, on remarque une absence de céramiques dans les sites.

Ces découvertes, qui « demandent rapidement un programme d'investigation beaucoup plus important que ce qui a été entrepris jusqu'à présent », fourniraient donc une image nouvelle de l'occupation de l'espace en Asie du Sud-Est.

On estimait jusqu'à présent que ce type d'expression rupestre, n'apparaissant qu'en l'archipel des Cébes et les îles orientales de l'Insulinde, ne pouvait provenir que d'Australie.

Le fait de trouver des peintures à l'ouest du détroit de Macassar (entre Bornéo et les Cébes) montre que cette influence pré-austroasiatique s'est étendue beaucoup plus à l'ouest. On qu'elle s'est développée, en sens inverse, à partir de Bornéo. Une nouvelle expédition est prévue pour 1999.

Emmanuel Roux



**Bell & Ross**  
COLLECTION VINTAGE

Exposition Bell & Ross du 4 au 22 Décembre 1998  
chez CAPET-Jaillier 64, rue Pierre Clément 75008 Paris  
Bell & Ross : 01 50 35 36 00 - e-mail : bellross@parisnet.fr - Website : www.bellross.com

J.P. D.



Boxe : Laurent Boudouani conserve son titre de champion du monde

LE BOXEUR FRANÇAIS LAURENT BOUDOUANI a imposé sa puissance et sa technique pour conserver son titre de champion du monde des poids super-welters (WBA), en battant l'Américain Terry Norris par jet de l'éponge à la 9e reprise, lundi 30 novembre, à Paris. Superbe de clairvoyance et d'intelligence, le Français a livré un match très accompli prenant sans arrêt de vitesse l'inlassable danseur que fut Norris, mais qui ne mérite plus son surnom de « Terrible ». Laurent Boudouani a notamment réussi une perfection de sixième round, en enchaînant les droites au visage et en éprouvant sérieusement Norris sur une terrible droite de gauche. Au neuvième round, après un enchaînement de gauche et de droite au visage, l'Américain était à la dérive et son coin a choisi de jeter l'éponge. C'est la 38e victoire (la 32e avant la limite) de Laurent Boudouani, qui a défendu son titre victorieusement pour la quatrième fois. Lors de cette soirée de réouverture du Palais des sports de la porte de Versailles, le Français Mamadou Thiam s'est imposé en deux rounds face à son compatriote Saïd Benajam pour le titre de champion d'Europe des super-welters. (AFP)

DEPÊCHES

FOOTBALL : Gigi Simoni, l'entraîneur de l'Inter de Milan, a lui-même annoncé son licenciement par le club italien, lundi 30 novembre. « J'ai été renvoyé, voilà la vérité », a dit Gigi Simoni, qui, à cinquante-neuf ans, venait de recevoir le Banc d'or du meilleur entraîneur du championnat italien. (AFP)
Deux cents personnes ont été arrêtées par la police de Buenos Aires dans la soirée qui a suivi la victoire de Boca Juniors dans le championnat d'Argentine. Invalide après dix-sept journées dans le tournoi d'ouverture du championnat argentin, le club entraîné par Carlos Bianchi a assuré son premier titre en six ans grâce à un match nul (0-0) obtenu face à l'Independiente, lundi 30 novembre.
RUGBY : Paul Thorburn, le directeur de la Coupe du monde 1999, a assuré que le rendez-vous mondial sera propre. « L'International Rugby Board va revoir les procédures du contrôle antidopage au début de l'année prochaine », a-t-il affirmé. Dimanche 29 novembre, l'ancien arrière gallois JPR Williams avait dénoncé le dopage dans le rugby. « Il est de notoriété publique que certains joueurs ayant pris des stéroïdes anabolisants sont passés au travers des contrôles », avait-il déclaré au Sunday Times.
DOPAGE : le parquet de Berlin a requis 14 400 marks (environ 48 800 francs) d'amende à l'encontre de Bernd Pansold, un ancien cadre sportif de la RDA soupçonné de complicité de blessures corporelles sur neuf nageuses mineures par administration d'anabolisants, entre 1975 et 1984. L'ancien médecin sportif du SC Dynamo de Berlin-Est travaille aujourd'hui pour le champion de ski autrichien Hermann Maier.
JUDO : Djamel Bouras risque l'exclusion du PSG-Judo après avoir refusé de combattre en championnat de France pour cause de « fatigue », dimanche 29 novembre à Marseille. « Djamel s'est mis hors-jeu tout seul. Il peut chercher un autre club », a déclaré Thierry Rey, le président du PSG-Judo, à Libération.
OMNISPORTS : Maurice Bruzek, président de la Fédération française de randonnée pédestre et du Conseil national des sports de nature du comité sportif et olympique français, vient d'être élu membre du groupe de travail européen Sport et Environnement, lors de l'assemblée générale des comités olympiques européens.

Vente de boissons alcoolisées dans les stades : le Conseil d'Etat annule le « décret buvette »

Pour le commissaire du gouvernement, le texte est « entaché d'illégalité »

Les dix dérogations annuelles à la loi Evin du 11 janvier 1991 interdisant la vente de boissons alcoolisées dans les stades, prévues par un dé-

cret du 8 août 1996, le fameux « décret buvette », ont paru illégales au commissaire du gouvernement, selon lequel le texte a « altéré la

portée de l'interdiction » et « méconnu l'objectif poursuivi par le législateur », qui voulait assurer la protection de la santé des jeunes.

LE « DÉCRET BUVETTE » n'a pas résisté à l'examen du Conseil d'Etat : ce texte réglementaire du 8 août 1996, qui a porté de une à dix le nombre des dérogations annuelles pouvant être accordées à l'interdiction de la vente d'alcool dans les stades, a été annulé, lundi 30 novembre. Le Conseil d'Etat considère en effet qu'il est « entaché d'illégalité » parce qu'il a « altéré la portée de l'interdiction » édictée par la loi Evin du 11 janvier 1991 et « méconnu l'objectif poursuivi par le législateur », qui entendait assurer la protection de la santé des jeunes.

d'aucune disposition expresse » de la loi, puisque celle-ci ne précise pas la nature des dérogations pouvant être accordées. Mais il avait rappelé que lorsque le gouvernement « n'est pas guidé par de telles prévisions », il doit « respecter l'esprit de la loi » : « Le fait qu'une habilitation législative n'encadre pas le pouvoir qu'elle attribue au gouvernement ne signifie donc pas que celui-ci a carte blanche », avait-il insisté.

En outre, l'intention du législateur était d'« éviter autant que possible que la pratique du sport puisse être associée à la consommation d'alcool ».

UNE FOIS SUR DEUX

Paradoxalement, c'est à la demande d'un lobby de l'alcool que ce texte a été condamné : le Conseil d'Etat avait été saisi par la Fédération nationale de l'industrie hôtelière. Ce syndicat des cafetiers-limonadiers estime que l'ouverture de débits de boissons dans les stades limite les recettes de ses mandants. Il demandait l'annulation du décret au nom du respect de la loi Evin.

En l'espèce, Didier Chauvaux avait estimé que la loi avait été « dénaturée ». Pour arriver à cette conclusion, que le Conseil d'Etat a faite sienne, il avait rappelé les objectifs du législateur : Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité de Michel Rocard, avait voulu mettre fin à une pratique illégale, qui consistait à vendre de l'alcool dans les établissements sportifs. « Le législateur a certainement tenu compte du problème de la violence dans les stades », avait affirmé Didier Chauvaux, en faisant allusion à l'affaire

du Heysel. En outre, l'intention du législateur était d'« éviter autant que possible que la pratique du sport puisse être associée à la consommation d'alcool ».

Or le décret du 26 août 1992 a eu des conséquences très sensibles sur les finances des petits clubs locaux, dont les ressources provenaient, à hauteur de tiers environ, des recettes des buvettes. Leurs responsables ont vivement fait pression sur les parlementaires, afin qu'ils fassent sauter ce verrou. La discussion de la loi du 28 mai 1996, portant diverses dispositions d'ordre sanitaire, social et statutaire, a donné lieu au dépôt d'un amendement, dit « amendement buvette », qui autorisait la vente d'alcool dans les stades pendant vingt week-ends par an. Une discussion très vive avait opposé ses partisans, qui associaient sport, alcool et convivialité à la française, et ses adversaires, qui insistaient sur la gravité de l'excès de consommation d'alcool chez les jeunes.

au Palais-Bourbon, avait finalement été supprimé en commission mixte paritaire. Trois mois plus tard, le gouvernement prenait un décret (Le Monde du 30 août) dont Didier Chauvaux estime qu'il n'est pas compatible avec la position du Parlement. Il calcule en effet qu'il offre des possibilités de dérogations proportionnellement plus importantes que ne le laisse croire le nombre de dix.

Dans un sport comme le football, l'année sportive ne dépasse pas quarante semaines, du fait des interruptions observées de l'été et de l'hiver. Un club joue une fois sur son terrain, une fois chez ses adversaires. S'il ne compte qu'une seule équipe, il n'organise pas plus de vingt rencontres par an, quinze en milieu rural. Le « décret buvette » autorise donc la présence d'alcool une fois sur deux, voire deux sur trois. Une telle générosité dénature la notion même de dérogation, qui est érigée en règle, et altère le principe d'interdiction posé par la loi.

Rafaële Rivals

L'avenir du basket-ball américain reste suspendu à la signature d'un improbable accord salarial

LOS ANGELES

correspondance

« L'important, c'est d'abord de communiquer. » Cette devise semble être devenue le credo des basketballers professionnels américains soucieux de conserver la forme. Depuis le début du lock-out, le 1er juillet, la destinée hypothétique du championnat de la National Basketball Association (NBA) est suspendue à la signature d'un accord salarial entre les propriétaires de club et le syndicat des joueurs. Mais, depuis leur « licenciement économique », les rois des paniers ne chôment pas. Sans toucher le moindre ballon, la plupart des vedettes américaines de la balle orange entretiennent leur image de marque selon leur lubie du moment.

go Bulls, actuellement hors contrat, s'est marié avec l'actrice Carmen Electra, l'une des naldades de la série *Alerte à Malibu*, avant de demander le divorce, neuf jours plus tard. Sous l'emprise de l'alcool, il aurait été contraint.

Les exemples de ce style follement. D'autres basketballers, conscients de la gravité de la crise, ont préféré éviter ces dérives hollywoodiennes pour retrouver les sensations rugueuses des parquets et l'atmosphère musclée des séances d'entraînement. Depuis un mois, un gymnase privé de Houston s'est ainsi transformé en repaire de champions « inactifs ». Plusieurs fois par semaine, les propriétaires du Westside Tennis Club ont le privilège de voir virevolter Anfernee Hardaway (Orlando Magic), Shaquille O'Neal (Los Angeles Lakers) ou Tim Duncan (San Antonio Spurs) sous des paniers vierges de publicités. Dans l'espoir d'une reprise du championnat, une cinquantaine de joueurs ont élu domicile dans la métropole texane pour mieux affûter leur physique en suivant une thérapie de groupe. D'autres préfèrent lever de la fonte en solitaire ou « shooter » entre amis, ailleurs. Dans ce même esprit, l'ancien arrière des Dallas Mavericks, Kenny Smith, a mis sur pied un match de charité qui opposera, samedi 5 décembre, à Dallas, deux équipes de basketballers professionnels.

ont perdu l'équivalent de 1,8 milliard de francs de salaire et l'opinion publique commence à manifester son mécontentement. Selon un récent sondage, organisé par le réseau câblé ESPN auprès de 7 515 personnes, 79,9 % des supporteurs américains estiment que la saison 1998-1999 devrait être purement annulée. Les fans traditionnels de la NBA ont d'ailleurs choisi de s'intéresser à la NCAA, le championnat de basket-ball universitaire, qui a débuté il y a deux semaines.

Seul souci : le « point de non retour », synonyme d'annulation de la saison, approche

Les conséquences négatives du lock-out sur la réputation de la NBA sont désormais tangibles. Pourtant, la perspective d'un inéluctable manque à gagner financier n'a pas mis fin à l'immobilisme qui paralyse les pourparlers et menace la saison. Pour certains observateurs, cette situation ressemble au lock-out qui, en 1995, avait gelé le championnat américain de hockey sur glace. A l'époque, Gary Bettman, le *commissioner* de la National Hockey League (NHL), avait attendu le dernier moment pour signer un accord avec le syndicat des joueurs. Or Gary Bettman est un ami de longue date de David Stern et l'un de ses conseillers les plus avisés. Seul souci : le « point de non retour », synonyme d'annulation de la saison, approche.

Cette agitation ne change rien. Le championnat est dans l'impasse. L'entêtement des deux parties paralyse les négociations et la crise salariale s'éternise depuis cent cinquante-quatre jours. Instauré par les propriétaires de franchise au début de l'été, cet interminable lock-out vise à enrayer la spirale inflationniste que subissent les budgets de certains clubs. Selon David Stern, le *commissioner* de la NBA, plus de la moitié des franchises seraient devenues déficitaires et, pour mieux contenir cette hémorragie financière, ce dernier souhaiterait faire chuter de 57 % (en 1997) à 50 % la part colossale des salaires dans la trésorerie des clubs. Bien entendu, les basketballers contestent cette analyse. La volonté des propriétaires de clubs, soutenus par la NBA, demeure toutefois d'imposer un plafond salarial au syndicat des joueurs, qui refuse systématiquement d'obtempérer.

Si un accord est signé dans les prochains jours, un championnat « allégé » pourrait débiter vers le 25 janvier 1999. Le marché des transferts s'ouvrirait alors en décembre dans une atmosphère de foire d'empoigne. La majorité des équipes ont en effet des effectifs réduits et doivent à tout prix réintégrer leur cinq majeurs. En attendant cet improbable dénouement, le traditionnel match de Noël qui devait opposer les Chicago Bulls aux Los Angeles Lakers a été rayé des programmes de télévision. La rencontre a été remplacée par l'inévitable film de Frank Capra, *It's a Wonderful Life*, avec James Stewart. La vie est belle, même sans basket. Qui l'eût cru ?

Paul Miquel

FONDATION VIVENDI, L'EMPLOI COMMENCE PRÈS DE CHEZ VOUS

Il crée une entreprise de transport pour que d'autres personnes handicapées n'aient plus de difficultés à se déplacer



La fondation VIVENDI lui accorde une subvention de 150 000 francs. Frank Vialle a 29 ans. À la suite d'un accident, il est paraplégique. Pendant ses études, ses difficultés de déplacement sont considérables. Il apprend que, dans la région de Nice, beaucoup de handicapés ont les mêmes problèmes. Il crée l'entreprise « ULYSSE » qui leur offrira un service de transport de qualité. Frank a sollicité la fondation VIVENDI en 1996 pour l'achat d'un véhicule, permettant de créer 4 emplois de chauffeurs. Grâce à lui la vie tourne un peu plus rond dans la région. Vous avez un projet social utile ? Ecrivez-nous. Si votre démarche rejoint nos objectifs, nous vous indiquerons comment aller plus loin.

Fondation VIVENDI - 52, rue d'Anjou - 75384 Paris Cedex 08

Handicapés









Susan Buirge, chorégraphe

# « La danse doit participer à la survie de l'homme »

À PRÈS de soixante ans, Susan Buirge, originaire de Minneapolis et disciple du maître Alvin Nikolais à New York, installée à Paris depuis 1970 par amour de la France, incarnation de la vieille Europe, fait ses premiers pas au Théâtre de la Ville. Cette invitation si tardive est un événement, une injustice réparée. La chorégraphe présentera *Le Cycle des saisons*, œuvre forte, à nul autre pareille, qu'elle entreprenait en 1992 à Kyoto, avec sept danseurs exceptionnels et l'Ensemble Ichihara du compositeur Tomihisa Hida. Pourquoi l'artiste américaine a-t-elle décidé, au tournant des années 90, de partir pour le Japon, s'absentant plusieurs mois par an de Paris ? La réponse tient à la fois du malentendu artistique et du désir amoureux.

Dès son arrivée, devenue très vite professeur réputé, elle défend les bases de son enseignement : préminence de l'abstraction, règles strictes de composition. Notions austères qui se heurtent de plein fouet à une jeune danse française, caracolante, libre de narrations éclatées, citant Jean-Luc Godard pour le récit, le Living Theatre pour la transgression du corps. La réussite de *Parcelle de ciel*, qu'elle signe en 1983, pièce lente, hiératique, arrive trop tard pour influer sur le jugement de ses contemporains.

A-t-elle eu raison trop tôt ? Blessée que son travail soit si peu reconnu, elle quitte Paris et entreprend un voyage, sorte de coup de dé, afin d'étudier la représentation de l'espace dans le théâtre non occidental. Elle hésite à se fixer en Éthiopie, en Syrie, et finit par trouver au Japon sa terre d'élection. A Kyoto, ses rencontres avec le musicien Tomihisa Hida, par ailleurs prêtre shintoïste - il initiera à la pensée fondatrice du Japon -, avec Michel Wasserman, alors directeur de l'Institut français du Kansai - il choisit la chorégraphe pour inaugurer les résidences d'artistes français

à la Villa Kujoyama - la déterminent à relancer sa carrière aux antipodes. Stratégie bulgarienne ? Son père voulait qu'elle soit diplomate... Elle était pourtant loin de se douter qu'elle allait émuover à ce point les spectateurs. L'Arsenal de Metz en premier, puis les festivals de Montpellier, de Saint-Florent-le-Vieil, et enfin d'Avignon, subjugués par la force de Susan Buirge à la conquête d'elle-même, décident de présenter les œuvres japonaises, au fur et à mesure qu'elles voient le jour. Cet été, à Avignon, *Le Cycle des saisons* fut l'un des grands succès du festival. Ce travail pose une question apparemment simple, au cœur d'un débat très actuel : « Comment réinsérer la danse dans la vie ? »

## « L'avant-garde n'est jamais là où on le croit »

« Une Occidentale peut-elle enraciner sa danse dans une pensée asiatique, comme le shintoïsme japonais ?

Un proverbe chinois dit : « Jusqu'à quarante ans, tout est école. A quarante ans, on sait comment faire. A cinquante ans, ce qu'il faut faire. A soixante ans, on sait pourquoi on le fait. » Pour moi qui approche de mes soixante ans, ce proverbe est une évidence : ces six ans passés à créer au Japon m'ont progressivement dévoilé pourquoi je danse.

Cette prise de conscience s'est révélée à travers les *kagura*, danses très anciennes du shintoïsme qui rythment aujourd'hui encore la vie du village. Elles ont lieu à date fixe, pour des événements précis. Étroitement liées au cycle agraire, donc aux saisons, elles ont pour rôle d'aider les hommes à passer les seuls. Le danseur est là pour rappeler à la terre, au soleil, à la pluie, aux

nuages de faire en sorte que les êtres aient toujours de quoi se nourrir. La racine de la danse est dans cette responsabilité première de « veiller au grain », au sens large. Elle participe à la survie de l'homme, renoue avec sa fonction sociale, communautaire.

« N'est-ce pas une attitude passéiste que de vouloir créer des danses ritualisées en Occident ?

« C'est une démarche éminemment contemporaine ! Je ne prêche pas le retour à la tribu. Comme tout le monde, j'adore l'eau chaude, le téléphone, mais le progrès doit être réexaminé d'urgence. Nos sociétés, essentiellement urbanisées, se sont déchargées sur les technologies de cette responsabilité de vigilance. On ne sait plus ce qu'on mange, ni comment les choses poussent. On commence tout juste à s'occuper de la qualité de l'air. Pour moi, la question est la suivante : comment réamorcer l'idée qu'il faut des veilleurs ? Les danseurs doivent jouer un rôle. Notre désir, à Hida et à moi, n'est pas de reconstruire des danses anciennes, mais de bâtir des *kagura* contemporains. Comme autant de signes pour déchiffrer vers quoi on tend. Je trouve de bon augure qu'en France, aujourd'hui, quelques chorégraphes interrogent l'esprit des danses traditionnelles pour avancer, féconder leur art. L'avant-garde n'est jamais là où on le croit.

« L'université shintoïste d'Isé a été fermée par les Américains pendant de longues années après la seconde guerre mondiale : n'êtes-vous pas gênée par la collusion de cette pensée avec le fascisme ?

« Il faut clarifier les idées. Au moment de l'ère Meiji, en 1868, le shintoïsme devient une religion d'État. Il va engendrer le nationalisme, l'ordre. Moi, je suis intéressée par le shintoïsme d'avant le boudaïsme, fondé sur l'idée du renouvellement.



Susan Buirge.

La danse des *kagura* (il en existe plus de soixante mille) est une écriture d'avant l'écriture des idéogrammes, apparue au Japon vers le VI<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi elle est extrêmement élaborée, détaillée, lisible par tous.

« Le passage au troisième millénaire excite-t-il votre imagination ?

« Comment quitter, comment entrer dans les choses ? En juin 1999, je créai *Le Jour d'avant*. La chorégraphe Karine Saporta m'a demandé de lui écrire un solo. Elle sera en scène avec quinze enfants de la maîtrise de Radio France. Patrice Markland écrit la musique. La pièce sera aux Bouffes du Nord, à Paris, inscrite au programme que propose *l'Arcam*. Le jour d'après aura lieu en

mai 2000. Il s'agit d'une danse pour cinq danseurs et un chanteur. Elle offrira la fin de ma résidence d'artiste-associée à l'Arsenal de Metz.

« Vous-même, que ferez-vous pour le passage en l'an 2000 ?

« Je resterai dans mon lit ! »

Propos recueillis par Dominique Frétiard

★ *Le Cycle des saisons*. Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> décembre, Hiver et Printemps. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, Été et Automne. A 20 h 30, Théâtre de la Ville, place du Châtelet, Paris 4<sup>e</sup>. M. Châtelet. Tél. : 01-48-87-22-77. Le 8 décembre, à la Maison de la culture de Bourges ; le 10, au Théâtre du Parvis de Tarbes ; le 12, à l'Espace Malraux de Chambéry.

## Le ballet de Nancy en état d'urgence

La ville, l'Etat et la région n'ont pu se mettre d'accord sur le budget 1999

**NANCY** de notre correspondante Les quarante danseurs du Ballet national de Nancy et de Lorraine n'ont plus le moral. Ils viennent de descendre dans la rue pour alerter le public sur la précarité de leur situation. Le ballet est en effet menacé de mort lente. Au même moment se tenait à l'hôtel de ville de Nancy un conseil d'administration houleux qui a débouché sur une impasse, la ville, l'Etat et la région n'ayant pu se mettre d'accord sur le budget de l'année 1999. « Si rien ne se passe avant le 31 décembre, le Ballet national sera en cessation de paiements », a constaté tristement André Larqué, président de la compagnie, qui s'efforce de calmer le jeu. Celui-ci présentait pourtant un budget dans lequel la part de la ville était réduite et celle de l'Etat augmentée de 800 000 francs. Cela n'a pas suffi. Les annués financiers du ballet, qui a connu une époque brillante lorsque Patrick Dupond le dirigeait, ne sont pas nouveaux.

A l'origine de cette crise, la décision du maire de Nancy de placer ses partenaires devant leurs responsabilités. La ville, après avoir soutenu un plan de redressement entre 1994 et 1997, n'entend plus subventionner aussi fortement cette institution installée à Nancy depuis vingt ans et comptant soixante salariés. Le contribuable nancien apporte 8 des 20 millions qui constituent le budget du ballet. Cette somme inclut la mise à disposition des locaux. L'Etat verse 7 millions et la région Lorraine 5,8 millions.

« PROBLÈME DE FRÉQUENTATION » André Rossinot a laissé entendre qu'il allait réduire de moitié sa participation à une compagnie nationale trop lourde pour une ville de 100 000 habitants. « Marseille et ses 800 000 habitants verse 3 millions de francs et Bordeaux 6,5 millions pour 450 000 habitants. Proportionnellement, le contribuable nancien est le plus sollicité. A la fin de l'été, il y avait un déficit de près de 1 million de francs, explique Dominique Flon, l'adjoint à la culture. A cela s'ajoute un problème

de fréquentation. On nous dit que l'évolution globale du nombre de spectateurs est positive. D'accord, mais ce sont les tournées à l'étranger qui voient cette hausse, alors qu'à Nancy le nombre de spectateurs décroît. » L'analyse de la ville est simple. Pourquoi les Nanciens supporteraient-ils la charge d'une compagnie dansant surtout à l'étranger ? André Rossinot engage donc une épreuve de force, risquée politiquement, dans une ville où la culture est importante. En mai, le ministre de la culture a lancé une réflexion de fond sur l'organisation des activités symphoniques, lyriques et musicales lorraines. Les premières conclusions n'ont pas permis de dénouer une crise qui tourne au psychodrame avec la remise en question de l'administra-

teur du ballet et des critiques émises à l'intérieur sur les choix artistiques. « Les danseurs ont envie que les directions artistique et administrative changent. Ce n'est un secret pour personne qu'il aurait fallu trancher bien plus tôt », confie un des danseurs, excédé. Pour l'heure, les trois tutelles ont convenu de se réunir d'urgence avec le ministre de la culture. A la mi-décembre, Catherine Trautmann, qui doit tenir une conférence de presse sur la politique de la danse, ne manquera certainement pas d'évoquer le cas de Nancy. En attendant, les danseurs réfléchissent à des moyens d'action spectaculaires avec leurs camarades d'autres institutions culturelles nanciennes.

Monique Raux

## L'Équerre d'argent à Rem Koolhaas

L'ÉQUERRE D'ARGENT, récompense décernée chaque année à une œuvre architecturale par les Éditions du Moniteur, a été attribuée lundi 30 novembre à la maison construite pour un client privé par le Néerlandais Rem Koolhaas à Floirac (Gironde) (*Le Monde* du 18 février). Ce bâtiment construit pour une famille « autour » du handicap du maître d'ouvrage, atteint de parapésie, a fortement impressionné le monde de l'architecture, suscitant des réactions passionnelles. Le jury a décerné deux mentions, l'une à un ensemble de logements PLIA à Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) construit sur une commande de la ville par Vincent Cornu et Benoît Crépé ; l'autre à une résidence pour étudiants à Evry (Essonne), dont le maître d'ouvrage est la Sonacotra. Le Prix de la première œuvre va à un collège de Mathieu Poitevin et Pascal Reynaud, construit à Marseille, une mention étant attribuée à Odile Seyler, dont ce n'est plus, il est vrai, la première et unique œuvre, pour un ensemble de logements locaux, rue des Lyanes à Paris. Le jury, placé sous la présidence de Marc-Noël Vigier, comprend notamment l'architecte italien Vittorio Gregotti, le critique et architecte Jacques Lucan, et les lauréats de l'Équerre d'argent 1997, Jean-Març Ibos et Myrto Vitart (Palais des beaux-arts de Lille).

THEATRE DE NANCY

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 17H

SHLOMO MINTZ violon

ADRIENNE KRAUSZ piano

R. STRAUSS - BEETHOVEN

LOC. 01 42 74 22 77 - 2 PL. DU CHÂTELET PARIS 4

**Une idée qui permet à 800 projets de créer plus de 6000 emplois, ce n'est pas une mauvaise idée !**

Depuis 3 ans, la fondation VIVENDI a pour vocation d'encourager la création d'emplois de service et de proximité. Elle a aujourd'hui soutenu l'initiative de 800 porteurs de projets. Ceux-ci, grâce à leur énergie, leur créativité et aux subventions accordées ont pu créer plus de 6000 emplois. Vous avez un projet social utile ? Écrivez-nous. Si votre démarche rejoint nos objectifs, nous vous indiquerons comment aller plus loin.

Fondation VIVENDI - 52, rue d'Anjou - 75384 Paris Cedex 08

FONDATION VIVENDI, L'EMPLOI COMMENCE PRÈS DE CHEZ VOUS

**fondation VIVENDI**

Le tableau de Mone  
des œuvres d'art sp

WIN WILLIAMS

AU-

RÈ

Jamais  
ne vous avait

Handwritten signature or stamp.

# Un tableau de Monet vient ajouter au trouble sur les œuvres d'art spoliées pendant l'Occupation

## Détenu par le Musée des beaux-arts de Caen, il aurait été volé par les nazis au marchand Paul Rosenberg

Alors que s'ouvrait, lundi 30 novembre, la conférence de Washington sur la spoliation des juifs pendant la seconde guerre mondiale, la commission

Mattéoli publie un rapport d'étape sur les MNR (Musées nationaux récupération), ces œuvres retrouvées en Allemagne et qui n'ont pas été restituées à

leurs propriétaires. Par ailleurs, un tableau de Monet, détenu par le Musée des beaux-arts de Caen, aurait appartenu au marchand Paul Rosenberg.

LA QUESTION des œuvres d'art spoliées durant l'Occupation, est désormais au centre d'un débat de plus en plus public. Alors que s'ouvrait lundi 30 novembre la conférence de Washington (Le Monde daté 29-30 novembre), le député (Verts) Noël Mamère devait interpellier à ce propos le ministre de la culture. Catherine Trautmann sur l'attitude des Musées nationaux. La commission Mattéoli publiée par ailleurs un rapport d'étape sur l'état de ses recherches. Les biens culturels y font l'objet d'un compte-rendu de deux pages qui apporte peu d'éléments nouveaux. Il se borne à rappeler l'histoire, aujourd'hui bien connue, des MNR (Musées nationaux récupération), ces œuvres retrouvées en Allemagne et qui n'avaient pas été restituées à leurs propriétaires ou aux héritiers de ces derniers quand la commission de récupération a clôturé ses travaux. Elles ont été confiées à la direction des Musées de France (DMF), à titre de détenteur provisoire.

On sait que depuis la publication des recherches d'Hector Feliciano (Le Musée disparu, Editions Austral, 1995), plusieurs de ces toiles ont été réclamées par des descendants de familles spoliées. C'est ainsi que le Musée national d'art moderne a restitué un Gleizes et un Picabia aux héritiers du collectionneur Alphonse Kann. Le rapport de la commission Mattéoli annonce que deux tiers des 1 000 tableaux concernés « ont été examinés de manière exhaustive » et que « la majorité d'entre eux a fait l'objet de transactions auprès de marchands d'art, en vente publique

ou directement auprès de particuliers (...) sans qu'il soit possible, à ce jour, de déterminer les conditions dans lesquelles ces œuvres se sont présentées sur le marché et donc de savoir si elles ont été spoliées; pour d'autres, la spoliation ou le vol semble probable ou même certain, même si pour l'instant l'identité des propriétaires demeure inconnue ». Les recherches, promet-on, pourraient être achevées « vers la fin de l'année prochaine ».

### NUMÉRO 214

On pourrait objecter que ce sont précisément les « conditions » et « l'identité des propriétaires » qui sont les points essentiels et qu'une enquête qui ne les établit pas n'a guère de valeur. On pourrait observer aussi que celle-ci aurait dû avoir lieu depuis fort long-

temps, un demi-siècle s'étant écoulé depuis le retour de ces œuvres d'art en France.

Un cas précis vient ajouter au trouble actuel. Il s'agit d'un Claude Monet, Les Nymphéas, de 1904, toile d'assez grandes dimensions, 90 centimètres de haut et 92 de large, signée et datée en rouge, exemple parfait de cette période de Monet et de ce motif, inspiré des pièces d'eau de Giverny. C'est même un exemple si parfait que le tableau a été prêté par son actuel détenteur, le Musée des beaux-arts de Caen, à l'exposition « Monet au XX<sup>e</sup> siècle » qui s'est tenue jusqu'à la fin d'octobre au Museum of Fine Arts de Boston et doit se tenir à Londres à partir du 23 janvier.

Premier point : il s'agit d'un MNR, le numéro 214 de la liste. Il a été attribué au Louvre par l'Office

des biens privés en 1950 et déposé à Caen en 1975. Deuxième point : selon toute vraisemblance, il s'agit d'un tableau volé par les nazis dans la résidence du marchand Paul Rosenberg à Floirac. L'histoire de la toile est connue assez précisément : elle a été dérobée avec bien d'autres - des Degas, des Braque, des Corot, un David... - le 15 septembre 1940 et transférée aussitôt dans l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille. Là, elle avait été « confiée » à Joachim von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères de Hitler, qui la fit envoyer à Berlin où elle orna son ministère ou sa résidence privée. Ce fait est attesté par de nombreuses preuves, qu'Hector Feliciano cite dans son ouvrage. Mieux : en 1995, il précise, page 66, que le Monet est « de la série des Nymphéas, mesurant 90 x 92,5 cm ». Il est pour le moins surprenant qu'aucun rapprochement n'ait été fait, ni à Caen, ni à la DMF, entre ces deux descriptions.

Le sort de la toile dépend désormais de la législation de l'état du Massachusetts et des conventions qui régissent les prêts entre musées. De cette situation dépend la possibilité pour les héritiers de Paul Rosenberg de demander la saisie du tableau aux Etats-Unis, comme ce fut le cas récemment pour un Schiele exposé au Museum of Modern Art de New York. En tout état de cause, la question sera posée par la suite d'une restitution de la toile par la direction des Musées de France. Cinquante ans trop tard.

Philippe Dagen

# La « Méridienne verte », premier jalon français du troisième millénaire

## La chaîne d'arbres devrait couvrir 1 200 kilomètres

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a planté mercredi 25 novembre à Saint-Martin-du-Tertre (Val-d'Oise) le premier arbre de la future « Méridienne verte », qui, en l'an 2000, courra de Dunkerque, dans le Nord, à Prats-de-Mollo, dans les Pyrénées-Orientales et au-delà jusqu'en Catalogne. Premier symbole du passage au troisième millénaire en France, le jeune chêne a été planté en alignement de huit autres arbres, l'ensemble symbolisant les huit régions françaises, plus la Catalogne, que traverse la ligne virtuelle du méridien de Paris. Amiens, Saint-Denis, Fresnes, Sully-sur-Loire, Bourges, Chirac-Bellevue, Saint-Just-sur-Viaur, Mazamet ou Carcassonne sont quelques-uns des grands noms de cette épopée bucolique, qui fait fâcher les paysans lorsqu'il fut initialement question de réensemencer de vulgaires coquelicots. Depuis la copie a été corrigée pour satisfaire chacun.

### MONUMENTAL ET ÉCOLOGIQUE

Cette méridienne est une idée sympathique de l'architecte Paul Chemetov, qui marche ainsi sur les brisées de son fils Alexandre, paysagiste. Le monumental et l'écologique se trouvent donc réconciliés par la Mission de célébration de l'an 2000. Le projet prendra définitivement forme dans un an, quand les enfants des 337 communes regroupées dans les vingt départements que traverse le méridien de Paris auront planté les quelque 10 000 arbres prévus. Une convention entre l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et la Mission de célébration pour l'an

2000 a été signée le 25 novembre pour sensibiliser le monde agricole à ce projet, dont le coût global - 40 millions de francs - représente un dixième du budget total de la dotation pour les célébrations de l'an 2000.

Le président de la mission, Jean-Jacques Aillagon, souligne que la Méridienne verte « réjette la théâtralité des espaces spectaculairement liés à l'histoire et à la mémoire ». « Ce monument n'est pas autoritaire, insiste-t-il. C'est un monument vivant qui invite à l'intelligence des sols, des climats, des essences. » Le 14 juillet 2000, la Méridienne sera donc le site d'un pique-nique géant auquel seront conviés, a précisé M. Aillagon, tous les Français. Mais le succès de ces plantations et de cette chaîne humaine repose encore sur les bonnes volontés des futurs sponsors, des collectivités locales, des simples particuliers, des écoles, aidés par les services de l'Etat, en particulier les maires.

Le méridien de Paris avait été choisi en 1799 par la République française comme référence pour le compte du temps et la mesure de l'espace. Il a en particulier servi à définir le mètre-étalon qui en est « la dix-millionième partie du quart » ; mais la communauté internationale lui ayant préféré celui de Greenwich, 2 20' et 14" plus à l'ouest, la France s'est alignée en 1911 sur cette ligne qui passe un peu à l'est de Bordeaux, de Valence (Espagne), et rejoint Oran (Algérie) et Lomé (Togo). Le méridien, à Paris comme à Greenwich, mesure 40 000 kilomètres. La Méridienne verte en occupera 1 200.

Frédéric Edelmann

ROBIN WILLIAMS CUBA GOODING, JR. ANNABELLA SCIORRA

# AU-DELÀ DE NOS RÊVES

Jamais aucun film ne vous avait conduit aussi loin

2 décembre

Chérie

www.whatdreamsmay.com

etat d'urgence

d'argent

solhaas

SHILOMO MINT

ADRIENNE KRAS





ALLEMAGNE : 95 F. BELGIUM : 100 F. BRÉSIL : 150 F. CANADA : 125 F. CHILI : 100 F. DANEMARK : 95 F. ESPAGNE : 95 F. ÉTATS-UNIS : 125 F. FRANCE : 95 F. GRÈCE : 100 F. IRLANDE : 100 F. ITALIE : 100 F. JAPON : 125 F. NORVÈGE : 95 F. PORTUGAL : 100 F. ROYAUME-UNI : 95 F. SUÈDE : 95 F. SUISSE : 100 F. TUNISIE : 95 F. TURQUIE : 95 F. VIÊT-NAM : 95 F. YUGOSLAVIE : 95 F. ZAMBIE : 95 F.

**LYCÉES** Analyse d'un mouvement de fond

**LE MONDE DE L'ÉDUCATION**  
REVUE TRIMESTRIELLE DE LA PÉDAGOGIE



## DOSSIER Arts de la scène

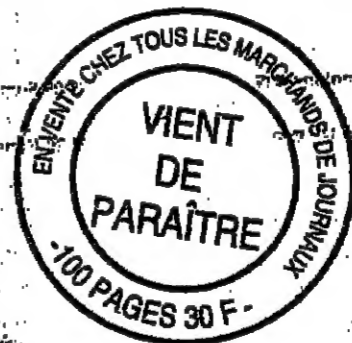
Côté cours, côté gradins

Ariane Mnouchkine, invitée de la rédaction



**CULTURE**

La technologie bouleverse l'art



## LE MENSUEL ENTIÈREMENT CONSACRÉ AUX DÉFIS ÉDUCATIFS ET CULTURELS DE NOTRE SOCIÉTÉ



Rencontre-débat *Le Monde de l'éducation* - la Fnac le jeudi 3 décembre à 17 h 30  
à la Fnac Saint-Lazare sur le thème : « Comment promouvoir les arts de la scène, de l'école à l'université ? »

### PROFITEZ DE NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT !

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à : *Le Monde de l'éducation* - Service abonnements, 24, avenue du Général-Lederc, 60646 Chantilly Cedex  
Offre valable jusqu'au 31 décembre 1998 et réservée à la France métropolitaine. Pour l'étranger et les DOM-TOM, nous consulter au (33) 1-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures

1 AN - 11 NUMÉROS  
249 F  
**SOIT 24% DE RÉDUCTION**

- OUI**, je souhaite bénéficier de votre offre d'abonnement au *Monde de l'éducation* pour
- 1 an (11 numéros) pour 249 F seulement au lieu de 330 F, soit une économie de 81 F.
  - 6 mois (6 numéros) pour 150 F seulement au lieu de 180 F, soit une économie de 30 F.

801 ME002

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde de l'éducation*.

Je préfère régler par carte bancaire :

N° : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Date d'expiration : [ ] [ ] [ ] [ ]

Date et signature obligatoires : [ ] [ ] [ ] [ ]

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Application



سكنا من الاما

FILMS DE LA SOIRÉE

- 18.55 Femme ou démon... 20.35 Mes meilleurs copains... 22.50 La Liste de Schindler...

GUIDE TÉLÉVISION

- 17.10 Le Débat... 17.00 Les Dossiers de l'Histoire... 18.30 Nulle part ailleurs... 19.10 Le Rendez-vous...

NOTRE CHOIX

20.35 TSR

Mes Meilleurs copains... Quatre quadragénaires français retrouvent le rock-star dont ils ont partagé le culte en mai 1968.

22.50 Cinéstar 2

La Liste de Schindler... Fin 1939, à Cracovie, en Pologne nazifiée, un industriel allemand prend la direction d'une fabrique d'articles de cuisine au service de l'armée.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF1 18.23 Excluf... 19.05 Le Bigdill... 20.00 Journal, Tiercé, Météo... FRANCE 2 17.55 Hartley, coeurs à vif... 18.50 Friends...

ARTE

- 19.00 Archimède... 19.43 Météo, Arte info... 20.15 Dieu sans frontières...

M 6

- 18.00 Les Aventures de Simbad... 19.00 FX, effets spéciaux... 19.54 Le Six Minutes, Météo...

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 21.00 Poésie studio... 22.10 Mauvais genres... 23.00 Nuits magnétiques, Le fil ou SOS...

RADIO-CLASSIQUE

- 20.40 Le Festival de musique de chambre de Jérusalem... 21.00 Les Concerts de Radio-France...

FILMS DU JOUR

- 14.30 Nora... 15.15 Le ciel est à vous... 15.50 No Smoking... 17.00 Sans soleil...

GUIDE TÉLÉVISION

- 11.10 et 17.10 Le Débat... 13.00 D'un monde à l'autre... 15.00 Les Dossiers de l'Histoire... 16.00 Saga-Cités...

NOTRE CHOIX

11.10 Planète

L'Hôtel en folie... D'un « docu-soap » à l'autre

LES FANS de « docu-soaps » peuvent être contents. Pendant des années, on n'a pas vu un seul de ces feuilletons documentaires, écrits comme des fictions...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF1 13.55 Les Feux de l'Amour... 14.55 TF1 Jeunesse... 17.00 Les Vacances de l'Amour... FRANCE 2 13.50 et 18.45 Un livre, des livres...

LA CINQUIÈME/ARTE

- 13.40 Les Chenaguetta de Mauritanie... 14.35 Modes de vie, modes d'emploi... 16.35 Collabo...

M 6

- 13.30 M 6 Kid... 17.00 Des clips et des bulles... 17.30 Fan de... 18.00 Les Aventures de Simbad...

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 19.40 Les Enjeux internationaux... 20.02 Les Chemins de la musique... 20.30 Agora... 21.00 Philambule...

RADIO-CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine... 20.15 Les Soirées... 20.40 Étonnés... 23.10 Les Soirées... (suite), Chœuvres de Ukai, Puccini, Mozart, Humperdinck.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Catherine Humblot... \* « Airport », chaque samedi à 20 heures, rediff. le dimanche à 13.30 et 23 heures, sur Voyage.

## Le fugitif

par Pierre Georges

ÉVIDEMMENT, l'attaque est toute trouvée : un condamné à mort s'est échappé ! Et voici, en direct, comme au cinéma, ou ce qui revient au même aujourd'hui, comme à la télévision, que tout un pays suit la traque. Rien n'y manque. Ni les meutes de chiens. Ni les hommes armés. Ni les hélicoptères. Ni les forêts impénétrables. Ni les marais inhospitaliers. Ni les crocodiles, ni les serpents, ni les araignées, qui se disputent l'honneur d'en finir avec le fugitif. Ni les caméras qui, elles, se bousculent au spectacle de la chasse à l'homme.

Un condamné à mort s'est échappé. Et il y va désormais de l'honneur des gardiens, de la réputation de la prison de haute sécurité de Huntsville (Texas). Soixante-quatre ans que cela n'était pas arrivé ! Soixante-quatre ans, depuis que trois membres de la célèbre bande de Bonny and Clyde avaient réussi, en 1934, à se faire la belle de cette prison réputée infailible ! C'est dire si l'imaginaire, là encore, fonctionne. Comme au cinéma, comme dans un film.

Il le leur faut, celui-là, mort ou vif ! Il le leur faut vraiment, car, dans la vie réelle des pénitenciers, pas celle fictive des scénarios, force revient toujours aux poursuites. « L'histoire est du côté de la police, a dit le porte-parole du département de la justice du Texas, Larry Todd. Chaque fois qu'une évasion s'est produite au Texas, les fuyards ont été repris au localisés. » Et, de fait, même les gens de la bande à Bonny furent repris et exécutés. A la vie comme au cinéma.

S'il n'est pas mort déjà dans les marais, Martin Gurule, vingt-neuf ans, sera repris. Il reprendra sa place, mais sans doute aux avant-

postes prioritaires, dans l'interminable file des 454 condamnés à mort de Huntsville en attente d'exécution. S'il a échappé aux serpents, aux crocodiles, aux araignées, aux balles, aux chiens, il n'échappera probablement pas à son destin : la mort du condamné à mort. Martin Gurule n'est pas - n'était pas ? - un enfant de chœur, voué à la peine capitale pour le meurtre de deux personnes lors d'un braquage dans un restaurant en 1992. Simple- ment, son évasion, là encore, comme dans une fiction - un soir de Thanksgiving, quand les gardiens festoyaient -, en a fait un acteur moins anonyme de la grande et permanente poursuite entre le Bien et le Mal, entre aussi la fiction et la réalité. Il a désormais un nom, en plus d'un matricule.

Un tel sujet interdit évidemment toute transition. Et pourtant, l'on a fort envie de parler d'une autre histoire de justice, « basique » celle-là. Il devait y avoir grève ce mardi dans les écoles de Seine-Maritime, grève de solidarité déclenchée par les enseignants et les parents d'élèves. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un instituteur de Rouen coupable d'avoir donné « trois coups de pied aux fesses » à un élève violent va passer en conseil de discipline. Le crime de l'instituteur remonte au 5 octobre. Ce jour-là, voyant un élève en frapper un autre dans les couloirs, il lui ordonne à plusieurs reprises, d'arrêter. Puis il finit par faire ce qui lui est reproché. La mère de l'élève dépose plainte. L'instituteur, unanimement apprécié, risque la révocation. Et toute une région estime qu'il y a vraiment là des coups de pied aux fesses qui se perdent ! A tort ?

## Victoire en demi-teinte pour le Parti québécois de Lucien Bouchard

Le bon score des fédéralistes limite la marge de manœuvre du premier ministre

MONTREAL

de notre correspondante  
Une vraie victoire pour gouverner le Québec, mais un mandat affaibli pour le mener à l'indépendance : c'est le sens qu'on peut donner aux résultats des élections générales organisées, lundi 30 novembre, dans la province.

En votant massivement pour les candidats-députés du Parti québécois (PQ) - qui remporte 75 sièges contre 48 pour le Parti libéral du Québec (PLQ) -, la population a surtout dit « oui » à Lucien Bouchard, chef du PQ et premier ministre du Québec depuis 1996, pour qu'il puisse poursuivre l'action gouvernementale entamée par le PQ en 1994.

A ce titre, le vote donne pleine autorité à Lucien Bouchard pour parachever le redressement des finances publiques et dégager bientôt, selon ses espoirs, des surplus qui seront affectés, d'une part, à un allègement du fardeau fiscal, et, d'autre part, à de nouvelles dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Comme il s'y est engagé, le chef péquiste devra, à cet égard, corriger le tir d'une réforme du système de santé qui a connu de sérieux ra-

girs ces derniers mois. Le « oui » des Québécois au PQ inclut aussi un « oui » à un gouvernement provincial fort vis-à-vis d'Ottawa, capable sans tarder de récupérer certains pouvoirs et budgets du gouvernement fédéral, en s'alliant autant que possible aux autres provinces du Canada anglais.

Le « oui » des Québécois au PQ inclut aussi un « oui » à un gouvernement provincial fort vis-à-vis d'Ottawa

En matière de relations entre Québec et Ottawa, la population de la province a clairement exprimé par son vote qu'elle faisait davantage confiance à Lucien Bouchard qu'au libéral Jean Charest pour défendre les intérêts du Québec au sein de la fédération canadienne.

Bien gouverner la province et

agir fermement vis-à-vis d'Ottawa : le mandat du Parti québécois s'arrête cependant là, selon les suffrages exprimés lors de l'élection.

Car en accordant 43,6 % de leurs voix au Parti libéral québécois, et seulement 42,9 % au Parti québécois, la population semble donner au fédéraliste Jean Charest une victoire « morale », et limiter d'autant la marge de manœuvre de M. Bouchard pour organiser à brève échéance un référendum sur la souveraineté. Franchir la barre des 45 %, disait-on dans son entourage, était l'une des « conditions gagnantes », que Lucien Bouchard s'était fixées.

Lucien Bouchard a pris acte du message, soulignant qu'il aurait du « pain sur la planche » en tant que chef du gouvernement. Il a ajouté qu'il entendait « contrer toutes nouvelles intrusions » du gouvernement fédéral dans les programmes que le Québec veut lui-même gérer et que, pour le reste, il espère, fort de ces résultats, que le peuple québécois gagne en « confiance » pour aller de l'avant dans la « poursuite de son destin ».

Anne Pelouas

## Jean-Paul Cluzel est finalement reconduit à la tête de RFI

JAMAIS la nomination du président de Radio-France Internationale (RFI) n'aura donné lieu à tant de suspense. Avant la reconduction de Jean-Paul Cluzel à ce poste par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), mardi 1<sup>er</sup> décembre, la décision aura agité, pendant une semaine, trois cabinets ministériels, dont celui du premier ministre, le CSA et quelques candidats. En lice : outre le président sortant, Jean-Marie Borzeix, ancien directeur général de France-Culture, Daniel Carton, journaliste, Jean-Pierre Floss, ancien PDG de la SFR Ghislain Achard, directeur délégué à France 2, et quelques autres.

La semaine dernière, deux candidats avaient pris le pas sur les autres : Jean-Paul Cluzel et Jean-Marie Borzeix. Mais, dans le même temps, les conseillers des ministres et le président du CSA, Hervé Bourges, s'efforçaient de convaincre Martin Brisac, PDG d'Europe Développement International (EDI), de se présenter à ce poste. L'idée est de rééditer l'opération TV5, dans laquelle Jean Stock, un professionnel de l'audiovisuel, a été nommé à la présidence en remplacement d'un énarque.

Lorsque Martin Brisac refuse, la machine s'emballe. Jeudi soir, au moment où débute le sommet des chefs d'Etat africains à Paris, le microcosme bruit de la nomination de Jean-Marie Borzeix. Le décret devait être signé vendredi soir, pour passage au Journal officiel, afin de permettre la ratification par le CSA le lundi, date de la fin du mandat de M. Cluzel.

Durant le week-end, la confusion est totale. La décision est reportée au samedi soir. Mais rien ne vient. En réalité, ce n'est que lundi en fin de matinée que Lionel Jospin signe le décret. Entre-temps, le CSA, soucieux de son indépendance à l'égard du pouvoir, en profite pour pousser son avantage et montrer son désaccord à l'égard de ce système de nomination qui lui échappe. Dans son avis sur le projet de loi sur l'audiovisuel public, le CSA a d'ailleurs souhaité que le PDG de RFI soit, comme les autres responsables de l'audiovisuel public, nommé par lui seul. Hervé Bourges fait savoir que, certes, le gouvernement nomme les administrateurs, mais que c'est au CSA qu'il revient de désigner le président. En refusant d'arrêter le choix du gouvernement, l'institution peut bloquer le système.

Or, le CSA n'a jamais critiqué l'action de M. Cluzel. Lors de la discussion de son budget, les « sages » lui avaient même délivré un satisfecit. « Cela n'a aucun sens de changer pour changer. La seule condition pour le faire aurait été de trouver nettement mieux », explique Hervé Bourges. Apparemment, son avis est partagé au ministère des affaires étrangères. Hubert Védrine ne souhaite pas le départ de M. Cluzel. Mais, comme ses collègues, il essaie d'infécher certains aspects de la politique de ce PDG, notamment en matière budgétaire et de gestion du personnel.

Cet inspecteur des finances de cinquante et un ans conserve donc pour trois ans de plus les rênes d'une entreprise dont le budget s'élève à 754,3 millions de francs pour un effectif de 780 personnes.

Françoise Chlot

■ SNCF : les contrôleurs poursuivent leur mouvement de grève, mardi 1<sup>er</sup> décembre, perturbant pour la cinquième journée consécutive la circulation des trains. Une réunion intersyndicale devait être convoquée dans la matinée. En moyenne, deux trains sur trois circulaient sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la région Ile-de-France où le trafic était normal. Sur le réseau à grande vitesse, Eurostar, Thalys et le TGV Nord-Europe fonctionnent ; la circulation routière peu à peu dans l'ordre sur le TGV Atlantique.

Tirage du Monde daté mardi 1<sup>er</sup> décembre 1998 : 511 077 exemplaires 1-3

## PROFIL

UN « CHEF »

POUR LA PROVINCE

Fin octobre, Lucien Bouchard affirmait que la campagne pour les élections du 30 novembre serait le « combat politique » le plus important de sa vie. Président du Parti québécois depuis janvier 1996, à la faveur de la démission de Jacques Parizeau, Lucien Bouchard avait accédé automatiquement au poste de premier ministre du Québec. Homme de conviction, ne manquant pas de panache, communicateur hors pair, Lucien Bouchard - qui aura soixante ans dans quelques jours - jouit depuis des années d'un grand charisme personnel

dans l'opinion publique québécoise.

Il caracolait ainsi en tête des sondages de popularité au Québec bien avant d'avoir quitté la scène politique fédérale. Ancien avocat, M. Bouchard a été ambassadeur du Canada en France de 1985 à 1988, jusqu'à ce que son ami politique de l'époque, le conservateur canadien Brian Mulroney, l'appelle auprès de lui. Deux ans plus tard, il démissionne avec fracas après l'échec de l'accord du lac Meech, qui devait donner un statut de « société distincte » au Québec dans la Constitution canadienne. Il crée alors un parti, le Bloc québécois, souverainiste et défenseur des intérêts du Québec à Ottawa.

Lucien Bouchard participe ensuite activement à la campagne ré-

férendaire sur la souveraineté du Québec en 1995, d'où le Parti québécois sortira défait et affaibli, mais toujours au pouvoir. A la tête du gouvernement, il imprime sa marque, poussant des réformes impopulaires tout en promettant des lendemains meilleurs. Doté d'une forte personnalité, l'homme a l'air plutôt austère ; il est marié à une Américaine et père de deux enfants. La sympathie des Québécois lui sera témoignée de façon appuyée lorsqu'il traversera une très difficile épreuve, fin 1994. Il faillit perdre la vie à la suite d'une attaque virulente de myosite nécrotique - due à une bactérie mangeuse de chair - et les médecins durent l'amputer d'une jambe.

A. Ps

Science &amp; Vie

# Inconscient, Freud avait-il raison ?

## Des expériences dévoilent la face cachée du cerveau.

Exclusivité :

Paris :

Nos ancêtres, les Romains

Grippe :

Le virus mortel viendra-t-il de Bretagne ?

Consommation :

Que valent les ordinateurs pas chers ?

Encyclopédie du XX<sup>e</sup> siècle :

N°5 : la découverte du cerveau

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI

MONTBLANC

Pour Noël, notre premier cadeau est de vous offrir du temps.



Boutiques Montblanc

Paris 6<sup>e</sup> : 47, rue de Rennes - Paris 8<sup>e</sup> : 60, rue du Faubourg Saint Honoré  
Bordeaux : 26, Cours Georges Clémenceau - Nice : 2, rue Paradis

Nocturnes exceptionnelles les 3-4, 10-11, 17-18 et 22-23 décembre dans les boutiques de Paris et Bordeaux.

Application